

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 OCTOBRE  
2013**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 4 octobre 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 130 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 9 octobre 2013 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures 30 avec 41 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,  
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,  
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins  
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS  
M. DI RUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, M. MILLER, ~~M. ROSSI~~,  
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON,  
Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,  
Mme BOUROUBA, ~~M. DUBOIS~~, ~~Mme WAELPUT~~, M. POURTOIS, M. KAYEMBE  
KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-  
VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,  
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,  
Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux  
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, en remerciant les Conseillers du CPAS et les représentants de l'ONEM, je vous propose de passer à notre Conseil classique Je voudrais vous indiquer également selon l'usage que le projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 septembre sera considéré comme approuvé si aucune remarque n'est formulée d'ici la fin de cette séance. Oui, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'ai un élément pour le procès-verbal. Ce serait pour la page 3099, il avait été question pour des revêtements de toitures d'un matériau appelé EPDM donc ce n'est pas PDM, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci pour votre vigilance. Cela sera corrigé par le secrétariat communal. Pas d'autre remarque sur le PV ? Selon l'usage, il sera approuvé en fin de séance. Je vous disais que la prochaine séance de notre Conseil aura lieu le lundi 18 novembre pour les Conseillers communaux, vous indiquer également qu'un point complémentaire à l'ordre du jour est porté par la minorité, il sera inscrit en 18<sup>ème</sup> objet bis ayant pour objet la désignation d'un président d'assemblée pour le Conseil, c'est un point qui sera défendu par la Conseillère Savine MOUCHERON et puis, par ailleurs, toute une série de points sont remis, il s'agit des points 40, 42, 48, 66, 84, 105, 108, 126 et 130. Par ailleurs, comme à chacune de nos séances, nous aurons une série d'interpellations et de questions pour le Conseil communal en tant que tel, les interpellations seront posées par M. Yves ANDRE

pour ce qui concerne une meilleure représentation des élus montois, il sera répondu par votre serviteur ; une interpellation également de Mme MARNEFFE concernant les aménagements routiers et autoroutiers à Nimy-Maisières à laquelle il sera répondu par M. LAFOSSE ; une interpellation de Mme MARNEFFE toujours liée aux difficultés rencontrées par les usagers faibles dans les travaux en cours, la réponse sera fournie au nom du Collège par M. LAFOSSE ; une interpellation de M. HAMBYE concernant les trottoirs en pavés à laquelle il sera répondu par l'Echevine Mélanie OUALI ; une interpellation de M. HAMBYE également concernant la peinture des façades à laquelle il sera répondu par Mme KAPOMPOLE ; une interpellation de Mme DE JAER concernant le financement des bus intra-muros à laquelle il sera répondu par M. LAFOSSE ; une interpellation également de Mme DE JAER concernant la retranscription vidéo du Conseil communal à laquelle il sera répondu par M. BOUCHEZ ; une interpellation de M. MELIS concernant les sanctions administratives communales à laquelle je répondrai ; le même sujet est évoqué par ailleurs par Mme DE JAER dans une autre interpellation et donc j'y répondrai de manière conjointe ; une interpellation concernant le CHU Ambroise Paré de Mme MOUCHERON à laquelle je répondrai et ceci clôture la liste des interpellations pour le Conseil communal classique., si je puis dire, je vous propose de procéder à une petite modification par rapport à l'ordre du jour envisagé initialement et de regrouper les huis clos en fin de séance pour éviter les allées et venues au niveau des personnes qui ne sont pas membres du Conseil et ainsi éviter tout inconfort inutile, si ça ne vous pose pas de souci, je pense que ce sera mieux pour tout le monde. Je vous propose d'entamer notre séance publique, je vais passer les différents points en revue en commençant par le point 2.

2° objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de Flénu à Cuesmes. GEP 6002/CU/37

ADOPTE à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de la Casse à Havré. GEP 6002/HAV/12

ADOPTE à l'unanimité - 2<sup>ème</sup> annexe

c) Création d'un emplacement PMR – Chemin de la Procession à Mons. GEP 6002/296

ADOPTE à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> annexe

d) Réglementation de la circulation et du stationnement – rues Victor Dieu et Sablonnière à Jemappes. GEP 6002/JE/OD

ADOPTE à l'unanimité - 4<sup>ème</sup> annexe

e) Réglementation du stationnement – instauration d'une zone bleue Quartier des Alliés à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 5<sup>ème</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident survenu le 22 juin 2012 rue du Grand Courant à Cuesmes (poteau d'éclairage). Contentieux RECPFAC/EC

ADOPTE à l'unanimité - 6<sup>ème</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Autorisation de mettre en œuvre une action devant le Tribunal civil pour une enseigne maintenue en infraction. Contentieux URBA/AN

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Convention-cadre portant sur l'utilisation mutualisable des gaines d'attente HDPE placées dans les voiries réfectionnées du Centre Ville. Ratification. Affaires Juridiques Marchés/CS

ADOPTE à l'unanimité - 8<sup>ème</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : Service de Prévention. PCS – Approbation du Plan de Cohésion sociale 2014-2019. Prévention 1.2013.23

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons examiné ce dossier concernant le plan de cohésion sociale le plus attentivement possible et l'avons trouvé très intéressant malgré sa mise en page quelque peu ardue. Nous avons quand même des remarques à faire et son principal défaut est le manque d'adéquation entre certains diagnostics réalisés, les actions définies et le budget prévu. Alors, si la modification des conditions d'octroi des subsides article 18 pour les actions menées par les associations partenaires par le Ministre de l'Action Sociale est la principale cause des restrictions dans certains domaines, il n'en reste pas moins que le diagnostic mettait en avant plusieurs points faibles en termes d'insertion et de logements dans l'entité, que le plan de cohésion sociale ne permettra pas de solutionner. Alors, nous avons aussi noté l'absence de concrétisations de la mise en place d'une halte garderie, la faiblesse des mesures en faveur de l'alphabétisation et de l'insertion

socioprofessionnelle, l'absence de mise en place de formations complémentaires pour les bénéficiaires de contrat article 60, le manque de logements pour personnes porteuses de handicaps, le manque de relais entre les différentes structures d'aide au logement de l'urgence vers les transits vers les logements sociaux et enfin l'absence de dispositif de contrôle du plafonnement des loyers et des consommations en énergie des logements. Comme évoqué en Commission, nous aurions voulu savoir comment avait évolué le budget par rapport aux subventions article 18 et quelles conséquences cela avait sur certaines associations notamment RAMBo, Accesport, le SIEP, Esope et autres associations d'alphabétisation et associations actives dans le domaine du logement. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ? Quelques éléments de réponse. Simplement pour vous signaler que ce plan de cohésion sociale qui est donc le deuxième qui est préparé par le Service de Prévention et l'ensemble des partenaires de terrain, essaye de répondre tant bien que mal aux objectifs qui ont été fixés par la Région wallonne et par le législateur en la matière. Pour ce faire, toute une série de concertations de terrain ont été effectuées au préalable avec l'ensemble des acteurs de terrain et nous ont permis d'identifier différentes actions prioritaires à la fois dans le cadre du budget du Service de Prévention qui reste tout de même l'essentiel de l'investissement budgétaire réalisé dans le cadre de ce PCS, 1.382.000 euros par an mais également comme vous l'avez souligné, dans le cadre de partenariat avec d'autres structures. Ces partenariats représentent un budget de 111.000 euros par an ou de conventions qui sont directement passées avec des structures externes dans le cadre de l'article 18, soit 78.000 euros par an. Si j'entends bien, votre intervention porte plutôt sur ce dernier aspect qui est le partenariat avec les associations sur le terrain. Première réflexion, ce que je voudrais dire c'est que bien entendu ce plan de cohésion sociale ne représente pas l'alpha et l'oméga des interventions des pouvoirs publics dans ces domaines heureusement d'ailleurs, parce qu'avec un budget de 78.000 euros, je pense que ces acteurs connaîtraient de grandes difficultés. Il y a toute une série d'autres dispositifs qui existent, que ce soit au niveau wallon, au niveau local ou au niveau de la fédération qui permettent de soutenir ces acteurs dans le cadre de décrets pour lesquels ils bénéficient de financements structurels. Ici, l'objectif du plan de cohésion sociale, c'est d'avoir une valeur ajoutée dans le cadre de partenariat qui sont développés avec ou sans le Service de Prévention et il faut lister toutes les interventions qui sont effectuées dans les domaines que vous avez cités et pour lesquels vous regrettez dites-vous d'un manque de présence dans le PCS qui vous est présenté, ce que moi je ne retrouve pas dans le programme qui était soumis à l'approbation des Conseillers. Dans le cadre de l'insertion

socioprofessionnelle, il y a 10 actions qui sont proposées dont 3 assurées par des partenaires, 2 par le Service de Prévention direct et 5 de manière mixte entre le Service de Prévention et les différents partenaires. Dans l'accès à un logement décent, 8 actions sont proposées, 4 assurées par les partenaires directement, 2 par le Service de Prévention et 2 de manière mixte et il faut ajouter à cela tout ce qui est dimension santé, traitement des addictions, 8 actions et tout ce qui est retissage des liens sociaux intergénérationnels et interculturels, 24 actions. Et donc, il y a toute une série d'éléments qui se retrouvent dans le PCS qui vous est proposé ce soir y compris dans les aspects que vous avez évoqués mais il y a aussi des éléments qui n'ont pas à s'y retrouver. Quand vous parlez du contrôle des loyers, il n'est clairement pas prévu dans le champ d'application du plan de cohésion sociale que ce type de mesure se retrouve dans ce type de texte, je vais dire le contrôle des loyers, ça fait partie d'une décision qui doit être prise soit par le législateur ou par l'Exécutif mais certainement pas dans le cadre d'un plan de cohésion sociale local. Pour le reste, il y a toute une série de dispositions qui sont prises sur le terrain soit par la Ville, soit par le CPAS qui ne se retrouvent pas nécessairement dans ce plan, encore une fois, notre objectif a été de pouvoir cadrer avec les lignes directrices qui ont été fixées par la Région wallonne et qui ont évolué avec le temps et pour ce qui concerne les réponses à vos questions sur les aspects purement financiers, nous avons demandé au service de pouvoir vous transmettre l'ensemble des éléments de comparaison entre la précédente programmation et celle-ci, de sorte que vous puissiez avoir un tableau complet des structures qui étaient financées et pour lesquelles ces financements ont évolué essentiellement de par l'évolution des lignes directrices fixées par la Région et qui s'imposent aux pouvoirs locaux dont nous faisons partie. Voilà, Mme MARNEFFE, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme évoqué en Commission et à la fin de mon intervention, ce qui nous tracasse aussi, c'est de savoir que vont faire les associations pour gérer leur budget pour les années qui viennent si elles ont leur subvention coupée, je citais quelques associations, notamment une active dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle qui est le SIEP par exemple, il y a aussi des associations actives dans l'alphabétisation et dans d'autres domaines et que vont faire ces associations et c'est pour ça que je vous avais demandé en Commission une comparaison des budgets par rapport au précédent plan de cohésion sociale pour voir un peu quelles étaient les conséquences de ça et de savoir éventuellement comment y pallier par une autre mesure, comment aider ces associations peut-être par la mise à disposition de locaux, par d'autres méthodes peut-être que le plan de cohésion sociale en lui-même et l'article 18.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste un élément de réponse sans vouloir argumenter plus pour vous dire que le Service de Prévention reste un partenaire potentiel des différentes associations y compris celles qui n'auront plus la possibilité de bénéficier de subventions et donc s'il peut y avoir une aide quelconque qui peut être apportée, elle le sera, que ce soit par le biais de la logistique, de locaux ou ce genre de choses et pour le reste, encore une fois, quant au devenir de ces associations, je vous répète ce que je vous disais, à savoir que les financements apportés dans le cadre du PCS sont un complément en général mineur par rapport à un subventionnement organique qui est prévu par les dispositifs décrétaux et c'est notamment le cas dans l'insertion socioprofessionnelle avec le décret sur les EFT ou ISP qui est quand même l'essentiel du financement par rapport au PCS qui représente une part encore une fois mineure par rapport au financement structurel global de ces structures. Voilà. Est-ce que l'on peut passer au vote sur le fond du projet qui vous est présenté, est-ce qu'il y a des difficultés ? M. BEUGNIES, abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 9<sup>ème</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je tiens à remercier le Service de Prévention qui a fait un gros travail de préparation avec les différents partenaires sur ce plan, si vous me le permettez. Alors, j'en viens aux points suivants.

7<sup>e</sup> objet : Service de Prévention. PCS – Approbation du comité d'accompagnement – Halle d'Hyon. Prévention 1.2013.25

ADOPTE à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Centre d'entreprises design – raccordement eau : approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** MP E/2013/CONV. désign raccord. eau

ADOPTE à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

9° objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine UNESCO – Les minières de Spiennes – Marché de travaux de construction du pavillon et aménagement de ses abords directs – Approbation de l'avenant 5. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/778.105 VD

ADOPTÉ à l'unanimité - 12<sup>ème</sup> annexe

10° objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Marché de services relatif à l'exploitation du futur Centre de Congrès à Mons. Désignation et approbation du contrat-cadre d'exploitation. **SOUS RESERVE** MP Conv/Congrès- Exploitation

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Si le montage proposé pour gérer le futur Centre de Congrès à l'avantage de permettre de récupérer la TVA de la construction du bâtiment, nous regrettons malgré tout la complexité de ce montage, la difficulté de cerner ses implications juridiques, les risques de refus d'exonération du précompte immobilier, l'absence à l'heure actuelle de modalités quant à l'ingérence de la RCA dans la gestion du Centre et par rapport au risque d'exploitation encouru par les contractants, l'absence de prévisions budgétaires quant aux investissements prévus pour l'amélioration de l'accueil et de la visibilité qui restent à charge de la RCA, les conséquences en ce qui concerne la réglementation applicable alors qu'un marché public de services est soumis aux directives marchés publics, l'attribution d'une concession doit uniquement respecter les règles fondamentales du traité communautaire européen. En ce qui concerne l'offre du soumissionnaire proprement dite, elle était la seule déjà, c'était le seul à avoir répondu à l'appel d'offres, nous regrettons que contrairement à ce qui était prévu lors du lancement du projet de Centre de Congrès, il ne se positionne pas en levier par rapport aux acteurs économiques locaux et ne proposent pas d'offres de services complémentaires notamment en termes de programme récréatif.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, d'autres interventions ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je serai plus positive en fait parce que, à la lecture du dossier, je me rends compte que Artexis qui va gérer ce Centre de Congrès donc déjà la première chose, je suis rassurée que la Ville ne pallie pas à la gestion, c'était une de mes inquiétudes, nous avons eu le débat à l'époque et franchement je trouve que c'est une bonne idée que ce soit géré par un privé, ce n'est pas le métier d'une commune de gérer un Centre de Congrès, donc pour ça c'est déjà une bonne nouvelle. Par ailleurs, Artexis c'est la société qui gère notamment Namur Expo et comme j'ai quelques contacts là-bas, j'ai pu me rendre

compte de l'efficacité du dossier, ça marche très bien à Namur, donc je suis plutôt positive et je leur souhaite en tout cas, franc succès par rapport à la gestion du Centre de Congrès.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, on a évoqué l'avis du service de décision anticipée, la Commission Ruling puisqu'il semble qu'on s'oriente vers une scission ou en tout cas un problème d'unités de TVA qui fait débat donc j'imagine que vous allez bien demander l'avis du service de décision anticipée sous la direction de notre Ministre des Finances, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, dans le contrat cadre on parle de redevances qui seront versées au RCA donc des redevances fixes et variables, en fonction du chiffre d'affaires et notre question est de savoir ce qu'il arrivera si la société Artexis réalise des pertes, est-ce qu'elles seront bien assumées par la société Artexis ou est-ce que la RCA devra intervenir ? Au pire, si cette société devait déposer le bilan, qu'arrivera-t-il ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Je vous remercie pour vos différentes prises de parole. Simplement, vous dire qu'au nom du Collège, nous nous réjouissons également de cette offre qui a été introduite par la société Artexis que Mme MOUCHERON l'a rappelé tout à l'heure, nous avons déjà eu l'occasion d'avoir un débat à ce sujet au sein du Conseil communal. Vous savez que le Palais des Congrès c'est un choix majeur qui a été posé par le Conseil communal et par la majorité pour essayer de contribuer au redéploiement économique et touristique de la région et il est clair que pour que ce choix puisse porter ses fruits, il nous fallait également une adhésion du secteur privé. Cette adhésion elle devait se manifester de deux manières, d'une part par une conviction des acteurs du secteur hôtelier dans l'avenir et la performance de ce Centre et aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire, c'est que cette conviction a été affirmée puisque nous avons assisté à l'ouverture d'une nouvelle infrastructure en Centre-Ville et qu'un autre projet d'envergure se développe sur le site des Grands Prés à proximité immédiate du Centre de Congrès donc c'est le signe d'une certaine foi du secteur privé hôtelier dans cette infrastructure et puis deuxième élément, il nous fallait, puisque c'était le choix effectivement proposé par le Collège, un acteur de référence capable de gérer et de donner une ambition à ce Centre de Congrès en développant une approche extrêmement professionnelle et extrêmement rigoureuse. En ayant pu compter sur cette offre déposée par ce qui est la société leader en Belgique dans l'événementiel et la gestion de congrès, le choix de la Ville se trouve conforté, nous nous en réjouissons, la société Artexis dispose d'une grande expertise, là où elle travaille, j'ai moi-même pris des contacts avec Namur, il m'a été confirmé qu'il y avait une grande satisfaction



dans la collaboration entre les pouvoirs publics concernés et la société exploitante. Elle propose dans son offre toute une série de points qui nous ont semblé extrêmement intéressants, le fait d'avoir une commercialisation qui soit à la fois dédiée sur le plan local avec un encadrement des congressistes, avec un démarchage mais aussi à l'international avec un réseau de professionnels pour essayer d'accroître la durée de séjour des congressistes sur Mons avec un maximum de retombées sur le tissu économique local, c'est évidemment un point fort que l'on doit retenir. De la même manière, sur le plan financier, c'était aussi une de nos craintes à un moment donné, nous voyons aujourd'hui une offre qui propose à la Ville de bénéficier d'une indemnisation année après année, d'abord dans une phase transitoire qui nous portera jusqu'à la fin 2016 avec une indemnité fixe de 25.000 euros qui sera versée par Artexis à la Ville et puis ensuite, dans la phase classique si je puis dire d'exploitation, une fois que les abords seront clairement terminés, pour 10 ans entre fin 2016 et fin 2026 avec à la fois une indemnisation fixe de 25.000 euros et également un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé par la société dans le cadre de l'exploitation du Centre. Donc, ce qui signifie que la Ville pourra bénéficier d'un dédommagement financier de par l'exploitation du Centre là où certains avaient pu craindre à un moment donné que la Ville ne doive financer elle-même l'activité et la gestion du Centre de Congrès. A cet égard, c'est une autre bonne nouvelle que nous connaissons. Il faut également souligner et là je ne serai pas en accord avec Mme MARNEFFE, que l'offre déposée par la société Artexis est une offre qui, au contraire de ce qui a été dit, s'inscrit pleinement en synergie avec les partenaires locaux et régionaux, que ce soit avec l'Office du Tourisme, que ce soit avec la Ville, que ce soit avec d'autres structures, il y a une stratégie d'insertion dans le tissu économique local et régional, l'objectif étant notamment avec l'Office du Tourisme de pouvoir développer des packages à destination des opérateurs culturels et touristiques de la Ville mais aussi à destination du secteur Horeca parce que ces gens auront besoin d'être pris en charge de manière professionnelle, sur la restauration, sur leur passage dans leur temps libre dans les commerces du Centre-Ville et donc, l'objectif est de pouvoir optimiser ce Centre de Congrès avec un flux vers le centre historique de la Ville et ses commerces bien entendu et donc il y aura une synergie étroite qui sera réalisée entre le gestionnaire et le Centre-Ville mais également, comme vous l'avez vu, c'est dans ses intentions, entre les gestionnaires du site et le site de Mons-Expo par ailleurs puisqu'il y a un intérêt pour avoir une synergie entre ces deux grandes infrastructures de la Ville, ce qui nous semble un point positif. Pour répondre aux différentes questions qui ont été formulées par ailleurs, vous signaler qu'effectivement, la formule de l'unité TVA qui a été mise en avant l'a été sur base des conseils formulés par

l'avocat de la Ville spécialisé en la matière, Me Streppen qui nous a démontré clairement qu'en recourant à la formule de l'unité TVA avec deux filiales distinctes, une filiale de la RCA et une filiale privée du groupe Artexis qui sera destinée à l'exploitation du site même, cette unité TVA est la formule la plus sûre pour pouvoir garantir une récupération de la TVA mais, bien entendu, nous procéderons à une interrogation, nous interrogerons la Commission des décisions anticipatives pour faire en sorte d'avoir nos apaisements en la matière mais clairement nous avons voulu sécuriser au maximum le montage TVA, de sorte que nous puissions bénéficier d'un return en matière de TVA qui n'était pas, je vous le rappelle, envisagé au départ dans le montage du projet. Et donc là encore, c'est une évolution positive de ce projet pour la Ville et pour les finances communale, sachant qu'une récupération de la TVA nous permettrait bien entendu de réaliser et de financer toute une série d'investissements connexes au Centre de Congrès qui sont actuellement financés par d'autres moyens que nous avons à trouver ici au Conseil communal et donc c'est encore un aspect positif qu'il faut souligner dans l'évolution de ce projet important pour notre Ville. Dernier aspect que Mme MARNEFFE évoquait, les modalités d'intervention de la RCA dans la gestion du Centre. Il n'y a pas d'interventionnisme de la RCA dans l'exploitation du Centre de Congrès puisque le montage propose que la Ville procède par bail emphytéotique donc par le biais d'une emphytéose auprès de la RCA qui elle-même concèdera la gestion par une concession de service public auprès du gestionnaire qu'on vous propose de désigner ce soir qui est la société Artexis de sorte que le montage soit le plus optimal possible à la fois en termes de gestion mais aussi en termes de retombées financières pour la Ville. Certes, il y a une certaine complexité dans le montage, rien n'est simple dans notre monde et particulièrement en matière de fiscalité mais nous avons essayé avec des experts professionnels, des experts reconnus pour leur expertise et leurs compétences en la matière de pouvoir développer les montages les plus pertinents possible, pour soulager les finances communales et nous donner des ambitions complémentaires en termes d'investissements et de capacités d'investissements publics sur le site ou à ses abords immédiats, je pense que d'une manière générale, on ne peut que se réjouir à la fois de développer ce site avec un partenaire reconnu pour son professionnalisme qui, je le cite au passage, a pour ambition de faire de Mons la destination leader en matière de congrès et de conventions en Wallonie, ce n'est quand même pas rien dans le chef d'un partenaire privé incontesté et qui, par ailleurs, a réaffirmé son souhait d'être un acteur incontournable du développement de la région donc on peut encore une fois saluer cet investissement et cet engagement de la part de cette société. Pour terminer, je mentionnerai les garanties financières qui ont été apportées par cette société, si déficit

d'exploitation il doit y avoir, ce déficit sera pris en charge entièrement par l'exploitant ; à l'inverse d'un chiffre d'affaires positif, par définition, un chiffre d'affaires généré qui lui fera l'objet d'une plus-value pour la Ville de par le versement de cette quote-part qui sera calculée sur base du chiffre d'affaires. Voilà pour ces quelques éléments de réponse mais vous avez, bien entendu, la possibilité de réagir, qui souhaite reprendre la parole ? Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci. Nous ne remettons pas en question la qualité de la gestion comme elle se passe à Namur et nous nous réjouissons si effectivement elle se passe bien et si ça pouvait se passer de la même manière à Mons. Les éléments que nous avons repris par rapport à l'offre du soumissionnaire étaient des éléments qui faisaient partie de la cotation de l'offre qui était mise à disposition dans le dossier et donc les éléments que je soulignais par rapport à l'effet de levier par rapport aux acteurs économiques locaux et les offres de services complémentaires étaient des éléments qui étaient pointés dans la cotation du dossier, ce n'est pas moi qui les ai inventés. Alors, deuxième chose, par rapport à l'ingérence de la RCA dans la gestion du Centre, c'est encore une fois quelque chose qui était soumis dans le dossier, en mettant en évidence qu'il s'agissait de le définir dans le cadre d'un comité stratégique. Et donc, nous, ce que nous regrettons, c'est que ces modalités-là soient définies à posteriori. Et alors dernière chose, vous n'avez pas répondu à ma question par rapport aux prévisions budgétaires quant aux investissements prévus pour l'amélioration de l'accueil et de la visibilité du Centre de Congrès qui restent à charge de la RCA, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, d'autres interventions ? Simplement Mme MARNEFFE, sur l'ingérence, je ne vais pas entrer dans le détail technique mais il ne s'agit pas d'une ingérence en termes de gestion, c'est simplement l'ingérence de type fiscal, si je puis dire, puisque c'est le montage qui est prévu comme tel pour permettre la récupération de la TVA mais je pense qu'on ne va pas rentrer dans un débat hyper technique sur le sujet, donc il n'y a pas d'ingérence en termes de gestion, que ce soit clair, c'est vraiment la société Artexis qui aura les mains libres pour assurer la gestion et l'exploitation de ce Centre. Quant aux investissements qui doivent être prévus, tous les investissements sont prévus dans l'enveloppe qui avait initialement été envisagée au niveau du Palais des Congrès, restent aujourd'hui une série d'investissements qui sont financés, qui ont été approuvés par le Conseil communal, qui seront réalisés pour aménager tous les abords du site. Mais donc, à priori, je ne vois pas à quoi vous faites allusion pour ce qui concerne les investissements complémentaires qui devraient être nécessaires au niveau de l'amélioration de l'accueil au sein de cette infrastructure. Quant au dernier point que vous avez soulevé, à savoir les synergies avec les partenaires régionaux, de mémoire, l'offre qui avait été faite par la société Artexis faisait

l'objet d'une cotation tout à fait honorable sur ce critère donc il n'y a pas de difficultés à nos yeux à ce sujet. Voilà, peut-on passer au vote ou souhaitez-vous réintervenir ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 13<sup>ème</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie. Je voudrais là encore, vous me le permettez, tout particulièrement remercier Laurence Moyart qui a fait un travail remarquable au sein du service des marchés publics sur ce dossier, c'était un dossier extrêmement complexe et très très lourd à gérer, elle a porté ça sur ses épaules toute seule, donc merci à Laurence Moyart pour sa contribution. Et le travail de l'IDEA tout à fait, comme le dit le Président de l'IDEA.

11<sup>o</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines – Multimédia – Modification du mode de passation du marché – Approbation. **SOUS RÉSERVE** MP E/2013/Conv. E/2013/Conv. Ursulines. Multimédia

12<sup>o</sup> objet : Objectifs de Convergence. Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux. La Chapelle de l'ancien couvent des Ursulines. Mission d'auteur de projet – Marché complémentaire pour la scénographie – Approbation de l'avenant n<sup>o</sup> 1. **SOUS RÉSERVE** MP Conv/ursulines AP-Scénographie OS

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Cela va être rapide, c'est sur le point 11 et le point 12 vu qu'initialement, nous avons voté contre ce projet d'artothèque, pour l'ensemble des avenants nous nous abstenons, nous ne pouvons pas voter contre vu que les travaux sont déjà en cours et que nous ne voulons évidemment pas bloquer mais nous n'allons pas voter pour alors qu'initialement, nous ne sommes pas pour le projet. Donc, pour les points 11 et 12.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour les mêmes raisons, en fait, nous étions plutôt pour faire un grand projet lié avec les bâtiments du Musée Duesberg et ses extraordinaires collections, également la proximité du Fonds du Logement et de faire un projet d'histoire de la Ville de Mons, la majorité a fait un choix différent, nous avons constaté quand même

qu'on a ici dans la région une pépinière d'arthothèques puisque nous avons l'arthothèque de la Province au Mac's, l'arthothèque de la Communauté française à l'Ecole Normale avec un tout grand architecte Hebbelinck et nous avons une arthothèque pour la Ville de Mons. Et donc, nous nous demandions pourquoi ne pas faire une seule arthothèque et pas trois, mais enfin, voilà. Le choix de la majorité a été différent donc ce pourquoi pour les 11 et 12, nous dirons non. Par ailleurs, cette parcelle 696 T qui est à l'arrière et qui appartient au Fonds du Logement, recèle 60 places de parking, je crois que c'est intéressant en termes de mobilité de s'y intéresser, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais donc, vous votez contre alors qu'il y a ici un superbe projet de rénovation patrimoniale en Centre-Ville. Bon....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On est à 33m du Musée Duesberg et donc c'est un choix qui a été fait, voilà, on voulait faire un grand musée d'histoire de la Ville de Mons, regroupant le Musée Jean Lescarts et tous les autres musées mais bon, voilà, c'est votre choix, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, notre choix est effectivement de valoriser ce site et le Musée Duesberg de manière continue mais pas nécessairement contigu puisqu'il y a entre ces 2 bâtiments, une superbe rénovation qui a été faite elle-même par le Fonds Wallon du Logement et qui a permis de soulager, par rapport à votre proposition, les finances communales tout en atteignant l'objectif d'une rénovation patrimoniale en cœur de ville.

L'Assemblée passe au vote du point 11 qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 14<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 12 qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM.

DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 15<sup>ème</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : ASBL PIÉTONNIER MONTOIS. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : ASBL MAISON DES ATELIERS DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOPTE à l'unanimité - 17<sup>ème</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : ASBL MAISON DES ATELIERS DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOPTE à l'unanimité - 18<sup>ème</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : ASBL PARENTHÈSE. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOPTE à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : ASBL PARENTHÈSE. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOPTE à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : CPAS Mons. Comptes annuels – exercice 2012. Approbation. Gestion f. CPAS

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne vais pas parler longuement parce que je pense que je me suis déjà assez exprimée sur nos inquiétudes par rapport au futur budget du CPAS et donc par les comptes lors du Conseil communal conjoint. Nous allons voter pour les comptes parce que nous pensons qu'ils sont corrects mais s'ils nous inquiètent au plus haut point et nous voudrions que ce soit acté au PV, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BARVAIS, vous souhaitez dire un mot ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Un petit mot, oui quand même pour signaler que ce qui est important au niveau des comptes, c'est surtout comparer comptes à comptes et qu'entre 2010 et 2011, c'est le moment où il y a eu la réorganisation au niveau de la Ville, c'est-à-dire que ce sont des comptes qui n'étaient pas comparables mais 2011-2012 c'est

comparable et en comparant l'un et l'autre, il y a quand même 4 bonnes nouvelles puisque d'une part, le boni budgétaire est plus important en 2012 qu'en 2011 de 120.000 euros donc 5% d'augmentation, que les engagements à reporter sont inférieurs, donc ça veut dire qu'on a pu réaliser plus d'engagements au cours de cette année. Troisièmement, qu'à l'exercice propre, le mali à l'exercice propre est diminué par 2 puisqu'il est maintenant de 1 million 900 mille et alors quatrièmement, ce qui est important, c'est que le fonds de réserve que nous avons pu reconstituer grâce à ce boni budgétaire correspond aux attentes du plan de gestion, ce qui n'avait pas été le cas l'année passée qui avait nécessité une augmentation de la dotation communale et cette année, la dotation communale pour le budget 2014 pourra rester à l'identique. Alors, ce qui est aussi important de signaler, c'est qu'entre 2011 et 2012, on peut voir l'évolution des comptes quant aux exercices qui ont été repris par le CPAS, c'est-à-dire l'égalité des chances et les crèches de la Ville et que si on compare les dépenses dans ces deux objectifs-là qui sont d'ailleurs à charge de la Ville puisque c'est la Ville qui prend en charge le déficit, on est passé en 2011 de 1 million 2 à 2012 à 848.000 donc une diminution de 30% du déficit. Je crois que ce sont des chiffres qui valaient la peine d'être signalés puisqu'il y a quand même du positif dans les comptes. Quant au budget, nous nous reverrons dans deux mois.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Au niveau du vote ?

Sortie de M. BARVAIS = 40 présents

ADOpte à l'unanimité - 21<sup>ème</sup> annexe

Entrée de M. BARVAIS = 41 présents

18° objet bis : Désignation d'un Président d'assemblée au Conseil communal de la Ville de Mons. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Savine MOUCHERON. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je passe la parole à Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre-Président. J'ai déposé le point aujourd'hui, je pense que vous n'êtes pas vraiment étonné par ma proposition puisque je la faisais déjà il y a un an, presque un an, à l'installation de cette honorable Assemblée. Et donc, après un an de fonctionnement et toujours dans un contexte d'opposition constructive, je vous propose de revoir votre position et de désigner un président de séance qui ne soit pas en fait ni bourgmestre, ni même membre du Collège et donc il ne s'agit en aucun cas ici d'un problème de personne mais bien d'une question d'un rôle, d'une qualité des débats, d'une plus grande démocratie, est-ce qu'on imagine le Premier Ministre répondre

aux parlementaires tout en animant les débats du Parlement fédéral, je pense que ce serait difficile et pas évident et pour cause, puisque c'est à lui et à l'ensemble du Gouvernement qu'on pose les questions, comme ici c'est à vous, en tant que Bourgmestre et à l'ensemble du Collège que nous posons les questions et donc nous sommes un peu en tant que président de l'Assemblée aussi, partie prenante et donc je pense que vraiment c'est dans l'intérêt de tous, de la qualité des débats, des échanges, il y a vraiment un intérêt à désigner un président de séance autre que quelqu'un qui émane du Collège et donc voilà, j'espère que vous entendrez ma requête et que vous voterez tous d'une même voix sur ce point positivement, je vous remercie d'avance pour votre soutien.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Une intervention ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous soutenons évidemment le point, d'ailleurs nous avons déposé un amendement lorsque nous avons réformé notre règlement d'ordre intérieur, amendement qui avait été malheureusement rejeté et qui visait à avoir une présidence du Conseil communal comme ça se passe par exemple à Watermael-Boitsfort ou à Profondeville ou à Boussu, dans lequel les écologistes ont appuyé pour avoir une présidence du Conseil qui permet d'avoir des débats plus sereins, on a pu le voir au dernier Conseil, ce n'est pas toujours évident quand le Bourgmestre donne la parole, il semble que même au sein du Collège, ça peut créer des crispations et donc sans doute qu'une présidence du Conseil communal éviterait cela, je vous remercie. Donc, nous allons voter pour évidemment.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien. Quelques éléments de réponse. Pour vous indiquer que le code de la démocratie locale en Wallonie permet et c'est une faculté de choisir un président de séance parmi les Conseillers, ce n'est pas en aucun cas une obligation. Cette question a déjà été soulevée dans notre Assemblée et a fait l'objet de débats à deux reprises, au mois de décembre 2012 lors de l'installation de notre Conseil et plus récemment, le 13 mai dernier donc c'est la troisième fois que ce débat est posé ici autour de la table et donc ça ne nous gêne nullement mais les réponses ne varieront pas beaucoup, vous le comprendrez aisément. La majorité a fait le choix de ne pas procéder comme tel dans le pacte de majorité qui a été soumis à l'approbation du Conseil communal, il nous semble que c'est le bourgmestre en fonction qui a la vision la plus transversale des dossiers et qui peut dès lors le plus aisément distribuer la parole et présider l'Assemblée. Il en va de même dans toutes les grandes villes de Wallonie y compris d'ailleurs à Namur où M. Prévot comme il l'indique dans son site internet fait de la présidence du Conseil communal l'une de ses prérogatives essentielles, c'est sur le site officiel de la Ville de Namur, comme M. Lutgen le fait admirablement sans doute à Bastogne et comme M. Di Antonio le fait avec autant d'efficacité



à Dour et comme je pensais que M. Deleuze le faisait à Watermael-Boitsfort et comme Mme Payfa me l'a encore rappelé vendredi dernier lorsque je l'ai vue au BAM me disant qu'elle avait souhaité bénéficier de la présidence du Conseil communal à Watermael-Boitsfort mais que malheureusement, le co-président d'Ecolo lui avait refusé cette possibilité. Ceci étant, j'imagine que ceci fait réagir puis après nous passerons au vote, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'entends bien et c'est à peine une surprise ce que vous venez d'évoquer, les noms que vous avez cités, franchement j'aurais pu mettre ma main à couper ! Mais donc voilà, je suis Conseillère communale à Mons et j'avais plutôt tendance à croire que vous étiez plutôt avant-gardiste dans tout un tas de domaines et j'aurais cru que c'était aussi votre cas en matière de démocratie, voilà, je regrette.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mme Payfa, pour ceux qui suivent un peu la politique bruxelloise, c'est quand même fort de café. Pour rappel, elle a été bourgmestre pendant de longues années, c'était un parti de l'opposition et en général les présidences d'assemblées sont quand même données à des Conseillers communaux qui font partie de la majorité mais enfin, on peut rigoler et se taper sur les cuisses et dire par exemple que Mme Sarah Turine n'a pas donné la présidence à M. Moureaux à Molenbeek mais je pense qu'on serait un peu private joke entre ceux qui suivent la politique bruxelloise, merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

7 OUI : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

34 NON : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, MM. BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYRMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

REJETE - 22<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES – Occupation des locaux scolaires. Règlement d'Ordre d'Intérieur des locaux scolaires. Modifications. Éducation 854

ADOPTE à l'unanimité - 23<sup>ème</sup> annexe

20<sup>e</sup> objet : ASBL INFOR-JEUNES DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOPTE à l'unanimité - 24<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : ASBL INFOR-JEUNES DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation.  
Gestion f. C/B2012

ADOPTE à l'unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Validation de la composition du Conseil Participatif du Développement Durable (CPDD). Développement Durable

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est un sujet qui nous tient à cœur et M. BOUCHEZ le sait puisqu'au mois d'avril, en Commission, je lui posais la question de savoir où on en était au niveau du Conseil Participatif du Développement Durable et dans quelle mesure la Commission du Développement Durable pouvait y participer puisque c'est vrai que dans cette Commission, on parle assez peu de développement durable puisqu'il y a peu de points qui arrivent au Conseil et que je trouvais que c'était vraiment l'occasion de faire vivre cette Commission. On m'a répondu que pour le moment on était en train d'étoffer la liste des associations mais que dès que ce serait un peu plus mûr on viendrait et on m'a même dit qu'on m'enverrait la liste des associations, liste qui ne m'a jamais été envoyée et donc je pense que c'est au mois de juin ou de mai que je suis revenue en Commission reparler de ce Conseil Participatif du Développement Durable dans lequel on m'a dit oui mais il y a un point qui va passer au Collège et donc, voilà on attend dans un cadre plus global de l'agenda 21 que ce point soit passé mais on va évidemment ouvrir à de nouvelles associations, il ne faut pas hésiter à en donner et ainsi de suite. Au mois de septembre, dans la farde du Conseil communal du mois de septembre, il y avait un point, je ne sais plus combien « bis » donc un point ajouté en urgence qui était le Conseil Participatif du Développement Durable qui était retiré et en lisant, je me suis dite, évidemment ça va être retiré puisque ça fait tellement de mois qu'on en parle, que toutes ces nouvelles associations qu'il va y avoir, on en est en train de faire un « truc » là ça va franchement, avec une commune d'enfer, on va vraiment avoir peur chez Ecolo parce que tout le monde va se dire, ça y est le MR a pris le Développement Durable en mains. Et on a regardé la farde mercredi je pense, et donc nous souhaiterions proposer un amendement à la proposition qui est faite. La proposition cite que le Conseil Participatif va s'articuler autour de l'Echevin, sur ça pas de problème, que des représentants politiques en feront partie, sur ça pas de problème même si la proposition telle qu'elle est faite fait qu'il y a plus de représentants politiques que d'associations donc ça nous pose un problème et puis il y a une liste une série d'associations qui seraient des associations

constitutives de « ça passe par Mons » alors, je me suis dite, ça doit être des associations constitutives de « ça passe par Mons en 2006 » mais ce n'est pas possible puisqu'il manque Nature et Progrès et il y a en plus Mons-Equitable qui n'existait pas en 2006, donc je me suis dite, ce sont les associations constitutives de « ça passe par Mons » à l'heure actuelle et là, de nouveau, pas possible puisqu'il manque les Amis de la Terre donc je me suis dite, peut-être qu'on a pris les associations de « ça passe par Mons » qui ont été actives au niveau du CPDD et puis de nouveau, ça n'allait pas puisqu'il manquait le GRACQ. Je me suis dite, si je contactais « ça passe par Mons » et Mons-Equitable pour voir un peu comment ils ont été concertés et quel a été leur avis et là, surprise, eux-mêmes ne savaient pas que le point passait au Conseil communal d'aujourd'hui. Quand vous créez un Conseil Participatif, c'est toujours assez utile de faire de la participation. Le point précise aussi que si de nouvelles associations devaient venir, elles devraient soit s'adresser au service du développement durable, soit au coordinateur. Coordinateur dont on ne sait pas trop ce qu'il est puisque ce même point précise que le règlement d'ordre intérieur va être défini par le Conseil Participatif du Développement Durable donc on imagine que dans ce règlement d'ordre intérieur, le Conseil Participatif du Développement Durable va aussi définir comment une nouvelle association peut venir et s'il y aura un coordinateur ou par exemple une coprésidence ce qui fait une différence en droit et qui permet par exemple de ne pas avoir que quelqu'un du politique ou que quelqu'un de l'associatif qui soit à la présidence. Nous ce que nous proposons c'est que le Conseil Participatif soit relancé avec à la limite les associations qui y ont été mais que l'appel à candidatures pour de nouvelles associations, la question de la coordination soit supprimée du point que nous voterons aujourd'hui et soit laissée au développement du règlement d'ordre intérieur avec les associations pour que dès le départ, les associations puissent participer à ce qu'elles vont faire en fait. Et alors, il y a un deuxième point qui nous tient à cœur, c'est qu'on fait comme si on recréait un peu quelque chose de nouveau, or il y a beaucoup de documents qui ont été faits donc nous voudrions rajouter dans notre amendement que le Conseil communal charge le service du développement durable de faire un contre-rendu de ce qui a été produit par le CPDD et de ce qui a été réalisé ou non. Voilà, l'amendement vise à supprimer l'aspect de qui vont pouvoir être les nouvelles associations qui vont rentrer, l'aspect du coordinateur puisque nous pensons que ce sont deux points qui doivent être réglés par le règlement d'ordre intérieur du CPDD et à ajouter une demande au service compétent qui est de faire un compte-rendu et un rapport de ce qui a déjà été fait, je pense que ce sont des amendements constructifs et que donc nous pourrions les voter unanimement. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je ne suis pas président du Conseil mais si je l'étais, je proposerais à Mme DE JAER de changer de micro parce que sa douce voix est trop fortement amplifiée par le micro qu'elle utilise actuellement, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, étant un gentleman, je m'adapte à toutes les voix, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je propose à M. l'Echevin de vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Mme DE JAER, merci pour votre interpellation.

C'est quand même vraiment dommage que nous n'ayons pu avoir le débat que je vous annonçais parce que vous étiez absente en Commission et c'est un débat de Commission malheureusement. Il faut comprendre le fonctionnement de la démocratie locale avec un travail technique où on aurait pu discuter de la liste des associations, on aurait pu intégrer de nouvelles associations, on aurait pu discuter de ces questions techniques de procédure mais pour ça, c'est vrai qu'il vaut mieux venir en Commission parce que quand on est absent et qu'on attend le Conseil communal parce qu'il y a quelques journalistes, il y a un peu de public, c'est vrai que c'est plus intéressant en matière de « com », et bien on n'arrive pas à faire un travail de fond. J'ai regretté votre absence d'ailleurs, je l'ai dit, dès le début de la Commission, vous m'avez manqué, j'avais réservé mon jeudi soir pour vous, finalement, j'ai dû rentrer plus tôt chez moi, ça a été une grande déception. Alors, pour répondre sur le fond. Tout d'abord la question de la présidence. C'est une philosophie que nous avons voulu adopter dans le cadre de ce CPDD c'est qu'en réalité, dans la mouture précédente, le CPDD était le comité de pilotage de la politique de développement durable et après avoir discuté avec les services, avoir discuté avec Damien Hubert qui est en charge de cette question à l'Administration, nous nous sommes rendus compte qu'en fait, cet organe n'avait pas de levier politique et donc la difficulté de confier le pilotage de la politique de développement durable, c'est qu'en fait, il y avait juste un travail de sensibilisation des services sans avoir une possibilité de vraiment faire passer des décisions politiques. Ici, la nouvelle mouture implique que le CPDD est le conseiller du Collège, c'est-à-dire qu'à la fois il faut des propositions et le Collège peut évaluer également une série de ces mesures auprès de ce CPDD pour que par la suite, une décision politique soit prise. C'est vraiment montrer la volonté du Collège de faire de cette politique une politique réellement concrète et de ne pas avoir un organe qui serait potentiellement gadget. En ce qui concerne les associations, nous sommes totalement ouverts, ce que je vous ai dit en Commission, vaut toujours, on peut voir sur la procédure, de toute manière le règlement d'ordre intérieur établira une procédure d'entrée, je pense que devoir s'adresser au coordinateur c'est quand même le bon sens, je peux déjà vous annoncer qu'il y aura un coordinateur, que ce coordinateur est Damien Hubert,

ce qui est tout à fait normal, alors que peut-être dans le règlement d'ordre intérieur puisqu'il faut laisser la liberté aux différents acteurs, ce coordinateur peut prendre le nom de coprésidents ou de secrétaires, on peut très bien changer les dénominations, ce qui ne changera pas le fond de la décision qui est de dire qu'il est évidemment normal que le Conseiller de la Ville de Mons soit en tout cas, on appelle ça coordinateur aujourd'hui, on peut appeler ça autrement après, soit celui vers lequel les associations se tournent pour intégrer cet organe. Alors, à un moment donné, vous nous avez demandé également dans l'amendement de pouvoir établir la question de la publicité, je dirai, aux autres de savoir la manière dont les autres pourraient rentrer. Je vous l'ai dit, cette procédure peut être arrêtée, la volonté que cette procédure soit la moins lourde possible d'avoir aussi une faculté d'inviter mais ça, toutes ces discussions auront lieu bien sûr dans le cadre des premières réunions qui seront faites. Deuxième élément, vous avez parlé du surnombre selon vous de partis politiques, encore une fois cette situation peut être uniquement temporaire puisque les associations peuvent venir s'ajouter ? Autre aspect que je tiens quand même à souligner, c'est que la volonté du Collège est d'associer, dès qu'on le peut, l'ensemble des partis politiques du Conseil communal, de ne pas se limiter à un certain nombre d'élus, de ne pas se limiter à des dénominations qu'on aurait pu utiliser par exemple des partis qui sont représentés au Parlement wallon, c'est souvent une faculté qui existe et donc, en général, nous voulons ouvrir un maximum, c'est ce qui a été fait ici et donc les groupes politiques qui n'ont qu'un seul élu auront également accès à ce CPDD afin d'avoir la voix la plus pluraliste possible. Enfin, un dernier point par rapport à la procédure et à l'ordre de travail, la volonté du Collège est quand même à un moment donné de se mettre au travail sur ces questions-là parce qu'effectivement, on peut discuter et cette discussion aura lieu lors des premières réunions, on aurait pu aller voir chacune des associations pendant des semaines et de toute manière, je peux vous dire et c'est souvent le cas, que si on attend que ce soit la Rolls-Royce avant de s'engager, on n'avance jamais. Et donc, l'idée ici a été de donner un coup d'accélérateur sur cette question qui a traîné très longtemps et donc à un moment donné, maintenant, nous avons une composition, nous avons de par cette décision un mandat clair pour avancer, les associations seront invitées, tout doit se faire avec elles, nous n'avons rien arrêté, cette décision arrête simplement le mécanisme, c'est-à-dire le principe même de le relancer avec une série d'associations de base qui ont été établies par l'Administration comme étant des associations de référence dans ce domaine. Puis, par après, on arrêtera les procédures de fonctionnement par le ROI, on pourra ouvrir à d'autres associations et vos propositions sont évidemment les bienvenues donc si vous voulez, Mme DE JAER, au terme

de ce Conseil, m'envoyer ainsi qu'à Damien Hubert et à d'autres une liste d'associations à intégrer, nous pouvons bien sûr en discuter immédiatement, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin, d'autres réactions ? Mme DE JAER.

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : Moi, je vais en Commission quand j'ai des questions techniques, ce que j'ai posé ici c'est un débat politique, comment est-ce qu'on fait de la participation, c'est éminemment politique. Je sais bien qu'il y a des Conseillers qui vont en Commission, qu'ils aient quelque chose à dire ou pas et je trouve que M. BOUCHEZ pourrait se réjouir que je fais économiser 75 euros quand je n'ai pas de question à poser, ce qui est rarement le cas puisqu'en général, tout le monde se retourne vers moi pour voir si je vais parler quand nous sommes en Commission mais bon, voilà. Punt aan de lijn. Je n'ai pas très bien compris pourquoi depuis le mois de décembre où vous êtes Echevin jusqu'ici au mois d'octobre, vous n'avez pas eu le temps au moins de faire, je ne dis pas passer par chaque association, mais simplement à tout le moins, d'envoyer un e-mail ou que l'Administration envoie un mail aux associations qui ont participé au CPDD, elles n'étaient pas des milliards, je pense que c'est quand même bien de les prévenir. Sur le nombre de politiques par rapport au nombre d'associations, vous savez très bien que ce n'est pas l'aspect que nos amis du PTB Citoyen sait représenter, c'est plutôt qu'il y a peu d'associations actuellement. D'autres organes participatifs prévoient qu'il y ait plus de représentants de la société civile que de personnes politiques, c'est notamment le cas, je pense, dans les Conseils participatifs liés à l'action sociale, personnes handicapées, ONE et Cie. Moi je pense qu'on essaye d'aller un peu vite parce qu'on se rend compte qu'on est rattrapé par le temps, qu'on n'a pas vraiment pu avancer, qu'on a un dossier finalement peu ficelé qui fait deux pages et vous ne m'avez toujours pas répondu sur le 3<sup>e</sup> amendement que je proposais qui est de demander de charger l'Administration de faire un état des lieux de ce qui avait été fait dans les précédents bilans et de nous faire un compte-rendu pour voir ce qui avait été pris en charge par la Ville, sur l'aspect de changer le pilotage de l'agenda 21 par le CPDD, c'est quelque chose qu'on ne partage pas, je ne comprends pas trop votre raisonnement de dire parce qu'ils ne sont pas politiques, ils ne peuvent pas piloter l'agenda 21 et donc on fait un processus descendant. Je veux dire, ça fonctionnait assez bien le CPDD au début, les rapports qui étaient donnés ont été votés par l'ensemble du Conseil communal, les propositions, qu'est-ce qui s'est passé, la majorité n'a pas changé, pourquoi d'un coup, ce qui était l'aspect propositionnel n'est plus mis en avant ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions. M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Pour répondre directement. En ce qui concerne les associations, la volonté et j'en ai longuement discuté avec le coordinateur de la Ville, la volonté a été de les réunir et donc de ne pas passer justement par des courriers où chacun commençait à essayer d'avoir une position ou autre, c'est de les réunir tous ensemble, c'est ce qui se fera à la première réunion, pour pouvoir directement travailler et pas perdre du temps dans des palabres infinies parce que je vais vous dire une chose, très concrètement et très sereinement, la grande difficulté dans cette thématique, c'est qu'il y a autant d'experts qu'il y a d'acteurs et donc tout le monde sait comment il faut que ça fonctionne et donc à un moment donné, je pense que c'est le rôle du politique de dire, maintenant on vous réunit autour de la table, on va entendre tout le monde et on va avancer avec une direction précise parce que ce petit jeu, on m'a proposé ce que vous proposez là avec des plans d'actions, avec la collection de tous les avis, avec un temps d'attente puis des retours, etc. en gros le CPDD n'était pas installé dans deux ans avec une procédure pareille. Je pense qu'à un moment donné, c'est le rôle aussi du politique, de donner un accélérateur. Pour le 3<sup>e</sup> amendement que vous proposez, vous devez savoir que ce bilan existe, il m'a été proposé et présenté par les services, donc il n'a pas été communiqué au Conseil communal, j'en discuterai en Collège, je ferai la proposition en Collège et nous en déciderons ensemble de savoir si ce rapport sera présenté en Conseil communal, à priori, je pense que ça ne devrait pas poser de difficulté. Dernier point par rapport à la procédure, oui là c'est un choix politique qu'on assume, c'est qu'à l'arrivée et ça il faut le voir en étant dans l'Administration communale au quotidien, c'est quand même le Collège qui doit décider et c'est beaucoup plus efficace quand on a une décision de Collège que quand on a un membre de l'Administration qui n'a aucun titre hiérarchique ou autre qui doit faire le tour des services pour aller convaincre chacun en disant, est-ce que ça vous intéresse de faire un peu de développement durable parce que là, regardez, on a eu une très bonne idée, ce serait vraiment bien que la Ville de Mons s'adapte à ça. Les agents communaux sont soumis à énormément de travail au quotidien et donc c'est souvent compliqué d'intégrer ce genre de nouveauté parce que ça reste une nouveauté dans le fonctionnement d'une commune et donc nous pensons qu'il est plus efficace à un moment donné que ça relève de la politique du Collège, qui permettra d'avoir une vue d'ensemble à la fois dans la possibilité des services d'implémenter ce genre de décisions mais aussi pour avoir la politique la plus efficace en matière de développement durable.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Alors, dernières interventions, si vous voulez bien. Mme MOUCHERON et puis Mme DE JAER.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne comptais pas intervenir sur le point parce que j'étais contente qu'on le mette en fonction, qu'on le relance donc effectivement le ROI va être décidé par le Conseil Participatif mais ce que je viens d'entendre c'est quand même interpellant, qu'on ne prenne pas le temps d'aller rechercher des avis qui reviennent, c'est un peu le principe de la participation. Alors, peut-être qu'on se trompe ici et qu'on ne fait pas un Conseil Participatif mais simplement un Conseil du Développement Durable, alors peut-être faut-il revoir l'idée et je pense qu'en fait ce qui posait problème aussi avec l'agent administratif qui avait en charge cet agenda, c'est qu'il manquait peut-être aussi un peu de soutien de l'ensemble du projet, le développement durable c'est transversal, pas lié à un échevin et donc il y a aussi une volonté du Collège derrière qui doit être d'appuyer ces demandes même si lui est porteur. Je ne comprends pas où est le problème et moi je suis plutôt partisane de voter pour les amendements qui ne sont pas du tout en opposition à ce que vous proposez ce soir.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je pense que Savine m'a retiré les mots de la bouche. Là où nous voulons de la participation, le Collège veut du conseil de la part d'experts, je pense que voilà, on n'est pas forcés d'être d'accord politiquement et d'ailleurs on l'est sur peu d'aspects et donc j'en prends bien note. Pour les écologistes, la participation n'est pas qu'un objectif de fin en soi, c'est un moyen intéressant, c'est un moyen de faire participer la population à sa propre ville et c'est dans ce sens-là qu'on voit la participation, pas uniquement en allant puiser l'expertise là où elle se trouve même si elle se trouve sur des montois, je pense qu'ici il y a un différend politique, j'en prends note et c'est ainsi. Maintenant, je ne sais pas ce qui va se passer sur mes amendements, si on les vote ou si de toute façon, les différents partis ont décidé de suivre M. BOUCHEZ dans sa proposition, voilà, je suis un peu dubitative et je me tourne vers la présidence du Conseil.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Quelques éléments pour vous dire que le développement durable est bien entendu une matière qui est portée de manière transversale, par tous les membres du Collège et bien sûr M. BOUCHEZ en exerce la compétence et la coordonne avec M. Hubert au sein de l'Administration mais tous les échevins et tous les membres du Collège l'appuient dans son projet et quant à la participation et à l'écoute, je pense que le Collège, de manière transversale, a démontré qu'il était extrêmement ouvert à la participation citoyenne et à l'écoute, seulement à un moment donné, comme l'a dit l'Echevin, il faut pouvoir prendre les décisions, il faut passer à la concrétisation et ça c'est le rôle du politique que de pouvoir avancer de la sorte, je crois que c'est ce qui a



été dit très clairement. M. BOUCHEZ, peut-on passer au vote des amendements ? Je propose oui sur les amendements, non...

Sortie de M. DI RUPO = 40 présents

L'Assemblée passe au vote sur les amendements qui donne le résultat suivant :

7 OUI : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

33 NON : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

#### REJETE

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le point en tant que tel, lui, je suppose suit le même vote ? A l'envers forcément !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, on ne vote pas contre parce que nous sommes pour la relance mais nous nous abstenons parce que les moyens qui sont mis en place ne nous conviennent pas.

L'Assemblée passe au vote du point qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

1 NON : M. JOOS

6 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

#### ADOPTE - 26<sup>ème</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : Comptes annuels 2012. Gestion f. 2012

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous aurions voulu faire une constatation. On peut lire dans les conclusions que l'écart de 3,610 millions d'euros du résultat de comptes par rapport aux projections du plan de gestion 2010 est dû notamment à la suppression des dividendes dans le cadre du refinancement du holding communal. Nous avons calculé de notre côté que

la recapitalisation de Dexia en 2009 ainsi que la perte de dividendes cumulée entre 2008 et 2011 a coûté au total à la Ville de Mons, 38.425.244 euros. Il est évident que la Ville de Mons n'est pas responsable de cette situation mais en est la victime. Les vrais responsables, selon nous, sont ceux qui ont décidé de vendre au privé le Crédit Communal en 1996 et je dirai pour une bouchée de pain par rapport à l'argent qui a dû être mis sur la table pour sauver Dexia, donc 15 ans plus tard, on voit ce que c'est, c'est la catastrophe que l'on connaît aujourd'hui. Les responsables de l'époque ont contribué donc selon nous à l'appauvrissement des communes dont la Ville de Mons. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion pour plaider à nouveau pour que l'argent public serve à la création d'une vraie banque publique, une banque où les économies des gens sont vraiment à l'abri. Les communes ont besoin d'une banque publique en Belgique qui permettrait de mener une vraie politique de crédit dans l'intérêt de la population et pas d'une banque privée qui ne recherche que le bénéfice à n'importe quel prix et à l'importe quel risque, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. BEUGNIES. Je crois qu'il y a juste un petit souci sur les chiffres que vous avez évoqués, les 38 millions, à mon avis, c'est un peu compliqué à recouper.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Mais je les fournirai sans aucun souci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, Y a-t-il d'autres interventions ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vais pas être très longue ce soir puisqu'on vote les budgets dans très peu de temps et nous aurons l'occasion de revenir en long et en large sur le débat. Simplement, qu'on avance, j'étais présente en Commission d'ailleurs, je suis assez déçue que je ne comble pas les attentes de l'Echevin moi, mais j'ai posé des questions, j'ai effectivement eu les réponses avec les différents dividendes Dexia, on a parlé de Belgacom aussi mais je vois qu'on avance encore dans une différence qui se creuse avec le plan de gestion que nous avons voté et donc c'est ce que nous avons annoncé et je vois que ça se confirme malheureusement, ça se confirme et donc nous allons nous abstenir sur le compte parce que voter contre, ce sont des résultats mais dans la logique du vote contre le budget, nous ne voterons pas les comptes annuels.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok merci, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais nous allons nous abstenir pour les mêmes raisons ; à partir du moment où nous avons voté contre le budget, il nous paraît un peu difficile de voter oui pour les comptes et en même temps, voter contre des comptes, c'est un peu difficile et donc nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Un petit mot de l'Echevin des Finances, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. En ce qui concerne Dexia, en tout cas pour les chiffres à notre disposition, c'était 500.000 euros de dividendes par an donc même si vous multipliez plusieurs exercices, ça reste un montant quand même pas immense et alors la capitalisation a été faite aux alentours de 700-800.000 euros en ce qui concerne la part Ville de Mons. Donc, objectivement, je suis vraiment curieux d'attendre vos chiffres, c'est peut-être les chiffres cumulés pour les communes wallonnes, ça c'est bien possible mais en tout cas pour la Ville de Mons, si nous avions 38 millions à investir dans Dexia, j'aurais été ravi mais je ne crois que nous avons de tels moyens à l'époque, pas plus que maintenant d'ailleurs. Juste peut-être quelques mots parce que ce qui est toujours particulier en politique, c'est qu'on se focalise sur le budget qui n'est qu'une intention politique et tout le monde se moque des comptes alors que les comptes, c'est le reflet de la réalité. Comme quoi la réalité n'intéresse peut-être pas finalement. Simplement pour vous indiquer quand même quelques éléments techniques pour une meilleure lecture des résultats, vous pouvez voir que par rapport au budget initial, au résultat budgétaire, nous avons un déficit supplémentaire de 3.126.000 euros alors d'où vient ce montant ? C'est simplement le rythme de perception de l'IPP par le SPF Finances et donc vous devez savoir qu'en 2011, les rentrées estimées à l'IPP étaient de 22 millions d'euros, en 2013, nous avons pu inscrire sur proposition du SPF Finances 22 millions d'euros mais à l'heure actuelle, pour 2012, nous n'avons perçu que 20 millions d'euros et donc là vous voyez une première différence de 2 millions, théoriquement ça devrait se régulariser parce qu'on ne pourrait pas comprendre que sur une année, on ait perdu des habitants, ce qui n'est pas le cas, les chiffres ont montré l'inverse ou que ces habitants, rien que pour un an, auraient eu une perte de revenus mais seraient revenus à leurs revenus initiaux un an plus tard. On est simplement dans un rythme de perception, l'Union des Villes et Communes parle même parfois simplement du fait que l'Etat fédéral pour des questions de trésorerie, retient certains montants, que ce soit l'une ou l'autre version, en tout cas cet argent nous reviendra. Autre élément avec exactement les mêmes explications, c'est le précompte immobilier où là il y a un différentiel d'1 million 8, ce différentiel sera comblé pour la plus grande partie, néanmoins, il y a les fameux 500.000 euros dont j'ai parlé en Commission, relatifs au précompte de Belgacom où là on se retrouve face à une situation qui était totalement imprévue et imprévisible au moment de l'adoption du plan de gestion. Simplement quand même aussi pour se donner un peu de baume au cœur, c'est que quand on regarde le bilan comptable de la Ville de Mons, donc non plus le résultat

au niveau budgétaire mais au niveau comptable, la différence entre nos actifs et notre passif, on a quand même un bilan de l'ordre de 106 millions d'euros en amélioration de 6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, donc si nous étions une entreprise de manière un peu schématique, on peut quand même se dire que nous avons un actif très confortable. En ce qui concerne les réserves, vous le savez, nous avons adopté un budget en 2013 avec des réserves cumulées de 19 millions d'euros, donc ça veut dire quoi ? Cela veut dire simplement, si on reprend ces chiffres en vue du débat que nous aurons dans deux mois pour le budget, c'est qu'en réalité, la situation est très difficile, ça vous le savez, cette situation est difficile pourquoi et ça explique les différentiels par rapport à la trajectoire du plan de gestion de plus de 3 millions d'euros, il y a deux explications majeures, on a d'un côté les dotations CPAS et Police à hauteur de 2 millions et demi donc ça c'est un gouffre, un écart par rapport au plan de gestion 2010 de 2 millions et demi alors on va nous dire que la Police ou le CPAS travaille mal mais non, on a tout simplement un phénomène qui est relativement simple, c'est que dans le cas de la Police, 90% de la dépense est de la dépense de personnel et donc là nous sommes totalement liés aux indexations, aux revalorisations salariales qui sont tout à fait légitimes et souhaitables pour les gens qui y travaillent mais qui ont un coût à impacter dans le budget, on ne pouvait pas le prévoir en 2010, on a maintenant les résultats, même chose au niveau du CPAS et deuxième événement qui était totalement imprévisible et qui nous est tombé dessus pour ainsi dire, c'est cette cotisation responsabilisation de pension qui à un moment a été créée par le fédéral pour permettre d'équilibrer la caisse des pensions du secteur public. On ne pouvait pas non plus le prévoir en 2010, on ne pouvait pas prévoir que cette contribution allait être créée, c'est ce qui explique le différentiel par rapport au plan de gestion. Je ne reviendrai pas sur les éléments que j'avais développés lors du budget mais je tiens quand même à vous dire que sans ces mauvaises nouvelles, nous serions à l'équilibre puisque notre déficit, au moment de l'adoption du budget, correspond à l'addition de ces 5 mauvaises nouvelles dont j'ai parlé. Un tout dernier point avant de vous rendre éventuellement la parole, simplement dans le cadre de ce budget, nous pourrions si nous étions des gens irresponsables, vous dire que finalement nous allons vivre avec nos réserves. Nous pouvons très bien tenir comme ça, avec nos réserves, je vous ai dit 19 millions à l'adoption du budget 2013, nous pourrions très bien vivre jusqu'en 2018 mais ce qui va se passer de manière automatique puisque vous le voyez nos réserves se reconstituent moins vite que ce qu'on les utilise, pour une raison très simple c'est que nos budgets se rapprochent de plus en plus de la réalité donc des comptes des années précédentes, ce qui fait que nous arrivons à dégager de moins en moins de marge pour reconstituer des réserves et bien, nous pourrions très bien attendre 2018, se retrouver avec un

déficit structurel de près de 10 millions d'euros et ne plus avoir de réserves du tout, ce n'est pas le choix que le Collège fait, le choix du Collège est d'avoir une politique proactive pour réduire ce déficit mais vous devez également tenir compte de la situation à la fois du contexte socio-économique dans lequel nous évoluons, à la fois également des décisions qui sont prises au niveau de la Région wallonne par exemple qui impose aux communes, ou de l'Etat fédéral qui impose aux communes soit des charges supplémentaires, soit des revenus en moins et tout ça nous, nous devons l'impacter, nous ne pouvons le rejeter sur personne d'autre, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'on peut passer au vote ? M.

BEUGNIES, vous souhaitez intervenir ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : M. l'Echevin, je vous fournirai sans aucun souci les chiffres demandés et j'espère qu'en retour vous me fournirez les chiffres que vous m'avez promis il y a quelques mois concernant le ramassage des immondices, merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

7 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 27<sup>ème</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Les comptes sont donc adoptés. Merci beaucoup et merci au service du Receveur. Je reste un peu ringard, moi j'aime bien les vieilles appellations, donc... Directeur financier comme on dit maintenant.

24<sup>e</sup> objet : **Règlement fiscaux sur** :

- a) Délivrance d'un permis d'urbanisation Redevance. Gestion f. 040/361-03
- b) Délivrance documents administratifs – Tous services sauf Population/État Civil. Taxe indirecte. Gestion f. 040/361-04/01
- c) Délivrance documents administratifs – Service Population/État-civil. Taxe indirecte. Gestion f. 040/361-04/02
- d) Délivrance documents administratifs – Tous services sauf Population/État-Civil. Redevance. Gestion f. 040/361-04/11
- e) Prestations communales techniques en général. Redevance. Gestion f. 040/361-48/01

- f) Enlèvement et traitement des immondices. Taxe directe Gestion f. 040/363-03
- g) Inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium. Taxe indirecte. Gestion f. 040/363-10
- h) Exhumations. Redevance. Gestion f. 040/363-11
- i) Octroi de concessions dans les cimetières communaux. Redevance. Gestion f. 040/363-48/01
- j) Exploitation de taxis. Taxe directe. Gestion f. 040/364-21
- k) Droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires. Redevance. Gestion f. 040/366-01
- l) Occupation du domaine public dans un but non commercial. Redevance. Gestion f. 040/366-48/02

Mise en conformité des règlements, énumérés ci-dessus, avec la décision du Collège communal en date du 4 octobre 2013 visant à étendre la durée de leur validité aux exercices 2014 à 2019.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On prolonge une mesure pour laquelle nous avons voté contre et donc nous n'avons pas changé d'avis depuis quelques mois et donc pour vous les dire, les arguments principaux étaient le fait que c'était des taxes qui étaient en général au maximum. C'est non de a) à i), une abstention sur le j) car il y a une possibilité d'avoir une taxe différenciée en fonction des émissions de Co2 et comme ce n'est pas mis en avant, on s'abstient et non sur les deux derniers notamment sur le cas, si je me rappelle bien, nous avons opté pour le non car nous avons souhaité qu'il y ait une taxe différenciée qui soit faite en fonction du type de vendeurs qui se trouvaient sur les marchés notamment en faisant la part belle aux petits producteurs, voilà. Mais il suffit d'aller relire le PV pour avoir exactement ce que nous avons dit.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Oui, simplement pour vous dire qu'ici, c'est purement formel, ça ne change pas du tout le contenu, c'est simplement qu'on prolonge la durée de validité donc vous abstenir sur la durée de validité ou voter contre, je tiens simplement à vous le signaler, ça voudrait dire que si tout le monde vous suit, on n'a plus de règlement taxe, on n'a plus de rentrées. C'est quand même un peu particulier, après le laïus que vous venez de nous faire sur le compte, vous pas tellement cette fois-ci mais en tout cas le budget, je me souviens très bien de ce que vous m'avez dit, donc je tiens simplement à vous

dire ça, c'est qu'ici, qu'on soit ou non d'accord avec le règlement, on est quand même dans l'existence même du règlement et de sa prorogation dans le délai.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose de faire un vote point par point si vous êtes d'accord.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 a) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTÉ - 28<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 b) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTÉ - 29<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 c) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTÉ - 30<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 d) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 31<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 e) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 32<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 f) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 33<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 g) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN



2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 34<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 h) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 35<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 i) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 36<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 j) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 abstentions : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 37<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 k) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS,

KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 38<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat du 24 l) qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 39<sup>ème</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Cavalcade de Jemappes. Charte bienséance entre les sociétés. Service Evènements 2013-1419

ADOPTE à l'unanimité - 40<sup>ème</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : ASBL ROYAL CASTOR CLUB DE MONS. Compte et bilan – exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOPTE à l'unanimité - 41<sup>ème</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : ASBL ROYAL CASTOR CLUB DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOPTE à l'unanimité - 42<sup>ème</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : TEC HAINAUT. Compte et bilan exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'avais une question pas directement liée au point, enfin, liée mais pas concernant ce point-ci. J'ai lu dans la presse récemment qu'il y avait la volonté de renouveler la flotte des minibus en 2015 si j'ai bien lu et éventuellement la possibilité de ne plus recourir aux minibus TEC, que c'était quelque chose qui était envisagé... Bon, puisqu'il y a une interpellation de ma collègue Ecolo sur le sujet à la fin du

débat, je pense que je vais attendre votre réponse à ce moment-là comme ça on reste sur le point présenté.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas de problème sur les comptes ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, sur les comptes, non je n'ai pas de problème.

ADOPTE à l'unanimité - 43<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : TEC HAINAUT. Compte et bilan exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOPTE à l'unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : Comptes 2012 – Régie foncière et de Services. Régie foncière

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous nous abstenons pour les mêmes raisons que nous nous sommes abstenus sur les comptes.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 abstentions : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 45<sup>ème</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : Acquisition de l'immeuble sis à Mons, rue de l'Athénée n° 9. Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité - 46<sup>ème</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : Havré, rue Oscar Sturbois – Constitution d'une servitude de passage. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 47<sup>ème</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Obourg, rue de la Station, +28 (ancienne maison communale) – Transfert de domaine du bien. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 48<sup>ème</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : Mons, Chasse Montignies – rue Saint Paul – Désaffectation partielle de voirie. Cellule foncière RF/SA

M. Marc DARVILLE, Echevin : Juste une petite modification au point 34, il y a une erreur de retranscription, ce n'est pas une « désaffectation » mais une « aliénation ».

ADOpte à l'unanimité - 49<sup>ème</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (16<sup>e</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOpte à l'unanimité - 50<sup>ème</sup> annexe

36<sup>e</sup> objet : Mons – Couvent des Capucins – rue André Masquelier – Aliénation. Cellule foncière RF/MDB

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci. Si on ne peut que regretter la perte subie suite à la dévaluation du bâtiment acheté 743.000 euros en 99 et proposé à la revente à 250.000 euros, nous voulons aller au-delà et faire une analyse un petit peu de l'offre qui nous a été proposée. Pour effectuer l'analyse de cette offre, 4 critères ont été utilisés à savoir la qualité architecturale du projet, son impact en termes de développement économique, son intégration au quartier de la gare, l'assise financière du promoteur et le prix proposé. Outre le fait que les éléments du dossier ne nous pas permis de nous positionner par rapport à la qualité architecturale des projets non retenus, nous regrettons l'absence de critères énergétiques, sociaux et environnementaux pour effectuer la sélection. Du coup, le projet retenu est loin des objectifs fixés par la déclaration d'intention en matière de politique du logement, il s'agit d'un projet de standing qui offrira 12 logements pour un public aisé dans un, cadre magnifique acquis par un promoteur à faible coût. Or, plusieurs éléments présentés dans les offres alternatives, méritaient de faire gagner des points aux soumissionnaires d'autant que les prix d'achat proposés étaient supérieurs à l'offre retenue. Citons notamment un projet d'achat groupé pour jeunes travailleurs ou jeunes artistes, des projets avec objectifs ambitieux en termes de performances énergétiques, gestion des eaux pluviales, potager collectif, des projets aussi tenant compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour ces raisons, nous nous abstenons pour cette aliénation.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, une remarque de forme d'abord. Vous savez que l'aliénation d'un bien du patrimoine communal est une compétence du Conseil communal et donc j'ai été très heureux d'apprendre par les journaux que le Conseil communal avait déjà eu lieu parce que c'était le mardi 8 octobre, j'ai appris que nous avons déjà décidé d'une

décision alors vous comprenez bien que déjà l'espace démocratique est assez réduit dans notre système participatif belge mais qu'on m'annonce que nous avons déjà pris une décision avant qu'elle soit prise, ça me semble en tout cas un mauvais signal. Par ailleurs, vous savez tous que ce bâtiment a été acheté à près de 750.000 euros, il est donc revendu pour le tiers du prix. Alors, simplement, je pense que c'est une occasion manquée non pas, je crois que le projet est de qualité encore et la sélection est de fait qualitative, ce qui frappe un petit peu, c'est comme j'ai dit, c'est un peu petit « pototo » montois en ce sens que s'il y a deux échevins, un délégué du Bourgmestre et un haut fonctionnaire de la Ville qui décident. Je ne sais pas mais moi j'aurais espéré ou en tout cas que dans une ville où il y a une université, une faculté d'architecture, on fasse un concours d'architecture avec des professeurs d'université qui sélectionnent le projet. Je dirai c'est confier le projet à du non politique donc ça c'est véritablement pour moi une objectivisation et pas confier ça à des fonctionnaires de la Ville ou des membres du Collège. Je crois qu'on aurait plus davantage à objectiver mais bon, c'est fait, c'est fait. Alors, par ailleurs, ce qui frappe évidemment, il y a de nombreux critères que ce soit la qualité architecturale, le développement économique, touristique, l'intégration, d'abord au niveau du prix, c'est un peu l'un des projets les moins chers, l'offre la moins élevée plus exactement et deuxièmement, alors que nous sommes dans le cadre de la vision de Mons 2015, deux projets culturels avaient été avancés par les artistes, ils ne sont pas retenus alors qu'il semble qu'il y avait une offre financière supérieure. Donc, ça nous interpelle, je ne dis pas que n'étant pas dans le comité, on n'avait évidemment pas eu tous les tenants et aboutissants mais disons que ça frappe, on a choisi ici un projet avec 12 logements de standing, comme c'est l'offre la moins chère pour du standing c'est du low cost en tout cas pour les finances de la Ville. Alors, on a un projet choisi de luxe et bourgeois, c'est normal vous me direz quant à la qualité de l'adresse du promoteur que ce soit luxe et bourgeois. Mais, voilà, pour nous, compte tenu de ces éléments, nous allons dire non parce que je crois qu'on aurait pu davantage objectiver, bien qu'il soit de qualité, financièrement, vendre un bien le tiers du prix de l'achat et avec des projets qui sont à côté culturels et qui sont supérieurs, nous sommes un peu dubitatifs même si il me semble de qualité, voilà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Au premier coup d'œil, on peut considérer que ce projet nous devons nous en réjouir surtout qu'il y a une volonté de la part du promoteur d'investir quand même plus ou moins 2 millions et demi d'euros sous la forme de ces 12 logements de standing dont on vient de parler et un atelier de lithographie qui sont en principe, en principe, promis par le candidat acquéreur. Cependant, vu la procédure qui a été

employée, personnellement, je trouve qu'il faut quand même rajouter quelques garde-fous à cette acquisition. Et j'en cite actuellement deux. La première, ce serait éviter de la part du promoteur constructeur donc de l'acquéreur, de pouvoir avoir la possibilité de revendre ce bien à court terme avec un bénéficiaire ce qui d'ailleurs lui serait tout à fait autorisé et vu que d'autres candidats ont proposé des sommes supérieures, il pourrait lui-même faire une affaire en revendant aussi vite le bien. Donc, une clause pourrait être prévue dans le sens de faire en sorte que ce ne soit pas possible pour le promoteur de pouvoir revendre ce bien rapidement du moins globalement. Deuxième possibilité, deuxième souhait, c'est de prévoir que la Ville venderesse se garde le droit de rémérer. Le droit de rémérer je rappelle ce que c'est : c'est permettre au vendeur éventuellement de reprendre le bien après un certain nombre d'années si le projet n'est pas réalisé et si aucune opération n'est faite. Je signale que la Ville avait déjà, en son temps, pour le dossier de la Rampe du Château, procédé de la même façon, ce qui lui a permis d'ailleurs de reprendre ce bien 5 ans après et de pouvoir faire en sorte d'y construire par après l'Auberge de Jeunesse. Pour le reste, il faut considérer que c'est un excellent projet, ça permettra notamment un développement résidentiel de la Ville important et on peut dire aussi que la proximité des logements Toit et Moi apporte la mixité nécessaire dans le logement. On considère aussi que l'architecture proposée est parfaite, voilà. Je serais heureux qu'on puisse tenir compte de ces deux remarques, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, je vous remercie pour ces remarques très intéressantes. J'aimerais quand même préciser que le bien, Mme MARNEFFE, ce n'est pas 250 c'est 275.000 euros qu'il sera vendu exactement et cette vente ne se fait pas dans l'entièreté donc il ne faut pas dire, M. HAMBYE que c'est le tiers du prix puisque plus tard, la Chapelle pourra aussi être mise en vente dans un autre contexte puisque nous avons entamé les négociations avec l'Evêché pour désacraliser la Chapelle et il y a déjà un accord à ce sujet. En ce qui concerne l'énergie évidemment, ce critère a été retenu dans la qualité architecturale, c'est pour ça qu'il y avait des représentants de l'Administration de l'Urbanisme dans le jury, nous avons essayé de faire un jury composé de représentants du Collège mais aussi de techniciens de l'Administration qui pouvaient nous faire part de leur compétence. En ce qui concerne, M. HAMBYE l'article que vous avez lu, je vous invite à le relire puisque jamais il n'a été dit dans cet article que la décision avait été prise mais il a bien été spécifié la méthodologie employée et lorsqu'un journaliste pose des questions, c'est la transparence administrative que de répondre à la presse. Le nom de l'acheteur n'a pas été cité puisqu'il appartient à ce Conseil de voter sur ce point. En ce qui concerne les projets culturels dont vous avez parlé, il y avait

effectivement deux projets culturels excessivement intéressants qui ont été bien défendus par les promoteurs mais derrière ces projets culturels intéressants, il y avait des investissements très faibles pour réhabiliter la qualité architecturale du bâtiment et on sentait bien que ces promoteurs culturels n'avaient pas les moyens suffisants pour rénover le bâtiment. Mais, néanmoins, nous gardons en tête ces projets et nous ferons peut-être pour l'un ou l'autre de ces projets, d'autres propositions qui nous sont intéressants. En ce qui concerne les finances de la Ville et une vente low cost, que cette remarque me vient d'un notaire me peine un peu parce que vous savez très bien que lorsque nous avons des bâtiments de qualité, le revenu cadastral est à la hauteur de la qualité du bâtiment donc au lieu d'avoir une vision à court terme et uniquement se focaliser sur le prix de vente, je crois qu'il faut avouer une vision à long terme avec des revenus cadastraux qui seront certainement plus élevés et un IPP des gens qui vont y habiter qui vont rapporter aussi plus à la Ville donc c'est là aussi en dehors de la qualité architecturale, en dehors de l'intégration dans le quartier, il y a aussi une vision à long terme. Et pour reprendre le projet culturel, il y aura un projet culturel repris dans ce projet puisqu'il y a une imprimerie de lithographie qui sera installée avec un espace d'exposition. Alors, M. TONDREAU, vos remarques sont très pertinentes, vous avez fait bien de les poser. Effectivement, dans le contrat chez le notaire, il est prévu un droit de réméré, les travaux devront être réalisés dans les 3 ans et il n'y aura pas de droit de revente avec un bénéfice sur le bien. Ces deux remarques seront comprises dans l'acte de vente.

CAS 1017

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Beaucoup. Alors, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est que, encore une fois, quand on voit toutes les offres qui ont été proposées sur un critère financier, c'est la plus basse. Vous me dites, c'est vrai que ce n'est qu'un critère mais je remarque que 275.000 divisé par 12, puisqu'il y a 12 appartements, le coût d'acquisition du foncier, c'est 23.000 euros par appartement. Pour des appartements de luxe, pour le promoteur, racheter un coût de foncier pour un appartement de luxe 23.000 euros, c'est très bon marché. Il fait une bonne affaire. Je ne dis pas qu'il ne va pas investir 2 millions d'euros mais dans le coût d'achat du m<sup>2</sup> du foncier, 23.000 euros par appartement, ça me semble franchement très bon marché, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas d'autres interventions ? M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Sur le fond, vous avez raison mais il faut regarder aussi l'investissement que l'investisseur va apporter et c'est pour ça que d'autres projets n'ont pas été retenus puisque l'investissement apporté n'était pas à la hauteur de la qualité architecturale du bâtiment. Donc, c'est ce promoteur qui va apporter l'investissement le plus important, 2

millions et demi hors TVA, ça fait près de 3 millions d'investissement pour réhabiliter ce bâtiment, un bâtiment de qualité, je crois que le quartier de la gare le vaut bien, l'ensemble du Collège et le Bourgmestre en tête se bat pour améliorer la qualité du quartier et je crois que ça rentre bien dans ce cadre de la rénovation globale du quartier de la gare.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce que l'on peut procéder au vote ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'était non, après concertation avec ma collègue, de l'abstention, nous sommes passées au non, voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

6 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 51<sup>ème</sup> annexe

37<sup>o</sup> objet : Mons – rue du Miroir, 12/2 (appartement une chambre) – Aliénation. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 52<sup>ème</sup> annexe

38<sup>o</sup> objet : Opération de rénovation urbaine - Cour du Noir Lévrier – Traitement des façades. Approbation du cahier spécial des charges revu suite à la nouvelle législation. MP E/2013/RF/Sub. 930.600.VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En tant que président de séance, vous allez sans doute me couper la parole puisqu'il s'agit des travaux de peinture comme l'autre fois, travaux de peinture à la Cour du Noir Lévrier. Ah oui, la fois dernière, vous m'avez coupé la parole ! Simplement parce que ça n'a pas lieu d'être donc je le dis très sincèrement une nouvelle fois à l'Assemblée avant d'être coupé, qu'on décide aujourd'hui des travaux de peinture pour 20.000 euros et vendredi dernier à 18 h 52, qui s'y trouvaient là-bas, 18 personnes en train de « pisser ». Vous me dites qu'il n'y a aucun lien mais comment voulez-vous faire des programmes de rénovation si à chaque organisation que vous faites, ça devient un véritable pissodrome ? Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais au lieu de les compter, il fallait leur dire que ce n'était pas bien, M. HAMBYE !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce n'est pas à moi à surveiller....



M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ah, ça nous arrive à tous !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il y a 15 jours, le Jardin du Mayeur a été saccagé pendant la nuit. Moi, je ne suis pas responsable de la sécurité et de la Police sur la Ville de Mons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, le Jardin du Mayeur est inaccessible la nuit puisque notre concierge fait très bien son travail.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En tout cas, le dimanche matin, il y a 15 jours, on avait enlevé les 3 palmiers et on avait cassé tous les pots de fleurs, vous êtes au courant...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Que voulez-vous, il n'y a plus de jeunesse ! Alors, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tant qu'on est à parler de « pipi », je voudrais rappeler que nous avons eu un engagement pour qu'il y ait plus de toilettes pour femmes et que lors du concert du 27 septembre, il n'y avait de nouveau que des urinoirs qui étaient présents au Marché-aux-Herbes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, donc M. HAMBYE devra se réjouir qu'il y avait des urinoirs au moins le 27 septembre mais on n'a pas encore atteint la perfection en la matière. Sachez qu'il y a une grande réflexion sur la présence des urinoirs en Ville et que nous avons d'ailleurs sollicité nos services et nous leur avons conseillé d'ailleurs de s'inspirer du modèle de la Ville de Bruxelles où des urinoirs de grande qualité sont installés dans le cœur de ville y compris dans les lieux à vocation patrimoniale et il reste à déterminer où nous allons positionner ces urinoirs sur la Place du Marché-aux-Herbes, ce qui suscite un grand intérêt mais pas nécessairement une grande adhésion. Et pourtant c'est dans nos projets les plus essentiels pour les mois qui viennent, je le dis sous forme d'humour mais sincèrement, nous sommes déterminés à avancer sur le sujet. Bon, ceci dit, sur le point 38, pas de souci ?

ADOPTE à l'unanimité - 53<sup>ème</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Ancienne Maison Communale de Flénu – Travaux de reconditionnement et de mise en conformité en vue de l'intégration de logements – Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges. MP E/2013/RF/M. communale Flénu/LF

ADOPTE à l'unanimité - 54<sup>ème</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Site de l'ancien Athénée de Jemappes – Stabilité de l'immeuble patrimonial – Mission d'étude. Approbation du cahier spécial des charges. MP E/2013.RF/Athénée Jemappes Stab/LF

REMIS

41° objet : Construction d'une salle CALVA à Havré. Raccordement en eau (SWDE).  
Approbation devis complémentaire. MP E/2012/RF.832.700.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 55<sup>ème</sup> annexe

42° objet : Rénovation urbaine – Amélioration de l'éclairage à la Cour du Noir Lévrier à  
Mons. Approbation du cahier spécial des charges revu en fonction de la nouvelle législation.  
MP E/2013.Sub.426.125.00/SD

REMIS

43° objet : Validation d'un addendum au règlement sur les funérailles et sépultures adopté en  
séance du 9.2.2010. Service des Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 56<sup>ème</sup> annexe

44° objet : Cimetière de Flénu. Pelouse 1 (38 sépultures). Résiliation d'actes de concession  
avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 57<sup>ème</sup> annexe

45° objet : Cimetière de Flénu. Pelouse 1 (82 sépultures). Résiliation d'actes de concession  
sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 58<sup>ème</sup> annexe

46° objet : Cimetière de Flénu. Pelouse 1. Résiliation de 7 actes de concession pour non  
renouvellement avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 59<sup>ème</sup> annexe

47° objet : Cimetière de Flénu. Pelouse 1. Résiliation de 1 acte de concession pour non  
renouvellement sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 60<sup>ème</sup> annexe

48° objet : Sécurisation et mise en conformité du parking de la rue de la Halle. Approbation  
des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2011/RF/NVF  
Sécurisation Parking/ER

REMIS

49° objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM). Haussement du  
niveau des installations – Approbation du décompte final. **SOUS RESERVE** MP  
E/04.SUB.771.130.01

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous ne sommes pas mécontents de voir le bout  
de ce dossier et surtout la fin des travaux complémentaires, avenants et autres modifications  
budgétaires qui nous amènent à une note finale pour les travaux au sein des installations à 5

millions et demi d'euros et portant l'ensemble des travaux du BAM à près de 15 millions d'euros. Si 9 millions étaient couverts par les subsides FEDER, une autre partie à charge de la formation Mons 2015 grâce aux recettes de la future expo Van Gogh, le reste est à charge des montois. Si la réouverture du musée et le lancement de la superbe exposition Andy Warhol nous ont réjouis, elles ne nous ont cependant pas fait perdre de vue qu'une étape de réception définitive des travaux devra encore intervenir dans les 2 ans. Nous espérons donc que la volonté que tout se passe bien pour l'expo Van Gogh ne nous fera pas, cette fois-ci, négliger cette étape importante. Dans cette perspective, serait-il possible d'avoir copie du rapport de réception provisoire, cela nous permettrait d'examiner des concordances avec nos propres constatations, notamment le fait que la toile blanche sous la toiture avancée est déjà toute gondolée, l'absence de protection du vieux mur de la maison voisine entraînant l'écoulement direct des eaux de pluie vers la base du mur, derrière le grand escalier dont le vide a été bouché par des grilles, présence d'auréoles d'humidité anciennes, non poncées et caillage de la nouvelle couleur, le revêtement de bois de l'entrée a fort mal vieilli, la partie protégée a été mal nettoyée, la partie extérieure n'est pas uniforme. Enfin, à l'issue de ces travaux, des regrets et des questions persistent, le trottoir le long du musée est toujours dangereux pour les personnes à mobilité réduite et surtout les malvoyants, marches au milieu avec rebords difficiles à franchir, si on tourne sur la gauche en descendant, il est impossible d'échapper aux 3 marches d'accès au BAM, un vrai parcours du combattant. Enfin, au point de vue énergétique, peut-on dire que tout a été fait pour faire des économies, quelles nouvelles mesures ont été prises, l'isolation a-t-elle été améliorée ? Le Dynamusée a une nouvelle porte et les vitres intérieures ont été bouchées mais le chauffage a-t-il été modifié ? Voilà, toutes ces remarques surtout par rapport à la réception provisoire définitive, nous attendons éventuellement un dialogue pour pouvoir avoir l'assurance que ça n'engendra pas de nouveaux frais. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement pour vous signaler notre abstention sur l'approbation du décompte final dans la logique des votes que nous avons émis précédemment.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour répondre à Mme MARNEFFE, il n'y a pas de difficultés pour que vous veniez consulter, on ne peut pas diffuser mais pour que vous veniez consulter les documents en ce qui concerne la réception provisoire. Pour la consultation, on n'a pas de souci. Il est clair que nous avons bien entendu vos diverses questions et remarques

mais donc là nous retournerons vers les services techniques pour attirer l'attention là-dessus mais je pense que depuis que le dossier est sur la table tant du Collège que du Conseil, nous avons essayé de tenir compte de toutes les différentes remarques mais enfin, comme vous l'indiquez, il vaut peut-être mieux encore une fois s'en assurer et donc nous ferons le nécessaire pour que ce soit fait et nous reviendrons vers vous avec les différents éléments. Mais, pour la consultation, il n'y a pas de souci, nous prenons contact et sans problème.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

6 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 61<sup>ème</sup> annexe

50° objet : PGV 2013 – Coordination, Acquisition de matériel informatique. Approbation de l'investissement et du recours à la Province de Hainaut et à l'ASBL GIAL. MP E/PGV/2013.832.301.00/JP

51° objet : Renouvellement du Parc informatique - Acquisition de matériel informatique. Approbation de l'investissement et du recours à la Province de Hainaut et à l'ASBL GIAL. MP E/2013.104.010 05/JP

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est une question sur les points 50 et 51. Pour le point 50, c'est seulement 5.500 euros, pour le 51 c'est quand même 27.000 euros. Nous nous demandons un peu où en est le projet de virtualisation du parc informatique et comment ça se fait qu'on continue à acheter des PC. Nous allons voter pour parce que nous ne voulons pas que des services se retrouvent sans ordinateurs mais à un moment, il faudrait qu'on puisse... En fait, je pose une question sur la virtualisation du parc informatique. C'est pour voir un peu où ça en est parce que nous avons eu une première discussion et puis depuis il n'y a plus vraiment grand-chose qui se passe et nous voyons passer au fur et à mesure, la comme c'est 27.000 euros, je me permets de poser la question. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres questions ? Alors, c'est M. l'Echevin de l'informatique qui va vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : En ce qui concerne la virtualisation en fait, le projet est étalé sur 3 ans et donc vous verrez des décisions de manière sporadique, étalées de façon différente selon l'état d'avancement mais en tous les cas, la première étape était déjà d'avoir l'étude, chose pour laquelle nous avons voté en Conseil communal, l'étude a déjà eu lieu et puis après vous avez une deuxième étape qui intervient maintenant et donc c'est au fur et à mesure que ça va augmenter. Quand nous avons voté les budgets, 500.000 euros chaque année pendant 3 ans, ce n'est pas la réalité de la hauteur du travail, c'est-à-dire qu'il y a de plus gros montants qui seront investis tout à la fin puisque c'est là que nous achèterons par exemple tout ce qui concerne le hardware puisque c'est à ce moment-là où tout sera prêt mais donc nous aurons des phases différentes et ce ne sera pas nécessairement aussi linéaire que cela peut apparaître dans le budget, nous avons cette obligation de diviser en 3 ans de manière totalement uniforme pour permettre justement d'avoir un amortissement de l'investissement mais ça ne correspond pas nécessairement à la hauteur du travail mais le processus est en cours, est en avancement et donc l'étape la plus importante est la virtualisation des programmes de la Ville qui est faite par une société externe qui s'appelle Systemat pour votre information.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci. Pas de souci sur le vote ?

ADOPTE à l'unanimité - 63 et 64<sup>ème</sup> annexes

52° objet : Service Électromécanique - Acquisition de matériel et outillage en 4 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.138.044.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 65<sup>ème</sup> annexe

53° objet : Cimetière de Mons – Construction d'un Mur du Souvenir. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.259.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 66<sup>ème</sup> annexe

54° objet : Réfection de la cour d'école « Le Ponton » à Cuesmes. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2012.722.090.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 67<sup>ème</sup> annexe

55° objet : Mons – Grand-Rue - Réfection de la voirie et des trottoirs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.022 00/SD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Dans un contexte de revitalisation commerciale et vu la continuité avec le piétonnier, nous regrettons que le projet ne prévoit pas de trottoirs

confortables sur toute la longueur du tronçon, ni de bandes de confort cyclables comme ça a été prévu rue de Nimy.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc effectivement, on en avait déjà discuté en Commission. En ce qui concerne la largeur des trottoirs, après questions encore posées auprès des services techniques, ils estimaient que 1 m 50 était quand même une largeur assez confortable pour les piétons, il faut quand même voir la rue actuellement et je pense que cette rénovation pourra quand même améliorer le quartier dans la continuité de ce qu'on a fait dans la rue des Capucins et l'axe de la gare. Ensuite, effectivement, la bande de confort vélos n'est pas toujours applicable partout sur toutes les voiries et donc au niveau des services techniques et comme je l'ai indiqué aussi en Commission, nous avons eu une rencontre avec le Bourgmestre et l'Echevin de la Mobilité, nous avons rencontré les riverains et les commerçants de cette rue, nous avons aménagé notamment pour eux des emplacements pour les personnes à mobilité réduite, nous avons aménagé une zone de chargement-déchargement pour les commerces donc nous avons vraiment essayé de rencontrer un maximum la volonté des commerçants et des riverains, ils semblaient satisfaits du projet donc oui, on peut toujours tout améliorer mais parfois, techniquement, nous avons des contraintes et là nous sommes dans ce cas-ci, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelque chose à ajouter, Mme MARNEFFE ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : 1 m 50 c'est le minimum légal, maintenant pour la réfection des trottoirs, pour une rue commerçante digne de ce nom, ça nous paraît un peu juste mais voilà, chacun son point de vue, il n'y a pas de souci, ce sera une abstention pour nous.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je confirme ce qu'a dit Mme l'Echevine, c'est un projet qui a rencontré vraiment l'adhésion des commerçants et des riverains et qui permettra vraiment d'améliorer sensiblement la configuration de la rue, donc ok. Je prends acte de votre abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 abstentions : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE

ADOPTE - 67<sup>ème</sup> annexe

56<sup>e</sup> objet : Évolution et actualisation du Règlement Communal d'Urbanisme. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.930.273.00/CD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Après la lecture de ce titre prometteur dans l'ordre du jour, nous avons été assez déçus à l'examen du dossier, son objectif étant uniquement de permettre la mise en œuvre du projet Ikea. Comme déjà évoqué dans de nombreux dossiers d'urbanisme et de travaux, il est absolument nécessaire et urgent d'actualiser ce RCU, ce règlement pour permettre une meilleure adaptation aux contraintes en matière de rénovation, notamment pour l'isolation des façades, la pose de panneaux photovoltaïques, l'utilisation de matériaux naturels en bardage, également en matière de densification, de mixte des fonctions urbaines. Par ailleurs, pour un meilleur respect de ce règlement, nous aurions aimé voir arriver un document, une page web illustrant le règlement, les bonnes et les mauvaises pratiques comme cela se fait dans d'autres villes par exemple de l'autre côté de la frontière, à Roubaix. Si nul n'est censé ignorer la loi, son accessibilité peut néanmoins être améliorée pour éviter les litiges comme pour le problème d'enseignes que nous avons voté au point 4 de ce même ordre du jour. Voilà, c'était une manière aussi de contribuer au futur débat sur le RCU, nous espérons voir peut-être avoir un agenda aussi pour savoir quand cette question pourra être abordée. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, c'est clair que cette modification du règlement communal d'urbanisme est tributaire évidemment du périmètre de remembrement urbain qui, dans ce contexte, vous le savez, colle à des projets qui ont évolué. A la base, le règlement communal d'urbanisme qui contient les prescriptions d'ordre général et particulières pour le site des Grands Prés a bien été plutôt lié à des programmes résidentiels soit de type dense, soit de type pavillonnaire ou alors à des projets d'équipements communautaires. On le sait, l'histoire nous montre que le site a évolué, il y a des projets mixtes qui lient à la fois du commerce, des bureaux, du logement et autant s'adapter et avoir cette modification qui est certes partielle de notre règlement communal d'urbanisme. Mais je tiens à vous rassurer, l'objectif du Collège reste toujours le même, il a été repris d'ailleurs dans la déclaration de politique communale très clairement, à savoir une évaluation de notre règlement communal d'urbanisme en vue d'aboutir à une simplification de celui-ci dans les prochains mois. En ce

qui concerne la page web, c'est évidemment prévu et l'idée aussi par rapport à cette simplification et cette évolution de notre règlement communal d'urbanisme dans une seconde phase, c'est de pouvoir associer un maximum d'utilisateurs de ce règlement communal et notamment les architectes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Alors, sur le vote du point, pas de souci.

ADOPTE à l'unanimité - 68<sup>ème</sup> annexe

57<sup>o</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la Cité du Vieux Champs et de la Rue des Produits en partie à Flénu appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de Plan d'Alignement. Voirie C/9/56-8579

ADOPTE à l'unanimité - 69<sup>ème</sup> annexe

58<sup>o</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la Résidence François André à Jemappes appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de Plan d'Alignement. Voirie C/9/58/8581

ADOPTE à l'unanimité - 70<sup>ème</sup> annexe

59<sup>o</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de l'espace commun non privatif de la Rue Auguste Capron (tronçon en impasse) à Flénu appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de Plan d'Alignement. Voirie C/9/57-8580

ADOPTE à l'unanimité - 71<sup>ème</sup> annexe

60<sup>o</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la cité sise Rue M. SIGART, Rue A. CARTE, Rue V. DEJARDIN en partie, Rue A. BOURLARD, Rue J. VAN DEN EEDEN, Rue du Foyer, Rue du Mont Panisel et Rue de l'Épargne en partie à Mons appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de Plan d'Alignement. Voirie C/3/199/8582

ADOPTE à l'unanimité - 72<sup>ème</sup> annexe

61<sup>o</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs du Parc du Bois de Mons et Chemin des Vaches en partie à Mons appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de Plan d'Alignement. Voirie C/3/200-8583



ADOPTE à l'unanimité - 73<sup>ème</sup> annexe

62° objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de l'espace commun non privatif de la Résidence Thoisse et Rue Taille Coleau en partie à Obourg appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de Plan d'Alignement. Voirie C/13/52-8585

ADOPTE à l'unanimité - 74<sup>ème</sup> annexe

63° objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la cité sise Allée des Tulipes, Avenues des Mimosas- des Roses – des Lilas, Chemin des Wartons en partie et Rue des Quatre Bonniers en partie à Nimy appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de Plan d'Alignement. Voirie C/12/25-8584

ADOPTE à l'unanimité - 75<sup>ème</sup> annexe

64° objet : École de la Bruyère – Remplacement des châssis. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.138.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 76<sup>ème</sup> annexe

65° objet : Cimetières – Travaux en vue de préparer la désaffectation de caveaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.254.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 77<sup>ème</sup> annexe

66° objet : Billetterie unique – Marché conjoint avec le Manège. Approbation du cahier spécial des charges. **SOUS** RESERVE MP E/Mons 2015/2013.569 043.00/NGP

REMIS

67° objet : Digital Cities – Intercommunale IMIO – Révision de la mission d'assistance pour la phase 2. MP E/2013.569.Digital cities honoraires. NGP

ADOPTE à l'unanimité - 78<sup>ème</sup> annexe

68° objet : Adhésion de principe à l'E-Tutelle. MP E-tutelle/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 79<sup>ème</sup> annexe

69° objet : Académie de Musique – Remplacement des châssis. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.734.151.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 80<sup>ème</sup> annexe

70° objet : École Communale d'Havré-Ghislage – Remplacement des faux-plafonds. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.129.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 81<sup>ème</sup> annexe

71° objet : Orchestre de Chambre de Wallonie – Divers travaux de reconditionnement intérieur. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.772.185.00 BA

ADOPTE à l'unanimité - 82<sup>ème</sup> annexe

72° objet : Théâtre Royal de Mons – Création d'une évacuation de secours (2ème balcon) – Mission d'étude en stabilité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons2015/2013.772.083.00/BA

ADOPTE à l'unanimité - 83<sup>ème</sup> annexe

73° objet : École de St-Symphorien – Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales. Retrait de la décision du 16/09/2013. MP E/2013.722.111.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 84<sup>ème</sup> annexe

74° objet : Fonds d'investissement des Communes 2013-2016 - Plan d'investissements de la Ville de Mons – Modification de la fiche relative à la rue des Groseilliers. MP A/20522/FIC 2013-2016/ML

ADOPTE à l'unanimité - 85<sup>ème</sup> annexe

75° objet : PGV 2013 – Lutte contre la précarité – Acquisition d'une fourgonnette frigorifique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/PGV/2013.832.300/AD

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous avons déjà discuté de cette camionnette frigorifique lors de mon interpellation qui faisait suite à ma motion sur l'aide alimentaire et a vu aussi la conférence de presse du Collège à ce sujet. Ma question est, est-ce que cette camionnette frigorifique sera utilisable uniquement pour les CPAS ou est-ce que les autres associations d'aides alimentaires, notamment Esope et l'Entraide pourront aussi y avoir accès ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais non, ce sera une camionnette qui sera utilisée pour faire en sorte d'amener les colis, les produits des enseignes vers le hangar et ensuite, dans le hangar, les packages seront réalisés par le personnel mis à disposition, que les associations pourront venir chercher sur place. Il n'y a pas d'exclusivité d'utilisation de la camionnette, elle est à disposition du projet mais dans la philosophie, on amène les produits dans le hangar et ensuite les associations viennent chercher les colis qui ont été réalisés après tri dans le hangar et c'est d'ailleurs pour ça que nous avons prévu un hangar qui soit vraiment bien localisé, central, dans le cœur de Mons, en-dessous du jardin militaire.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci.

ADOpte à l'unanimité - 86<sup>ème</sup> annexe

76° objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers (exercice 2013). Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.071.00/MF

ADOpte à l'unanimité - 87<sup>ème</sup> annexe

77° objet : Aménagement du carrefour formé par la rue Nestor Dehon et les chemins Saint Brion et Perdu situés à Saint-Symphorien. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.116.00 MF

M. Yves ANDRE, Conseiller : En fait, le point, j'imagine concerne le carrefour près du cimetière militaire ? J'aurais voulu savoir où on en était dans l'étude qui avait été commandée à l'IDEA sur les inondations potentielles sur St-Symphorien avant de se lancer dans l'aménagement du carrefour, de voir si l'étude est arrivée et si on en avait tenu compte aussi ou si on commence à aménager le carrefour sans avoir tenu compte de l'enquête IDEA et donc si on ne doit pas devoir après le démonter pour faire autre chose.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous n'avons pas encore le résultat de l'étude M. ANDRE. Elle a été commandée il n'y a pas si longtemps et ici, on en est qu'à l'approbation du principe de l'aménagement du carrefour, donc, qui lui-même mettra encore un certain temps avant d'être finalisé selon les procédures, donc, on reviendra vers vous dès qu'on aura les conclusions bien entendu. Ca va ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Donc, si on fait l'aménagement avant qu'on ait l'étude IDEA, j'aimerais que l'on tienne compte de l'interpellation qui a eu lieu dans le courant du mois de mai ou juin – je ne me souviens plus très bien – où il y avait des solutions qui avaient été avancées par les riverains notamment sur le fait de creuser les fossés pour éviter les inondations.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout à fait. Nous sommes à l'écoute des riverains, j'en ai moi-même rencontrés, l'Echevine également mais en fait vous pouvez dire un mot, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, merci, en fait, effectivement, l'étude au niveau de l'IDEA est toujours en cours actuellement mais vous savez que la lenteur administrative fait qu'à partir du moment où on lance les marchés et tout cela on est bien attentif évidemment d'avoir les résultats de l'étude avant de se lancer dans une nouvelle aventure mais ici, on tient bien compte de tout cela, effectivement, comme on l'a indiqué, on a tenu compte des remarques des différents riverains, les services sont bien au fait, on rencontre régulièrement, le Bourgmestre, mes Collègues et moi-même, les riverains qui sont embêtés lors des inondations et donc, on essaye vraiment de tout faire pour améliorer tout cela, je pense qu'on avait d'ailleurs eu des interpellations à ce sujet-là le mois dernier, on est vraiment très attentifs à tout cela mais ne vous inquiétez pas, on reviendra vers vous dès que l'on aura toutes les informations et avant de finaliser le projet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas de problème sur le fond, j'imagine ? Non.

ADOPTE à l'unanimité - 88<sup>ème</sup> annexe

78<sup>e</sup> objet : École Communale des Arquebusiers – Renouvellement de la régulation.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP  
E/2013.722.130.00 ER

ADOPTE à l'unanimité - 89<sup>ème</sup> annexe

79<sup>e</sup> objet : Ecole Communale des Canonniers – Placement d'un préau pour les maternelles.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP  
E/2013.721.105.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 90<sup>ème</sup> annexe

80<sup>e</sup> objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de clôtures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.115.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 91<sup>ème</sup> annexe

81° objet : Électrification pour les ambulants à Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.426.090.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 92<sup>ème</sup> annexe

82° objet : Acquisition de poubelles publiques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons2015/2013 875.100.00/RM

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Donc, en fait, on parle, ici, d'acquisition de poubelles. Le 1<sup>er</sup> octobre, en fait, il y a eu, ici, en soirée, une réunion de Design et Territoire avec à l'initiative La Maison du Design et pendant le break, il y a toute une série de personnes qui sont descendues pour fumer une cigarette et qui ont été bien embêtées parce qu'elles ne trouvaient pas de cendrier, ici, dans la cour de l'Hôtel de Ville. Donc, j'aurais voulu savoir s'il y avait une réflexion qui allait être menée sur la pose également de cendriers en même temps que des poubelles.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On l'a volé me dit-on M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On peut imaginer d'en remettre un parce que ce n'est pas parce que l'on vole un cendrier que l'on n'en remettra plus jamais parce que le conseil qui a été donné aux personnes, c'était de jeter leur mégot à terre, donc, il y a quelques personnes là, qui ont été un peu stupéfaites parce qu'il n'y a pas de cendrier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, c'est un des sujets sur lequel nous travaillons avec les urinoirs. Alors, M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Moi, je propose que le Conseil communal donne un cendrier portatif qui existe au niveau de la Ville de Mons à chaque Conseiller qui fume et cela existe déjà, les cendriers portatifs.

M. Nicolas MARTIN, Conseiller : La Ville et HYGEE en on fait et largement distribués d'ailleurs et donc, je confirme ce que je viens de vous dire, je ne l'ai pas dit à la légère, donc, sur la question des cendriers, il y a une réelle réflexion au niveau de la Gestion Centre-Ville, du Service de l'Urbanisme et du Développement économique pour discuter avec les commerçants, voire le passage par le biais de la réglementation et du règlement général de Police pour imposer au secteur Horeca, le fait de développer un cendrier devant les façades des établissements et il va de soi que cela doit aussi se généraliser devant les bâtiments de l'Administration communale, ce qui a déjà été fait ici ou là mais encore de manière insuffisante, donc, vous avez raison, il faut que l'on poursuive l'effort en la matière mais tout

à fait sérieusement, c'est tout à fait nos intentions. Alors sur le point, il n'y a pas de difficulté ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 93<sup>ème</sup> annexe

Sortie de Mme NAHIME = 39 présents

83° objet : École communale d'Hyon – Extension des infrastructures existantes. Approbation du projet revu. MP E/2012.Sub.722.250/VT

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Rapidement. Qu'est-il prévu pour les enfants durant les travaux et devra-t-on les déplacer.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, en fait, en accord avec le corps enseignant, on a des possibilités à la Maison communale d'Hyon et donc, c'est ce qui était prévu et aussi des portacabines, donc, tout cela est prévu.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà. Pas de souci sur le fond ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 94<sup>ème</sup> annexe

84° objet : Étude pour une nouvelle signalétique intra-muros, ses abords et certains sites extra-muros. Approbation de l'avant-projet. MP E/2013.569.075.00/CD

REMIS

85° objet : Renouvellement des rideaux intérieurs (LED) façade de la Grand-Place. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons2015/2013 104.006.00/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 95<sup>ème</sup> annexe

86° objet : In House – Pôle muséal – Création d'un site internet. Approbation du recours à IMIO. MP E/2013.771.188.00/NGP

ADOPTÉ à l'unanimité - 96<sup>ème</sup> annexe

87° objet : Service Électromécanique – Acquisition d'une camionnette. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.016.00/EV

88° objet : Service Informatique - Acquisition d'une fourgonnette. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.017.00/EV

89° objet : Service Bâtiments – Acquisition d'un véhicule. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.018.00/EV

90° objet : Service Chauffage – Acquisition d’une camionnette. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.019.00/EV

91° objet : Service Gestion des biens bâtiments - Acquisition d’un camion benne basculante. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.020.00/EV

92° objet : Services Techniques – Acquisition d’une berline. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.021.00/EV

93° objet : Service des Recenseurs – Acquisition d’une fourgonnette. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.022.00/EV

94° objet : Services Techniques – Acquisition d’une fourgonnette. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.024.00/EV

95° objet : Bureau d’Études Bâtiment – Acquisition d’un véhicule pour surveillants de chantier. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.02500/EV

96° objet : Service Voirie – Acquisition de 2 véhicules. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.421.074.00/EV

97° objet : Service Signalisation – Acquisition d’une fourgonnette. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.423.084.00/EV

98° objet : Service des Plantations – Acquisition d’une fourgonnette. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.766.174.00/EV

99° objet : Service Gestion des cimetières – Acquisition d’une fourgonnette. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.878.241.00/EV

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce sera une intervention générale pour les points 87 à 99. Dans le contexte budgétaire difficile, nous regrettons que ce budget de plus de 230.000 euros ne soit pas utilisé à meilleur escient. Par ailleurs, dans un contexte où les pouvoirs publics ont un vrai rôle exemplatif et où notre Ville a signé la convention des Maires ayant pour objectif de réduire de 20% les émissions de Co<sup>2</sup> à l’horizon 2020, les investissements proposés ne traduisent pas une stratégie de mobilité économe en Co<sup>2</sup>. Pourquoi ne pas envisager d’une part un marché de services avec des prestataires comme Cambio qui collabore déjà avec des entreprises comme Belfius proposant l’utilisation de véhicules au personnel pour les déplacements professionnels et mettant ses véhicules à disposition des citoyens le week-end et en soirée, d’autre part, par exemple, pour les fourgonnettes si les trajets journaliers ne dépassent pas 100 km, pourquoi ne pas envisager des véhicules électriques combinés avec l’installation de panneaux photovoltaïques sur les toits

des bâtiments. Enfin, pourquoi ne pas compléter cette offre de mobilité à destination du personnel par des vélos électriques, des vélos pliants, etc...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, Cambio a des camions bennes basculantes à disposition ?

Mme Catherine MARNEFFFE, Conseillère : Pas des camions bennes mais pour ce qui est des berlines, par exemple, ils ont des Opel Combo – désolé pour la pub – qui sont disponibles à la gare avec un haillon arrière pour transporter ce qui est nécessaire, de toute manière, c'était une proposition, d'une part Cambio pour tout ce qui est berline et véhicules de transport des personnes et d'autre part, l'approche électrique pour tout ce qui est justement, comme des fourgonnettes qui ne peuvent pas nécessairement être partageables.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, effectivement, on en a discuté en commissions, comme on l'a indiqué en commission, à un moment donné, il faut quand même que notre personnel notamment nos surveillants de chantier et autres puissent aller sur des missions et donc, effectivement, déjà actuellement, ce sont des véhicules qui sont souvent partagés, je pense notamment, à nos surveillants de chantier où l'on a un ou deux véhicules pour l'ensemble et comme on l'indique si bien quand on voit tous les chantiers que ce soit à Mons et surtout en extra muros et bien nous avons un peu de difficulté que nos surveillants puissent aller sur les différents chantiers en extérieur. Première chose, effectivement, il y a des véhicules qui sont très techniques et dévoués à certains services et donc, à un moment donné, on a vraiment analysé la flotte de véhicules et aller là où il faut remplacer un véhicule, je pense qu'à un moment donné, nous ne sommes pas totalement distraits et l'on fait très attention aux finances communales aussi mais sachez que quand on voit certains véhicules de la flotte de l'Administration, il est temps de les remplacer pour certains et donc voilà, à un moment donné, on peut comprendre, on s'est posé les mêmes questions en Collège, évidemment, on est retourné vers les services pour demander à un moment donné si ces véhicules-là devaient être bien remplacés et les services nous le confirme, je pense qu'à un moment donné, il faut aussi donner les moyens à notre Administration de travailler correctement avec des véhicules de qualité et je pense que la solution Cambio ou similaire ne rencontre pas techniquement les besoins de nos services assez particuliers notamment pour les berlines. Cela se complique aussi, en terme de réservation et tout cela, horaires de chantiers et compagnie, je pense qu'à un moment donné, c'est assez compliqué de s'organiser de la sorte.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors sur le vote jusqu'au point 99, vous vous abstenez ? Mme MARNEFFFE, vous vouliez ajouter quelque chose ?



Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : vous n'avez pas répondu par rapport à l'approche véhicule électrique. Il y a quand même des villes comme Ellezelles qui l'avait prévu, je ne sais pas, il y avait d'autres exemples mais il y avait de nombreuses villes qui utilisaient des fourgonnettes électriques.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous avons pris des véhicules hybrides mais pas électriques. C'est déjà un pas en avant.

L'Assemblée passe au vote du point 87 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 97<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 88 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 98<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 89 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 99<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 90 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER,

MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 100<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 91 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 101<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 92 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 102<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 93 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 103<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 94 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER,

MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 104<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 95 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 105<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 96 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 106<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 97 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 107<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 98 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER,

MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 108<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 99 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 109<sup>ème</sup> annexe

100<sup>e</sup> objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de matériel de cuisine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.109.00/GC

ADOPTE à l'unanimité - 110<sup>ème</sup> annexe

101<sup>e</sup> objet : Office d'Informations Touristiques et Culturelles – Aménagement des étages. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013 561.040/MM

ADOPTE à l'unanimité - 111<sup>ème</sup> annexe

102<sup>e</sup> objet : Cimetières – Aménagement d'ossuaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.248.ER

ADOPTE à l'unanimité - 112<sup>ème</sup> annexe

103<sup>e</sup> objet : Service Voirie - Acquisition d'un silo de stockage vertical pour le sel de déneigement . Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.138.045.00 MRU

ADOPTE à l'unanimité - 113<sup>ème</sup> annexe

104<sup>e</sup> objet : Acquisition de gilet pare-lames pour le Service Incendie . Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.351.062.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 114<sup>ème</sup> annexe

105<sup>e</sup> objet : Acquisition d'un lave-vaisselle industriel pour le Service Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.351.060.00/GC

REMIS

106<sup>e</sup> objet : Service des Bâtiments – Acquisition de matériel et d'outillage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.138.041.00/GC

ADOPTE à l'unanimité - 115<sup>ème</sup> annexe

107<sup>e</sup> objet : Acquisition d'ustensiles de cuisine pour le Service Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.351.061.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 116<sup>ème</sup> annexe

108<sup>e</sup> objet : Cimetière de Mons. Acquisition de stèles de signalisation des pelouses. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.258.00/JP

REMIS

109<sup>e</sup> objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES DE CIPLY. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/2011

ADOPTE à l'unanimité - 117<sup>ème</sup> annexe

110<sup>e</sup> objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES DE CIPLY. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOPTE à l'unanimité - 118<sup>ème</sup> annexe

111<sup>e</sup> objet : Demande visant la régularisation des adaptations d'aménagements de voirie effectués dans le cadre de l'octroi du permis AB 18657 soit :

- L'alignement du domaine public par rapport aux parcelles mitoyennes suite à des rectifications des limites de propriété
- Les aménagements de voiries, trottoirs, balisages et signalisations suivant les demandes des services de Police de la Ville et du Service Public de Wallonie
- L'implantation des luminaires suivant l'étude d'ORES
- L'emplacement de la cabine électrique ORES suivant les demandes formulées en cours de chantier par cette régie

Approbation

**SOUS RESERVE** Gestion Territ. et Économique AB 27165/RM

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En Commission, donc, nous avons déjà évoqué cet aspect des choses. Il semble et on avait eu différents échos, il y a donc, 6 bâtiments, je crois, c'est le bâtiment 2, il y a un problème d'infraction par rapport donc, au service des pompiers, alors, je veux savoir quelle portée est cette infraction ? Si elle est mineure ou si elle pourrait mettre en cause la responsabilité du Collège et en corollaire du Conseil communal comme ce fut le cas dans d'autres cas tragiques et voir un petit peu si ce n'est donc pas le cas et bien alors là, d'approuver cette régularisation. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? Non. Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre, M. le Conseiller, donc, en fait, la difficulté concernant les normes incendie ne sont pas liées au problème qui nous occupe ce soir, à savoir, la régularisation en terme de voirie mais je vous réponds bien évidemment puisqu'en effet, il y a un souci concernant des ascenseurs qui ne sont pas équipés pour l'évacuation de personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'énergie de secours en cas de défaut d'alimentation normale en courant. Alors, quelle est la solution qui a pu être préconisée ? Tout d'abord, il y a un système dérogatoire, une commission de dérogation qui permet et qui considère qu'à partir du moment où il y a des solutions alternatives on peut tout de même octroyer la dérogation et donc, c'est le cas à partir du moment où il y a une accessibilité du bâtiment par auto échelle afin qu'un pompier puisse le cas échéant, atteindre une terrasse d'attente à l'aide d'une échelle de pied afin de protéger et rassurer la personne à mobilité réduite qui s'y serait réfugiée. Alors, le Service Incendie consulté justement dans le cadre de cette réclamation a estimé que justement dans le cas présent, les baies en façade arrière des appartements concernés accessibles aux échelles de pied étaient suffisantes en tenant compte d'abord qu'il s'agit de bâtiment de type « bas » configuré comme un bâtiment de type « moyen » du point de vue des chemins d'évacuation. Il faut savoir que deux portes RF (Résistance au Feu) existent entre chaque appartement et la cage d'escalier alors qu'une seule est obligatoirement requise se trouve, donc, c'est déjà un élément. Il faut savoir qu'il y a une installation de détection incendie centralisée dans les parties communes et les parkings et donc, on voit que les mesures préventives suppriment ou réduisent les risques de façon assez optimale. Un autre élément concernait une norme assez technique, la norme NBN B61002 et le Service d'Incendie dispose de l'attestation d'un chauffagiste certifiant que cette norme a été respectée pour le raccordement des chaudières, donc, voilà, je pense que la réponse a pu être introduite et sachant que d'ailleurs la 7<sup>e</sup> visite de

contrôle des pompiers en date du 04 juillet 2013 a conclu justement que les blocs 1, 2, 3, 5 et 6 satisfaisaient aux conditions de sécurité du permis d'urbanisme et qu'en attendant la fin de la construction et bien les manquements relevés pour les parkings ne faisaient pas obstacle au maintien de l'utilisation de ceux-ci ni surtout de l'occupation des blocs d'appartements contrôlés.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas de souci sur le vote du point.

ADOPTÉ à l'unanimité - 119<sup>ème</sup> annexe

112° objet : Abrogation totale du PCA n° 3 de Jemappes. Décision. Gestion Territ. et Économique UR2013/PCA3

ADOPTÉ à l'unanimité - 120<sup>ème</sup> annexe

113° objet : PCA n° 34 dit « Grands Prés » révisionnel. Arrêté de révision du 14 juillet 2009. Demande de modifications. Gestion Territ. et Économiques UR2013/PCA34

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous voterons pour ces révisions du PCA des Grands Prés qui a pour objectif de permettre une mixité des fonctions urbaines, bureaux, commerces et habitat. Nous regrettons, toutefois, la manière dont cette mixité des fonctions est envisagée, il s'agit finalement d'une simple juxtaposition, schéma qui est déjà remis en cause à pas mal d'endroits, notamment du point de vue de la sécurité car une fois l'heure de fermeture des magasins, la zone commerciale se transforme en désert. Comme nous l'avons déjà dit, notre vision eut été de développer une zone piétonne mixte, commerces, habitat, bureaux avec vitrines de magasins au rez-de-chaussée, de rendre les parkings invisibles en les installant à l'intérieur d'ilots ou en souterrain à l'image des quartiers durables de Coblenz ou du quartier Antigone et du complexe commercial Polygone à Montpellier. Voilà autant d'exemples qui sont des projets de mixité urbaine réussie et que l'on aurait voulu voir dans cette « Ville bis » qu'on nous développe au Grands Prés. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, je démarrerais M. le Bourgmestre par remercier la Conseillère pour son vote positif puisqu'elle dit d'ores et déjà qu'il sera positif pour finalement cette révision du plan communal d'aménagement qui permet surtout de tenir compte de toute une série d'erreurs ou en tout cas d'éléments qui n'ont pas été prévus à la base à savoir l'extension du périmètre du PCA par rapport au projet de logement Thomas et

Piron et également pour une partie du territoire qui avait été erronément repris en zone d'activité économique mixte et donc, je dirais qu'on va pouvoir justement avoir là ces différentes activités qui vont pouvoir, je vais dire, s'interpénétrer et au contraire se développer de façon harmonieuse sur notre territoire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Alors, donc pas de souci sur le vote ?

ADOpte à l'unanimité - 121<sup>ème</sup> annexe

114<sup>e</sup> objet : Dossier de demande de reconnaissance économique et d'expropriation sur base du décret du 11.3.2004 introduit par l'IDEA-ZAE de Mons-Extension. Gestion Territ. et Economique

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous ne partageons pas cette politique d'aménagement du territoire utilisant les terrains disponibles de manière peu parcimonieuse, nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises. Nous nous opposons d'autre part, au périmètre proposé en compensation, en effet, seul une partie du marais de l'Arsenal a été retenu laissant une moitié de la zone biologiquement la plus intéressante en zone d'équipement communautaire. A l'Héribus également aux Piches Pots, ce sont d'anciennes décharges décrites dans le dossier de PCA comme des zones propices à la promenade qui sont proposées en compensation. Par rapport à ces propositions, nous regrettons que malgré les remarques répétées de plusieurs observateurs et alors que les périmètres de compensation n'étaient pas définitifs aucune modification n'a été apportée suite aux remarques, cela nous donne vraiment l'impression d'un passage en force, l'IDEA souhaitant maintenir un calendrier prévu trop juste dès le début du projet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre, je voudrais juste rappeler que l'objet de ce point est d'émettre un avis que j'espère évidemment favorable pour la demande de reconnaissance économique et d'expropriation introduite par l'IDEA concernant Mons-Extension à savoir les « Bas Prés ». Pour ce qui concerne le point développé par Mme la Conseillère, je voudrais rappeler qu'une enquête publique est en cours et donc, cette enquête publique qui n'est pas clôturée permet justement de revenir avec certains éléments qu'elle développe, ici, en séance et qui pourrait faire l'objet de remarques qui seront tranchées par la Région wallonne.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Donc, sur le vote, alors.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :



37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 122<sup>ème</sup> annexe

115<sup>e</sup> objet : Ancrage communal du logement 2014-2016. Cellule Logement RF/CL/AA/MB/10-13

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, nous avons juste une question. Au domaine d'Epiniel qui est la priorité des priorités, si je puis dire, 171 logements seront démolis puis reconstruits, donc, nous nous inquiétons, nous, surtout du sort des locataires, où seront-ils relogés pendant les travaux ? En tout cas, qu'est-il prévu à ce niveau-là ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres Interventions ? Non, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Peut-être rappeler que le domaine d'Epiniel fait l'objet d'un appel à projets du Gouvernement wallon pour lequel nous avons eu justement, dans le cadre de cet appel à projets, la première phase, à savoir, 10.000.000 euros affectés à une opération de consultance pour justement pouvoir déterminer toute une série d'éléments et notamment le phasage, le calendrier et comment mener l'opération à bien sachant qu'il faudra retourner sans doute auprès de la Région wallonne à partir du 15 janvier 2014 présenter le résultat de cette étude qui vous sera évidemment communiqué et pouvoir espérer passer à la deuxième phase de l'appel à projets et obtenir les 7.000.000 d'euros restant pour pouvoir vraiment le mettre en route dans les meilleures conditions possibles comme vous l'indiquez en terme de relogement des habitants sachant que c'était aussi important de pouvoir l'intégrer dans le programme d'ancrage communal tel qu'il vous est présenté puisque c'était une volonté de la Région wallonne et du Collège d'avoir ce dossier prioritaire et de le travailler avec la plus grande cohérence possible.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : La question est de savoir, est-ce que le relogement des locataires est garanti ? Oui ou non.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : C'est-à-dire que l'on va venir avec les différentes phases et en fonction des phases évidemment que les locataires seront relogés dans les meilleures conditions possibles pour qu'on puisse élaborer le projet ou plutôt le mener sur le long terme, il ne sera pas réalisé en une seule fois, donc, forcément, cela permettra un relogement des différents locataires. Ils ne seront pas oubliés.

M Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Juste un mot, donc, il n'est pas d'usage auprès de la Société Toit et Moi d'expulser des locataires parce que des travaux de rénovation du parc de logement sont réalisés, donc, effectivement, il a toujours été prévu un relogement lorsque les travaux ont été réalisés. Sur le point en tant que tel, pas de souci ?

ADOpte à l'unanimité - 123<sup>ème</sup> annexe

116<sup>o</sup> objet : ASBL PORT DE PLAISANCE DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOpte à l'unanimité - 124<sup>ème</sup> annexe

117<sup>o</sup> objet : ASBL OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOpte à l'unanimité - 125<sup>ème</sup> annexe

118<sup>o</sup> objet : ASBL MAISON DU TOURISME DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOpte à l'unanimité - 126<sup>ème</sup> annexe

119<sup>o</sup> objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Compte et bilan exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOpte à l'unanimité - 127<sup>ème</sup> annexe

120<sup>o</sup> objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

ADOpte à l'unanimité - 128<sup>ème</sup> annexe

121<sup>o</sup> objet : ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

ADOPTE à l'unanimité - 129<sup>ème</sup> annexe

Sortie de M. DUPONT et Mme LAGNEAU = 37 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ceci nous amène, donc, aux interpellations.

La première interpellation de mémoire était celle de M. ANDRE mais je reprends mon ordre du jour. Alors, effectivement, je passe la parole à M. ANDRE pour une interpellation relative à la présentation des élus montois.

M. Yves ANDRE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, Chers Collègues, cela fait maintenant un an que les élections se sont déroulées. De nombreux membres du Conseil communal en sont à leur premier mandat. Lors du Mons Mag du mois de septembre nous avons eu le plaisir de découvrir les membres du Collège grâce à une présentation permettant aux citoyens de mieux faire connaître les élus aux commandes de la Ville pour la mandature 2013-2018. La même démarche avait été faite auparavant sur le site Web de la Ville. Ceci est une très bonne chose et permet de rapprocher les citoyens du monde politique en le rendant plus accessible. Je souhaiterais que cette démarche soit étendue à tous les élus montois qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition. Le citoyen montois pourrait ainsi disposer au travers du site Web de la Ville d'une page de présentation de tous les élus montois. Cette page pourrait mentionner les noms, prénoms, la localité d'origine, les coordonnées téléphoniques, adresses ainsi que les emplois éventuellement, à l'appréciation de chacun, les centres d'intérêts, le parcours professionnel, la formation. Bien entendu, la collecte de ces informations respecterait le cadre du droit de la vie privée de chacun. Cette source d'information à tout son intérêt dans le sens où elle permet tant aux élus qu'au public, en cas de recherche d'informations ou de relais sur une matière ou un sujet en lien avec une activité citoyenne, associative ou politique de savoir quelles pourraient-être les personnes ressources parmi les élus. Cette page de présentation pourrait être animée par des photos de tous les élus montois.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Donc, quelques éléments de réponse pour vous dire qu'actuellement sur le site Internet de la Ville de Mons, vous pouvez déjà trouver le nom, l'appartenance politique et la commune d'origine au sein du Grand Mons de chacun des 45 membres du Conseil communal. Ceci étant, nous pouvons sans difficulté étoffer la présentation des élus montois en ajoutant pourquoi pas une photo, des coordonnées, un curriculum vitae - bien choisir la photo M. HAMBYE, je vous vois dubitatif – et des domaines de prédilection. On a aucune difficulté avec cela en terme de modus operandi, ce qu'on vous propose, c'est que sachant que la collecte des informations va prendre un peu de temps, c'est que les Chefs de groupe puissent collecter eux-mêmes les différentes

informations selon un canevas qui sera prédéterminé et identique pour chaque Conseiller et ensuite, nous faire remonter ces informations au service Communication via Juliette PICRY et donc, chaque Chef de groupe recevra dans les prochains jours un mail afin que ces canevas vous soient communiqués et que l'on puisse bénéficier de ces informations en retour. Voilà.

Vous souhaitez ajouter quelque chose.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Simplement merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Vous parlez du site Internet là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Absolument.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Et donc, pas du tout du Mons Mag.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas du tout.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Alors, j'avais une petite question supplémentaire comme c'est une interpellation, si vous me le permettez. On avait eu une réunion à ce sujet et donc, de la précédente mandature, d'ailleurs à l'initiative d'Anne-Marie MERCIER - petite pensée à Anne-Marie - et nous avons tous droit à 200 mots pour exprimer sur un sujet. On a eu une première réunion en juin et donc, voilà, il y a eu deux Mons Mag qui sont sortis depuis et donc, on n'a toujours pas trouvé de solution. Et donc, je voulais savoir où on en était aujourd'hui parce que la question, c'était aussi sur le Mons Mag même si, merci pour le site Internet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ah les femmes sont insatiables. Cela dépend pourquoi vous dites... Bon, écoutez, vous avez raison, donc, on s'est engagé, on va le faire, donc, pour le prochain magazine, on va rappeler notre Service Communication qu'on avait pris des engagements en la matière mais donc, on avancera parallèlement avec Internet et avec un sujet par Mons Mag ouvert aux différentes formations représentées, ici, au Conseil, aux différents groupes représentés au Conseil. Alors, j'en viens à l'interpellation suivante qui est celle de Mme MARNEFFE concernant les aménagements routiers et autoroutiers à Nimy-Maisières. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. Faisant suite à une question écrite posée en avril dernier pour laquelle un suivi m'avait été promis, je reviens avec, donc, ce projet de sortie d'autoroute de Nimy dans le cadre de l'aménagement de l'accès à Pairi Daiza. Alors, d'après les informations relatées dans la presse, le Ministre des travaux publics envisage l'aménagement d'un accès direct vers la route de Jurbise afin d'éviter le carrefour de la Violette. Dans ce contexte, pourriez-vous nous préciser quelle est la position de la Ville sur ces projets d'aménagements et où en est le projet au niveau de l'élaboration du tracé, des

demandes de permis ? Dans quelle mesure le site du grand intérêt biologique de la friche du Rissori risque-t-il d'être affecté par ces aménagements ? Quelles mesures compensatoires sont éventuellement envisagées pour palier à cette perte de biodiversité, ces milieux naturels protégés au niveau européen étant déjà menacés par le projet IKEA au Grands Prés et par le nouveau zoning des Bas Prés. Avez-vous évoqué ce problème avec le Ministre des Travaux publics par ailleurs en charge de l'état de conservation des milieux naturels en respect de la Directive européenne sur les habitats Natura 2000. De façon plus large, par rapport à la mobilité, le carrefour de la Violette et les chaussées d'Ath et de Soignies sont depuis de nombreuses années, des points noirs de l'entrée en Ville mais également des chancres pour piétons, cyclistes et riverains. Ne serait-il pas pertinent d'envisager ces aménagements dans une perspective plus large ? Le moment paraît ainsi opportun pour réenvisager le passage à deux voies de la N 6 à hauteur de Maisières.

Voilà. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. C'est M. LAFOSSE qui répond au nom du Collège.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Donc, comme vous le savez le Ministre DI ANTONIO est donc préoccupé par rapport à la possibilité de faciliter l'accès au parc Pairi Daiza. Donc, les travaux devraient normalement avoir lieu en deux phases. La première phase se concentrera sur Brugelette avec des travaux qui commenceraient en 2014 et la seconde phase porterait sur le carrefour de la Violette mais il n'y a pas encore d'étude programmée ni de financement dégagé à ce sujet. Le Service Mobilité espère donc voir les premières démarches entamées dans le courant de l'année 2014, il n'y a donc rien de concret pour l'instant par rapport à ce dossier pour ce qui concerne les aménagements du volet montois. Ce qui est certain, c'est que la Ville sera partie prenante et contactée en temps utile. Il y a quelques années, le SPW avait donc étudié les possibilités de réaménagement du carrefour La Violette mais la Ville n'a jamais reçu les conclusions du SPW. Le Service Mobilité s'engage donc à contacter dans les plus brefs délais le SPW pour obtenir les résultats de cette étude et je ne manquerais pas donc à ce moment-là de vous tenir informés.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Complémentairement à ce que M. LAFOSSE vient d'indiquer, je voudrais vous dire qu'au niveau de mes compétences Police, j'ai réinterpellé durant les vacances le SPW sur la question de la réduction du nombre de bandes compte tenu de la dangerosité de cet accès au Centre Ville mais nous n'avons pas eu de réponse comme cela vient d'être dit ce jour. Ceci étant, nous souhaitons pouvoir accueillir le Ministre prochainement et donc, nous ne manquerons pas d'évoquer ce point s'il

répond favorablement à notre demande. Ca va ? Alors, Mme MARNEFFE vous gardez la parole pour une interpellation concernant les usagers faibles.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme l'indique le site Internet de la Ville dans la rubrique « Cadre de vie », Mons se transforme » : avenue du Tir, boulevard Kennedy, rue des Capucins, route Industrielle à Maisières, Chaussée de Beaumont et enfin, chantier de la gare, difficile de passer à côté surtout en termes de mobilité. Alors, même si des déviations sont prévues pour éviter ces différents travaux, la Ville est régulièrement paralysée à l'heure de pointe. Une des conséquences de cette situation est que de nombreux citoyens se tournent vers des modes doux pour se rendre au Centre-Ville où le traverser. De cela, nous ne nous plaindrons pas d'autant que c'est parfois l'occasion pour ces citoyens de remettre définitivement en question leur mode de transport. Nous regrettons par contre que ce transfert modal ne se fasse pas dans de bonnes conditions. Dans plusieurs des chantiers cités, les aménagements pour les modes doux n'ont, en effet, pas été prévus ou ont été mal conçus. A la gare, d'abord, l'accès vers la Place Léopold qui se résume à un morceau de voirie et un bout de trottoir de moins d'un mètre que doivent se partager piétons, cyclistes est très insuffisant à l'heure de pointe. Par ailleurs, les emplacements de stationnement vélo sont très souvent saturés dès 7h30 du matin. Enfin, l'accès depuis le pont de Ghlin qui a toujours été un véritable coupe-gorge pour cyclistes ne s'est pas amélioré avec l'entrée du nouveau parking autos et les panneaux routiers supplémentaires. Je me permettrais également d'ajouter qu'au moment où j'écrivais cette interpellation, j'ignorais à quel point, j'avais raison d'attirer l'attention du Collège sur les conditions de sécurité dans les travaux actuellement en cours à la gare. En effet, depuis, un dramatique accident a eu lieu place de la Gare et a cruellement mis en évidence les difficultés des utilisateurs à parcourir de grandes distances pour effectuer le changement bus/train ainsi que les conditions de confort et de sécurité très aléatoires. A Maisières, la fermeture de la route industrielle ne laisse d'autre choix que l'utilisation de la N6 complètement inadaptée aux usagers faibles. La tolérance d'un trafic piéton et cycliste jusqu'au chemin de Maisières et le chemin de halage ainsi que l'ouverture d'un passage dans la barrière au niveau de la rue Comte Cornet, permettrait de maintenir ce qui constitue un itinéraire sécurité pour les modes doux. Au niveau de la porte de Nimy, un passage pour piétons a été supprimé, coté est, au niveau du Boulevard Kennedy. Si un nouveau passage pour piétons a été mis en place pour transférer le trafic piétons vers l'ouest, cela impose néanmoins des détours importants pour les usagers et dans les faits, ils continuent à emprunter le passage pour piétons qui est barré. Rue du Hautbois, le choix inadéquat d'une zone d'arrêt sur voirie plutôt que le long du trottoir dans la déviation du bus intramuros nous a également

été signalé. Enfin, la seconde phase des travaux rue des Capucins est encore plus difficile à vivre que la première. Le cheminement piéton et l'accès à certains commerces y sont très périlleux et inaccessibles aux PMR et aux poussettes. Si nous sommes conscients du caractère temporaire de ces perturbations, pourriez-vous néanmoins pour les travaux en cours et à venir accorder un soin plus attentif aux usagers faibles tant au niveau de la communication qu'au niveau des solutions aux déviations mises en place durant les travaux et au niveau de la gare, pourriez-vous prévoir d'urgence les mesures pour sécuriser le transfert piéton. Eventuellement adapter les horaires des correspondances, pourriez-vous également envisager la demande d'une passerelle entre la Place de Vannes et la gare temporaire, demande portée par une pétition de navetteurs. Excusez-moi pour ces éléments d'actualité que je me suis permis de rajouter à l'interpellation mais je trouve qu'ils méritaient de faire partie du débat.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Avant de répondre à votre interpellation, je voulais quand même réagir concernant l'accident dont vous faites mention au niveau de la Place Léopold consécutivement à un chauffeur bus. Cela n'a strictement rien à voir du tout avec les travaux en cours de la place de la Gare. Le navetteur aurait été renversé de la même manière, c'est le chauffeur qui n'a pas vu le navetteur à un moment donné et il l'a écrasé, donc, là, je pense qu'on ne peut pas incriminer le fait d'avoir fait des travaux et de dire qu'il y a une insécurité plus importante à cet endroit-là. Mais, donc, je vais répondre à tous vos éléments, donc, je vais essayer d'être le plus précis possible. Donc, pour ce qui est de la gare tout d'abord, pour aborder la problématique des emplacements de stationnements vélos qui comme vous le signalez sont souvent saturés dès le matin, je peux vous assurer que le sujet fait l'objet d'une discussion lors de notre dernière Commission vélo qui s'est déroulée le 02 octobre pour laquelle, le GRACQ a donc relancé la semaine dernière, la SNCB. Lors de la Commission Vélo de juin, donc, nous avons déjà discuté avec les représentants de la SNCB qui assisté à la Commission. Cette problématique n'est pas du ressort de la Ville à proprement dite mais nous nous y intéressons, c'est la SNCB qui allait se pencher sur ce problème des stationnements vélos. Le Service Mobilité de la Ville a effectué une relance il y a peu et comme vous le savez, donc, nous attendons une réaction donc, de la SNCB mais restons donc très attentifs. Concernant l'accès des cyclistes à la gare depuis le pont de Ghlin, je peux vous dire que ce point est également passé en Commission vélo en juin dernier pour analyse. Suite à cela, une réunion s'est tenue le 17 septembre dernier entre la SNCB, le Service Mobilité, le SPW et le GRACQ. Encore une fois, la Ville n'est pas maître d'ouvrage dans ce dossier, nous n'avons donc aucune prise sur ce problème-là si ce n'est que l'on peut intervenir auprès de la

SNCB et au niveau du Service du SPW. Le Collège de toute manière s'engage à suivre ce dossier, je pense qu'il faut voir la création d'une piste cyclable côté boulevard extérieur plutôt que du côté intérieur. Par contre, le Service Mobilité m'a informé tout à l'heure qu'une alternative serait envisagée actuellement et qui serait au stade de la réflexion afin de créer une piste cyclable non pas sur le boulevard extérieur mais bien sur le boulevard intérieur en tant que solution temporaire. Pour ce qui concerne Maisières, la fermeture de la route industrielle est une fois de plus passée en Commission Vélo ce début 2013, il s'agit d'un dossier SPW qui analyserait la possibilité de passer sur la N 6 de deux à une seule bande afin de créer une piste cyclable mais je sais que le SPW ne réalisera pas cet aménagement dans l'immédiat vu ces restrictions budgétaires. Concernant la porte de Nimy, la suppression du passage pour piétons est liée à la contrainte du chantier IDEA dans le cadre de l'aménagement du Trouillon Voûté. Ce passage a été supprimé pour des raisons de sécurité durant toute la durée des travaux de façon à ce que les piétons ne soient pas pris au piège dans le chantier, face à une clôture de barrières et qu'alors, ils doivent prendre des risques inconsidérés en traversant le chantier et en essayant de la contourner. Pour ce qui est de la rue du Hautbois, la zone d'arrêt sur voirie est quelque chose de tout à fait courant. Toutes les lignes intramuros s'arrêtent en voirie quelles que soient la rue empruntée, on est dans la même situation compte tenu du gabarit des véhicules et des arrêts temporaires, c'est d'ailleurs la politique du TEC. Concernant la rue des Capucins, pour chaque chantier, il y a obligation dans le chef de l'entrepreneur de laisser un accès libre dans la mesure du possible aux piétons néanmoins s'agissant d'un chantier, il est vrai que l'accessibilité n'est pas toujours optimale. La rue des Capucins au même titre que les autres rues est restée accessible même si les personnes à mobilité réduite et les personnes avec poussette éprouvent des difficultés à se mouvoir aisément à cette période-là. Je rappelle quand même que les ouvriers présents sur le site peuvent toujours prêter main forte en cas de nécessité et cela se fait de manière régulière. Néanmoins, je suis tout à fait conscient que ce que vous exposez, reste malheureusement un chantier qui crée forcément des nuisances mais sachez que la volonté du Collège est bien de maintenir l'accès aux commerces, je pense que c'est d'ailleurs important de le souligner. Voilà, je reste à votre disposition pour d'autres informations.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Mme MARNEFFE vous souhaitez réagir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Petite précision par rapport à Maisières, donc, il s'agit en fait de blocs de béton qui ont été mis au bout de la route industrielle un peu avant le pont qui rejoint Maisières, le pont sous l'autoroute, rue Comte Cornet et donc, à cet endroit-là,



un cycliste quotidien m'a fait part du fait que s'il était avec son enfant sur le vélo, il ne sait pas soulever son vélo au-dessus de la barrière qui est bloquée tout du long, donc, il suffirait parfois de laisser un espace de la largeur d'un vélo pour permettre encore le passage dans une zone qui est quand même encore accessible aux vélos et donc de lui permettre de continuer à emprunter son trajet quotidien par le chemin de Maisières et le chemin de halage. Donc, voilà pour cette précision. Alors, j'entends bien votre projet de piste cyclable au niveau du boulevard intérieur et on s'en réjouit. On attend éventuellement une consultation avec les associations pour que cela se passe dans les meilleures conditions. Alors pour ce qui est de l'accident de la place Léopold, on ne veut vraiment pas surfer sur une vague émotionnelle mais bien faire un constat quand même d'utilisateurs qui ont quand même vraiment du mal à connecter les deux sites avec des correspondances qui étaient prévues pour une gare qui était vraiment située juste tout près des arrêts de bus et là il y a une distance de 500 mètres à parcourir qui met la pression sur les utilisateurs et les pousse à commettre peut-être des imprudences et donc, si, éventuellement, des adaptations et des sécurisations sont possibles, je pense que c'est quand même de notre responsabilité de les envisager et c'est pour cela que je relayais notamment cette idée de passerelle entre la place de Vannes et la gare temporaire qui avait fait l'objet de pétition, je ne sais pas si vous y aviez apporté réponse ? Aussi, surtout sur toute la petite portion de trottoir et de piste cyclable qui connectent les deux, je crois que le fait qu'il y ait beaucoup de personnes complique un petit peu le passage. Il y a notamment des vélos qui, de manière tout à fait infractionnelle, prennent la bande de bus à contresens, etc, des situations potentiellement dangereuses qu'il faudrait peut-être essayer de résoudre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme Marneffe. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Concernant les blocs de béton, je vais me renseigner, parce que je ne savais pas que cela existait, donc là je vais me renseigner et je vous tiendrai informée de la raison pour laquelle on a mis des blocs de béton qui empêchent, à ce moment-là, le passage des cyclistes. Concernant la piste cyclable et le trottoir piétons qui relie la gare provisoire à la Place Léopold, comme je vous l'ai dit, on est intervenu à plusieurs reprises et on l'a encore signalé lors de la dernière Commission Vélos au niveau de la SNCB et le marquage au sol pour bien délimiter la zone piétonne et la zone cyclistes est de la responsabilité de la SNCB. On insiste, je ne dis pas qu'on laisse cela comme ça, on insiste de manière à ce que ce marquage soit fait pour bien délimiter la zone piétonne par rapport à la zone cycliste. Vous pouvez quand même constater qu'il y a quand même des ponts qui ont été mis pour délimiter, je ne vois pas à part leur demander de bien signaler sur le sol le

marquage qui est réservé aux piétons et ce qui est réservé aux cyclistes, je ne vois pas très bien ce que l'on peut faire ... Merci.

Mme Charlotte de JAER, Conseillère : Mais pour emprunter ce chemin tous les matins et tous les soirs, parfois à vélo, parfois à pieds, le marquage n'est pas suffisant, parce que le trafic des cyclistes et des piétons est trop important en fait et donc, ce matin, je suis allée à la gare, j'ai donc essayé d'aller sur le trottoir, parce que tous les matins, je suis ennuyée par les gens qui sont en train de marcher sur la piste cyclable et c'est impossible - en plus, il pleuvait - d'avoir des coups de parapluie. Donc, si à un moment, il n'y a pas une réflexion pour cette passerelle vers la place de Vannes qui permettrait de fluidifier le trafic des piétons et des cyclistes, on n'y arrivera pas. Et je vais dire que de plus en plus, il y a des gens qui marchent sur les bandes de bus, des cyclistes qui y vont et on va avoir des accidents et je pense que même s'il y a une responsabilité de la SNCB, il y a notre responsabilité à nous qui sommes le plus proche de cette situation et on n'a toujours pas entendu de réponse sur la passerelle vers la place de Vannes. Merci.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je voudrais quand même ajouter que lors des Commissions Vélos qu'on réunit à peu près tous les deux à trois mois, ce point est soulevé mais pas de la manière dont vous le signalez ; ils n'insistent pas sur le fait de mettre une passerelle entre la Place de Vannes et la Gare, mais bien d'insister sur le marquage au sol pour bien délimiter la zone piétonne par rapport à la zone cycliste. Lors de la Commission Vélos, nous avons différentes associations dont le GRACQ, le Pro Vélo. Je pense qu'ils utilisent aussi couramment que vous ce lieu-là et leur insistance est sur le marquage au sol.

Mme Charlotte de JAER, Conseillère : Juste pour dire que les associations de cyclistes, elles représentent les cyclistes, mais à côté de ça, il y a tous les piétons qu'il ne faut pas oublier. Le son de cloche des cyclistes, je le comprends bien mais il faut aussi pouvoir entendre les navetteurs à pieds, qui vous ont remis une pétition, à ce que je sache, pour la passerelle pour la Place de Vannes.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais m'exprimer comme cela vous pourrez clôturer. La passerelle, c'est une chose, le problème cycliste en est un autre. On avait évoqué l'autre question de la possibilité d'adapter les horaires de bus et les horaires de train pour essayer de résoudre un petit peu ces problèmes. Effectivement, la décision ne se prend pas ici mais faire remonter le problème, c'est absolument nécessaire. Au-delà du contexte émotionnel, il y a vraiment un problème logistique à régler.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : En deux mots, effectivement, je parle non pas de la place Léopold mais ici vraiment des abords immédiats de la gare provisoire, c'est une zone

qui est compliquée, l'espace y est réduit, les flux sont très importants, soit en terme véhicules, en terme piétons, en terme cyclistes. On y est attentifs, que ce soit les services de M. l'Echevin LAFOSSE, que ce soit au niveau de la Police, on va revérifier. J'ai demandé à la Police de me refaire un état des lieux quant à la situation liée à ces flux, notamment aux heures de pointe, matin et après-midi, il y a d'ailleurs un hélicoptère qui a été mobilisé il y a une bonne semaine d'ici, pour pouvoir examiner la situation en terme de mobilité sur Mons aux heures de pointe et notamment, le matin, parce que j'ai moi-même pu effectivement constater comme vous tous les nombreuses difficultés. Ceci étant, il faut que l'on puisse, une fois que le constat est posé, apporter des solutions et la solution d'une passerelle, très sincèrement, en terme d'aménagement du site, cela nous paraît extrêmement compliqué à réaliser, même si l'idée en soi n'est pas sans fondement. Il faut essayer de susciter, effectivement, les idées de trouver une solution, mais ce ne sera pas facile, parce qu'on a déjà réfléchi à l'aménagement des lieux avec la Police, et la configuration ne permet pas énormément de solutions. Ceci étant, on va encore réfléchir, je viens d'en rediscuter avec les Chefs de Cabinet et avec l'Echevin, on va encore revoir comment on peut aménager les choses au mieux et si il y a des conseils, ils sont les bienvenus, vous pouvez nous envoyer des mails. Sincèrement, la solution de la passerelle, sans vouloir empiéter sur les prérogatives des Services Techniques, on pense que cela va être extrêmement compliqué à réaliser. Mais, si vous avez d'autres solutions ou d'autres recommandations, le marquage au sol, on va vérifier si, effectivement, le marquage est suffisant on non. Mais, voilà, on fera pour un mieux mais je pense qu'on ne saura pas faire de miracle malheureusement.

Merci à vous. On en vient à l'interpellation de M. HAMBYE sur les trottoirs. M. HAMBYE, vous avez la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà M. le Bourgmestre, Mmes, MM. les Echevins, Mmes, Melles, MM., dès que vous arpentez les rues de notre ville de Mons, chacune et chacun d'entre nous peut être séduit par les trottoirs en pavés. Néanmoins, depuis plusieurs années, dans chacune de nos rues, l'état de nos trottoirs se dégrade en maints endroits, des dizaines de pavés sur les chaussées sont descellés, voire, je dirai, disparus et présentant un danger certain pour les piétons et usagers faibles. Plusieurs de nos aînés ont d'ailleurs fait des chutes suite à des pavés qui deviennent de véritables obstacles sur la chaussée et suite à des trous béants dans le trottoir. Quelle mesure comptez-vous prendre dans le centre-ville pour remédier à cette situation très dangereuse dans certaines rues et dans quel délai ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. le Conseiller. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci, M. le Conseiller. Le Collège prend en compte l'importance d'entretenir l'ensemble des surfaces pavées dans notre centre-ville et a inscrit un montant de 150.000 euros au budget extraordinaire. Effectivement, ce budget permettra d'entretenir les voiries en pierre naturelle. La désignation de l'adjudicataire de ce marché devra intervenir avant la fin de l'année et les travaux pourraient commencer durant le printemps 2014. Complémentairement à ce marché, les agents du Service Voirie parcourent régulièrement les rues du centre-ville afin de resceller les pavés déchaussés et prévenir ainsi les risques de chutes. Le Bourgmestre, mes collègues et moi-même parcourons aussi souvent le centre-ville et dès que nous voyons qu'il manque un pavé, nous n'hésitons pas à le transmettre au service concerné. Et vous connaissant, M. le Conseiller, votre super activité, n'hésitez pas si vous constatez des situations à risque, n'hésitez pas à le signaler au n° 0800/92329 de la Ville, mon prédécesseur le connaissait par cœur d'ailleurs. N'hésitez vraiment pas à nous le relayer, vous nous envoyez des petits mails, il n'y a pas de soucis et les Services concernés ne manqueront pas d'intervenir dans les meilleurs délais. Merci, M. le Conseiller.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine. M. le Conseiller, ne vous inquiétez pas, vous savez, c'est à vous que revient la parole, c'est à vous que revient la suivante également.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce n'est pas pour lancer un pavé dans la marre, mais je crois qu'on va engager un temps plein, je crois que le Collège ne suffit pas, parce que rien qu'ici, quand je monte la rue d'Enghien et que je prends la rue Cronque, j'en ai déjà quatorze. Alors, je ne sais pas ce que font les Echevins, mais je crois qu'ils ont d'autres chats à fouetter que commencer à compter les pavés qui sont descellés. Toujours est-il que cela pose questions. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE, vous gardez la parole, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà, mais comme a dit un très grand libertin, le Prince de Ligne, et je crois que c'est utile de terminer par là, je voudrais que l'on s'attache plus aux couleurs qu'on ne le fait. Elles ont, j'en suis sûr, beaucoup plus d'analogie et d'autorité sur nos sens qu'on ne se l'imagine. Je parie que les habitants d'une ville, peinte en blanc et en rose, en vert, en jaune et petit bleu – voilà pour garantir tout le monde – seront beaucoup plus gais que ceux d'une ville impériale de Souabe où tout est noir. M. le Bourgmestre, Mmes, Melles, MM., dès que vous arpentez les rues de notre Ville de Mons, chacun de nous peut apercevoir les effets positifs de la rénovation urbaine entamée dans notre

Centre-Ville en cette fin des années 70 et qui connaît un développement récent sur de nombreuses façades de notre centre-ville ces dernières années. En quelle couleur faut-il peindre les façades ? Est-ce en jaune, en vert, en rouge, en bleu ? Existe-t-il un règlement communal à ce sujet qui imposerait telle ou telle couleur aux briques de parement et aux pierres ? Nous avons déposé, en annexe, une analyse faite pour la Ville de Tournai, il nous est revenu qu'une certaine couleur – nous ne pensons pas à un cas précis mais depuis de nombreuses années – était plus prisée que d'autres par certains de vos services et que donc, on pouvait considérer qu'il y a une certaine politique de censure qui est érigée par le Collège vis-à-vis de certaines couleurs. Merci de nous dire quoi.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. le Conseiller. C'est Mme l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE qui vous répond.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre, une politique de censure ... Franchement, ces termes me semblent un peu « exagérés » ... Malgré ces propos excessifs, je vous remercie quand même pour votre interpellation, pour l'article qui l'accompagnait, parce que c'est l'occasion pour moi de revenir sur un sujet qui me tient fortement à cœur. Pour votre parfaite information et compréhension, je vais vous décrire le schéma d'analyses qui se passe, qui s'effectue par le Service de l'Urbanisme en terme de choix de coloris de façade. Soit l'immeuble concerné a fait l'objet d'un arrêté de classement et dans ce cas, le choix du coloris de façade est validé par les Services du Patrimoine de la Région Wallonne dans le cadre de la procédure de certification de patrimoine, soit l'immeuble n'est pas classé ou est simplement repris à l'inventaire du patrimoine, et dans ce cas, le choix du coloris de façade est analysé en fonction des spécificités du bâtiment concerné, comme son époque, le contexte bâti environnant. Alors, bien entendu, le choix du propriétaire de l'immeuble reste prépondérant. Maintenant, c'est vrai la solution retenue sera souvent le fruit d'une concertation entre le demandeur et l'Administration et dans cette concertation, on le sait, il faut l'admettre, les goûts personnels entrent en ligne de compte et donc, cela expliquerait sans doute, peut-être, que certaines couleurs reviennent plus fréquemment que d'autres sur les murs de notre Ville. Ceci étant dit, je regrette comme vous la rareté en nos murs de certaines couleurs. Jusqu'à ce jour, nous ne disposons pas vraiment d'étude à ce sujet mais, en vue de répondre à votre interpellation, des recherches ont été entreprises au sein de mon Cabinet et c'est ainsi que pour conclure, je ne citerai pas de libertin, mais Théophile GAUTHIER, qui dans son récit de voyage intitulé ZIG ZAG, édité en 1845, disait ces mots à propos de la Ville : « Les rues de Mons sont plus propres que les parquets en France, on les dirait cirées et mises en couleur, les maisons sont peintes, sans exception, de haut en bas, et de teinte fabuleuse. Il y en a de

blanche, de bleu cendre, de ventre de biche, de rose, de vert, donc, comme vous le voyez, il y a moyen sans doute d'évoluer au sein de la Ville en la matière et je me propose de revenir devant le Collège, dans le cadre d'un guide spécifique pour pouvoir répondre aux habitants qui s'interrogeraient.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il faut remercier l'Echevine pour nous apporter une touche de poésie à cette heure tardive. Monsieur le Conseiller, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Peut-être deux suggestions ... ne pourrait-on pas voir quelles sont les pratiques dans des Villes qui sont proches des nôtres – ça pourrait être Liège et Namur ? Deuxièmement, la suggestion, c'est de faire une étude coloristique de l'ensemble du patrimoine bâti mais, apparemment, ça rejoint votre souhait, c'est de se lancer dans, je dirai, une recherche, peut-être éventuellement, vers la Commission Royale du Patrimoine. Par ailleurs, on se demandait s'il fallait mettre en route la CCAT, mais je crois que c'est une problématique qui doit d'abord être composée d'une analyse préalable. Je terminerai par une citation, c'était GOETHE qui dit que les façades n'appartiennent pas aux propriétaires mais à ceux qui la regarde, et j'ai trouvé cela très joli.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est particulièrement vrai à Mons où la Ville représente ceux qui les regardent par le biais de son droit réel. Merci à vous.

Interpellation n° 6, l'interpellation de Mme de JAER sur les bus intramuros. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On en a déjà un peu discuté, puisque Savine a fait les prémices du débat, on va dire ; la presse a fait écho il y a quelques jours maintenant de l'achat d'une nouvelle flotte de bus intramuros qui a fait resurgir un débat maintes et maintes fois tenu sur l'investissement de la Ville dans les lignes intramuros. ECOLO a toujours défendu la même ligne de conduite que nous avons intitulée à l'époque : « il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain » et qui consiste à dire que si les lignes de bus doivent être évaluées, elles doivent l'être dans le cadre d'un plan global de mobilité et non de façon isolée et que quoi qu'il en soit de ce que ce plan pourra mettre en avant, le budget consacré aux lignes intramuros doit, de toute façon, continuer à être investi dans la mobilité, mobilité qui sous-investie en terme budgétaire et nous ajoutons une idée qui nous semblait rapide à mettre en place en attendant le plan communal de mobilité, qui est celle de faire payer les Grands Près et nous avons ajouté IKEA lors du débat sur le PCA, sur la ligne de bus D. En effet, cela nous paraît un peu illogique alors qu'on essaie d'investir pour que le chaland aille faire ses courses en intramuros, on continue à payer pour qu'il aille les faire en extramuros et, par ailleurs, étant donné que ça rapporte aux Grands Près et aussi à IKEA, parce que quoi qu'on en dise,

beaucoup de gens y vont et reviennent avec une camionnette de livraison, ça nous paraissait une bonne idée et il semble qu'à force de côtoyer ma collègue, Monsieur LAFOSSE commence à être un peu plus proche de nos thèses. J'ai lu dans la Province de la semaine passée que c'était une proposition qui en tout cas, il le disait lui-même, était une proposition personnelle et non du Collège, qu'il imaginait de pouvoir un moment faire vivre. Donc, j'aurais voulu savoir si c'était juste une déclaration d'intention dans la presse ou si c'était un peu suivi de fait, notamment d'une étude de la part de vos services, voire, soyons fous, d'une discussion au sein du Collège et si cette proposition devait être mise en œuvre, de voir un peu comment il comptait la mise en œuvre, et surtout de garantir que les économies réalisées - si on imagine que IKEA et les Grands Prés investissent dans la ligne D – que ces économies réalisées restent bien dans le budget de la mobilité et n'aillent pas combler d'autres budgets. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je suppose que vous voulez faire payer les bus qui sont gratuits actuellement vers les Grands Prés ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, non, de faire payer la partie que la Ville paie pour la ligne D par IKEA et les Grands Prés et qui est aussi la proposition rejointe par Monsieur LAFOSSE dans la Province de la semaine passée. Il ne s'agit donc pas que les citoyens paient les bus gratuits. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je pense que vous avez dit le contraire de ce que vous vouliez dire dans votre intervention, c'est pour cela que je fais la correction.

Monsieur l'Echevin, est-ce que ce ne sont que des déclarations d'intention ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Pas seulement, non ...

Comme vous le soulevez, il faut savoir que les bus intramuros font partie d'une politique globale de mobilité qui date de 99 sur Mons et que dès lors, bouger un élément de ce plan de mobilité reviendrait à devoir envisager de revoir tous les points concernant ce plan de mobilité, on n'en est pas là, d'ailleurs ce vendredi-ci le 18, passera normalement au Collège communal la proposition du TEC concernant la nouvelle mouture des dessertes en intramuros, je ne peux pas encore vous dire ce que le Collège décidera ? En fait, c'est un dossier qui a été reporté à deux reprises mais je pense bien que cette fois-ci, il passera. Et dans ce dossier, là évidemment la ligne D qui vous intéresse et qui fait l'objet de l'interpellation, qui consiste pourquoi pas à solliciter les Grands Prés et pourquoi pas Ikea de manière à peut-être demander une collaboration financière concernant cette ligne D qui dessert à partir de la gare jusqu'aux Grands Prés. Je confirme que pour l'instant le Collège n'envisage pas de revoir sa politique concernant la gratuité des bus, je dis bien pour l'instant parce qu'on ne peut pas

savoir ce que l'avenir nous prédit, mais que la volonté politique est quand même bien celle-là. Ensuite, qu'est-ce que je peux encore vous dire. Comme vous le savez, le coût de cette ligne-là ce n'est quand même pas rien parce que c'est 392.000 euros TVA comprise par an.

Maintenant, vouloir dire que si un budget dégagé via Ikea ou les Grands Prés pour intervenir dans la ligne D, que ce budget-là sera remis sur la part mobilité, là je ne peux pas vous répondre maintenant, c'est le Collège qui doit se positionner quant à cela. Ce n'est pas encore une décision qui a été prise actuellement. Et donc, de toute manière, je pense que début 2014, nous pourrons maintenant à mon avis vous donner beaucoup plus d'informations concernant ces bus intra muros puisque nous sommes en tractation avec le TEC et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cela doit être passer au Collège de ce 18 octobre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Monsieur l'Echevin. D'autres réactions ? Non. Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je reviendrais avec la question début 2014 comme vous le proposez puisqu'en effet, c'était plus une déclaration et que ce sont les prémices d'une réflexion globale et on reviendra fréquemment sur le fait que tout budget économisé dans les bus intramuros devra être réinvesti dans la mobilité, je pense que l'exemple de l'interpellation de Mme MARNEFFE et d'autres discussions que l'on a montrent que la mobilité a vraiment besoin d'un budget conséquent. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Nous passons à l'interpellation suivante qui est celle de Madame DE JAER concernant les retransmissions vidéo du Conseil. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est une interpellation suivie en fait parce qu'en mai nous avons voté un point qui confirmait l'intérêt du Conseil communal pour une retranscription vidéo de nos séances pour permettre une plus grande publicité et nous avons aussi voté le fait que les services compétents fouinent un peu pour savoir dans quelle mesure c'était techniquement possible et qu'au cas où ce ne serait pas techniquement possible, le Conseil avait donc voté le fait que des contacts soient pris avec TELE MB, donc, c'était pour savoir où on en était sur ce dossier qui a déjà 4 mois et demi, 5 mois, je pense, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Monsieur l'Echevin BOUCHEZ répond au nom du Collège.

M. George-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour l'interpellation. Premier élément, on a avancé concrètement puisque j'ai le plaisir de vous annoncer que depuis quelques jours, vous avez accès au Wifi dans le Salon Gothique, donc, l'ensemble des Conseillers communaux, du public peuvent y avoir accès. On vous communiquera le mot de passe mais on a voulu le tester aujourd'hui et il fonctionne très bien, je peux vous le dire, cela permettra de faire des



économies sur vos abonnements respectifs, donc, c'était la première étape déjà d'avoir un moyen de diffusion de l'information. La seconde étape concerne la bande passante et une demande a été faite à IMIO pour calculer la bande passante que cela demanderait, donc, cela sur l'aspect du Service Informatique et le dernier point, cela on attend l'avis du Service Electromécanique qui a en charge mais cela je laisserais, bien sûr, le soin à ma Collègue, qui aurait en charge en tout cas le fait de devoir acheter ou du moins récupérer des caméras si besoin mais en tout cas, pour la première partie de la phase, celle qui concernait le Service Informatique, comme vous pouvez le voir, on a avancé concrètement puisqu'il a le Wifi qui servira de manière générale et ce travail sur la bande passante a été demande à IMIO, donc, j'ai demandé au service, suite à votre interpellation, de recontacter IMIO, si cela n'a pas été fait aujourd'hui, ce le sera demain mais en tout cas, je saurais où en est l'étude au plus tard demain matin. Pour le reste, nous verrons si l'investissement vaut la peine puisque les services m'ont déjà alerté sur le fait si l'idée était simplement de mettre une caméra fixe juste à côté d'Henri, de notre Huissier, je ne pense pas que l'on aura beaucoup de Web- spectateurs, je ne doute pas qu'il y aura un plaisir à admirer le Bourgmestre en action mais néanmoins, il ne faut pas se surestimer non plus par rapport à l'investissement que cela demandera, donc, restons raisonnable par rapport à cela mais on avance en tout cas dans ce délai. En ce qui concerne le partenariat avec TELE MB, des contacts informels ont été pris, bon je ne veux pas m'avancer à la place de TELE MB mais je vous invite à poser la question, vous verrez que l'enthousiasme n'est quand même pas débordant de leur côté. Je tiens à terminer sur un dernier point, c'est que si vraiment – vous voyez qu'on est pleinement démocratique et démocrate – si vraiment, vous trouvez qu'à un moment donné, il y a une nécessité absolue, je vous invite à copier ce qu'à fait la section Ecolo à Evere qui a elle-même filmé le Conseil communal, c'est tout à fait autorisé puisqu'en fait les hommes politiques de part leur action et bien, on considère qu'ils ont cédé leur droit à l'image lorsqu'ils exercent leur fonction et donc, on peut totalement filmer un Conseil communal pour autant qu'on ne gêne pas le bon déroulement de la séance, donc voilà, il ne faut pas venir vous mettre encore une fois devant le Bourgmestre et l'éblouir avec une caméra, mais pour le reste, vous avez tout à fait l'opportunité de le faire si vous le souhaitez, si un point vous intéresse particulièrement.

Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, ouf, cela suscite des vocations de nous voir en action, alors, on va commencer par M. MELIS puis M. BONJEAN et on continuera avec Mme DE JAER. M. MELIS.

M. Cédric MELIS, Conseiller : Oui, je me posais la question de savoir s'il n'y a pas un ROI qui justement interdisait ce genre de chose.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il a été modifié. M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Deux remarques à prendre au second degré, enfin quoique, la première, peut-être payer une formation à Henri comme cela on fait des économies en terme de personnel avec une caméra sur l'épaule et la deuxième, l'avantage d'une caméra, c'est que cela permettra à certains de violer encore plus facilement le huis clos comme ce fût le cas par le passé.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je remercie l'Echevin pour ses réponses et notamment de suivre à ce point-là le travail d'Ecolo tant dans les locales que le travail de Stéphane HAZEE, le député wallon qui a posé les questions, qui nous permet de savoir qu'en effet que toute locale Ecolo peut venir filmer le Conseil communal comme toutes sections PS, MR ou CDH, pour le moment, on préfère attendre les quelques mois pour avoir l'avis définitif et ensuite on n'envisagera ce qu'on peut faire et donc, je reviendrais d'ici quelques mois avec une question et je poserais une question écrite pour avoir le rapport d'IMIO, alors, comme cela, je n'ennuie pas le Conseil avec des détails techniques. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Nous en venons à l'interpellation suivante qui est celle de M. MELIS sur les sanctions administratives communales et je proposerais à Mme DE JAER d'enchaîner sur le même sujet. M. MELIS, je vous en prie.

M. Cédric MELIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, Chers Conseillers, le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la nouvelle réglementation en matière de sanctions administratives communales entrera en vigueur. Cette loi prévoit quelques nouveautés à savoir l'augmentation du montant maximum de l'amende administrative qui passe de 250 à 350 euros, la médiation quant à elle se voit renforcée ainsi que l'apparition d'une mesure alternative comme la prestation citoyenne à savoir que cette prestation peut soit être une formation ou l'organisation d'un service d'intérêt général au sein de la commune ou bien au sein d'une ASBL. Une nouvelle mesure de police administrative s'ajoute à cet arsenal, l'interdiction de lieu. Enfin, un changement et non des moindres qui suscite le débat notamment au sein des organisations de jeunesse, je pense aux jeunes socialistes à l'époque, je pense aussi à Ecologie et d'autres et la possibilité d'abaissement d'âge du mineur qui passerait de 16 ans à 14 ans. Cette loi a tenu à conserver le principe de l'autonomie communale car une ville ou une commune peut décider de l'appliquer en tout ou en partie, cette nouvelle réglementation. Par exemple, la Ville pourrait décider de maintenir, de

conserver l'âge de 16 ans. Vous le savez et aujourd'hui, c'est d'autant plus fort parce que nous sommes le 14 octobre 2013 et qu'il y a un an, c'était les élections et on apprenait plus ou moins à cette heure-ci qu'on était élus et donc, voilà, et qu'un de mes engagements était en tout cas de veiller au bien-être des citoyens et ici, plus précisément à ce que ceux-ci puissent s'épanouir en toute quiétude. Et pour connaître en tout cas, Monsieur le Bourgmestre, votre manière de travailler, je sais que vous n'êtes pas de ceux qui traite cela en dernière minute et que vous aimez bien prendre le temps de la réflexion sur ce genre de dossier, je voudrais en tout cas avoir vos intentions en la matière mais à cet égard, permettez-moi tout d'abord d'amener plusieurs points d'attention sur une telle réforme au niveau de notre commune. Le premier est peut-être d'établir un bilan global sur la chartre du respect de l'autre. En effet, cela fait maintenant plusieurs années que nous disposons d'un outil permettant de sanctionner administrativement, il serait d'ailleurs intéressant d'avoir une évaluation afin d'en tirer les enseignements. En ce qui concerne le deuxième point d'attention, il s'agit de l'importance d'organiser une consultation et de recueillir les avis locaux d'acteurs de terrain, à savoir les services de prévention, les aides en milieux ouverts, les mouvements de jeunes et notamment sur la question de l'application de sanctions qui pourraient être infligées aux mineurs d'âge. Lors de débats à la Chambre, il est ressorti en tout cas, que la Ministre qui avait porté cette loi avait quelque peu négligé cette consultation. En tout cas, je considère qu'au niveau d'une ville et d'une ville comme celle de Mons de ne pas laisser reproduire ces erreurs. Comme nous avons un organe d'avis en matière de jeunesse qui est le Conseil communal des jeunes, et que la loi prévoit de recueillir cet avis si une commune dispose d'un tel organe, il y a lieu de le considérer comme première étape dans un processus de consultation plus large. Vous l'aurez compris, je suis partisan de la mise en place d'une table ronde sur le sujet. En troisième lieu, la cohérence d'un tel outil au niveau d'une commune mais pas seulement. En effet, notre zone de police couvre également la commune de Quévy. Et les agents de police peuvent aussi constater et dresser des procès notamment pour les infractions de type mixte. Et là encore, je vous dirais « pas seulement ». En effet, ne serait-il pas intéressant en termes de cohérence d'avoir une politique commune sur un même arrondissement ou en tout cas qu'il soit judiciaire. Le débat devrait dès lors s'élargir aussi aux communes. Ce n'est là qu'une piste à creuser et je me dis que l'avis du Procureur du Roi, en tout cas, pourrait nourrir notre réflexion car je sais qu'il y pense déjà. Enfin, la dernière réflexion porte sur le coût et le financement de cette réforme au niveau de notre ville. Il s'agira de montrer aux citoyens qu'il n'y aura pas chez nous de politique du chiffre comme certains le craignent et comme le député Eric Thiebaut l'avait également porté dans ses réactions en séance plénière à la

Chambre lors du vote de cette loi. Quelles balises pouvons-nous mettre en place pour rassurer le citoyen qui pense que cette loi peut rompre avec le principe de séparation des pouvoirs à savoir le législatif, l'exécutif et le judiciaire. A y réfléchir, une entité peut en même temps voter le règlement général de police, le faire exécuter et sanctionner sur cette base à savoir je pense qu'aussi en terme de fonctionnaires sanctionnateurs, les provinces peuvent aussi jouer ce rôle-là. Ce ne sont que des pistes. En tout cas, Monsieur le Bourgmestre au vu des éléments que je viens de développer, voulez-vous nous dire nos intentions en la matière ? Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : M. MELIS a été assez complet, donc, je ne vais pas être longue, je reviendrais sur des éléments qu'il a cités, le premier étant, évidemment, le cafouillage et la non-consultation qui a eu lieu avant que cette loi soit votée et qui fait que l'on se retrouve avec une loi assez mal faite critiquée par les acteurs de terrain notamment le Ministre Président de la Communauté française ou le délégué général aux droits de l'enfant plus cinq jeunes politiques plus une série d'acteurs de la jeunesse. Maintenant, cette loi, elle a été votée, il convient au Collège et au Conseil de voir ce que l'on peut en faire, je pense, comme M. MELIS qu'avant toute chose, il convient de savoir ce qu'on a fait ces 5 dernières années et c'est pour cela que j'ai adressé, donc, dans mon interpellation, 5 questions précises qui j'imagine trouveront réponse aujourd'hui, à savoir, combien de sanctions administratives ont été données, quel était le montant moyen de ces sanctions, combien de médiations ont eu lieu ? Et combien de faits concerneraient des mineurs ? Je pense que ces 4 questions nous permettront de voir notamment si par exemple, il n'y avait pas eu de fait commis par des mineurs, il serait un peu inutile d'abaisser l'âge à moins de 16 ans. S'il n'y avait pas eu de médiations, il faudrait se poser la question du « pourquoi ? » Je pense aussi comme M. MELIS qu'il serait utile que la Commission du Bourgmestre par exemple puisse se réunir une fois avec le Service Environnement puisque les sanctions administratives dans la partie que l'on préfère concernent l'environnement. Une fois, avec le Service de la Jeunesse, si toutefois, le Collège avait dans l'idée d'abaisser l'âge des « sanctionnables » à 14 ans et à tout le moins au Conseil des Jeunes comme le prévoit le législateur. Bref, je crois que l'interpellation de M. MELIS comme la mienne veut amener le débat parce que c'est un débat difficile dans lequel il serait dommage que certains partis disent tout « non » ou tout « oui », il y a des choses à prendre, des choses à jeter et je pense que c'est important d'en discuter et d'en discuter avec les acteurs de terrain, je pense, notamment, avec le secteur de la médiation, avec les services environnement, avec les services d'aides à la jeunesse, bref, d'avoir une réflexion globale et

avec le Service de Police bien évidemment, bref, d'avoir une réflexion globale portée par le Conseil sur cette question plutôt que d'avoir des affrontements idéologiques non fondés. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci à vous. M. le Conseiller, Mme la Conseillère, donc, quelques éléments de réponse, tout d'abord, je me concentrerais sur les éléments factuels qui ont été sollicités par Mme DE JAER pour vous mentionner quelques chiffres. Donc, les sanctions administratives sont d'application effective, ici, à Mons, depuis 2006 suite à l'adoption des règlements généraux de police en 2004 et à son adaptation en 2005. Pour ce qui concerne les chiffres des constats, ils se détaillent comme suit en 2010, 868 infractions constatées, en 2011 : 1011 et en 2012 : 2129 infractions. Les infractions constatées sont majoritairement liées à des faits en lien avec la propreté ou plutôt la malpropreté qui est une priorité qui avait été déterminée par le Collège communal. Pour ce qui concerne des sanctions en tant que telles, le montant des amendes varient généralement entre 40 et 250 euros mais il arrive fréquemment d'ailleurs que des amendes ne soient pas infligées par la fonctionnaire sanctionnatrice qui peut parfois estimer qu'un avertissement est suffisant surtout lorsque les contrevenants ont procédé à une régularisation de la situation infractionnelle qui a été constatée sur le terrain, il s'agit le plus souvent de problème lié à l'entretien de leur terrain, sachant que bien entendu, la philosophie qui est suivie ici n'est pas de ponctionner de l'argent pour le plaisir mais surtout de corriger des comportements. Alors, quant à la question des mineurs, on constate qu'il y a assez peu de dossiers qui sont en fait directement liés à des mineurs, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas poursuivi notre convention avec la Politique des Grandes Villes permettant l'engagement d'un médiateur subventionné dans le cadre de cette procédure, donc, c'est un nombre très restreint de dossiers et tout cas par rapport à l'application du règlement en l'état actuel des choses. Alors, la nouvelle loi sur les sanctions administratives qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain apportera toute une série de changements - ils ont été d'ailleurs en partie mentionnés - le montant des amendes va varier, une troisième catégorie d'infractions sera ajoutée, le régime juridique des mineurs est sensiblement modifié comme vous l'avez indiqué, des prestations citoyennes alternatives sont mises en place par rapport aux amendes avec des travaux d'intérêt général, perception immédiate dans certains cas et une nouvelle mesure qui est possible pour le Bourgmestre qui pourra la cas échéant décréter une interdiction de fréquenter certains lieux pour certains individus. Alors, pour en venir aux questions qui ont été posées plus particulièrement par M. MELIS, quelles sont les intentions pour la suite et rejoint par Mme DE JAER, sachez, tout

d'abord, que notre volonté au niveau du Collège est de mettre en œuvre cette loi et nous avons d'ores et déjà commencé la réflexion sur sa transcription, sa transposition sur le plan local, ici, à Mons. Notre intérêt plus particulier se porte sur les peines alternatives, ce sont les travaux d'intérêt général plus que sur la sanction financière qui, je dirais, retient à priori un peu moins notre attention mais qui reste une faculté qui est tout à fait laissée à disposition de la Ville mais notre intention clairement n'est pas de faire du chiffre avec ces dispositifs, l'objectif, c'est de pouvoir réguler certains comportements problématiques et rien de tel, nous semble-t-il que des travaux d'intérêt général pour pouvoir procéder de la sorte, nous avons d'ailleurs plaidé auprès des autorités fédérales pour encourager l'intégration de ces dispositions dans le texte qui a été soumis à l'approbation du parlement. Ceci étant, nous ne souhaitons pas avancer tête baissée et donc, nous souhaitons qu'il y ait une consultation, qu'il y ait un dialogue opéré avec les opérateurs de terrain et la philosophie qui est la nôtre est de ne pas recourir à un angélisme béat mais de ne pas non plus tomber dans un « tout au sécuritaire » excessif et dans une approche répressive aveugle et donc, notre philosophie sera la suivante, d'abord, nous voulons un système qui fonctionne effectivement sur le terrain et donc, on ne veut pas un texte qui soit en décalage avec la réalité de terrain et donc, on veut dialoguer avec les hommes sur le terrain que ce soit au niveau de la police, que ce soit au niveau de la prévention, que ce soit avec les autres responsables du secteur associatif ou institutionnel. Nous voulons que si l'on prend des dispositions, les moyens soient mis en adéquation avec notre politique notamment sur le plan humain par rapport aux personnes qui sont chargées d'exécuter et de suivre l'application de cette loi sur le terrain et comme je le disais, nous procéderons à toute une série de consultations. D'ores et déjà, plusieurs sont engagées, le parquet, le Procureur du Roi a pris des initiatives. Nous avons pris rendez-vous avec l'ASBL Prisme qui travaille sur l'application des peines alternatives et le Service de Prévention a déjà établi un premier pré-rapport dont j'ai pris connaissance durant cet été et qui constitue des bases de travail intéressantes mais notre souhait est de pouvoir avancer avec une table ronde qui sera organisée prochainement et qui nous permettra de mieux sentir la sensibilité des acteurs de terrain et une fois que nous aurons opéré ces consultations, nous effectuerons une synthèse qui nous permettra de fixer une certaine ligne de conduite, elle sera soumise au Collège et puis ensuite bien entendu, nous reviendrons vers le Conseil communal mais nous comptons avancer pas à pas sur un sujet qui est un sujet important dont nous souhaitons nous saisir mais sans précipitations excessives, voilà un peu la philosophie qui est la nôtre en matière de méthode de travail sur ce sujet important. Alors, des interventions, je vois, qui sont prévues, M. BEUGNIES, M. JACQUEMIN, Mme DE JAER et M. MELIS. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président, donc, ce n'est probablement pas un scoop mais en qui concerne les sanctions administratives communales, nous nous démarquons des autres formations politiques autour de cette table car le PTB est tout bonnement contre le principe même de ce type de sanctions qu'il juge arbitraire. Pourquoi ? D'abord, parce que la commune est juge et parti. C'est la commune qui décide que tel ou tel comportement est à sanctionner, c'est la commune qui détermine le montant de la sanction et c'est la commune qui encaisse, cela est inacceptable dans un état de droit. De plus, nous savons tous que les communes ont besoin d'argent, or, plus les communes sanctionnent, plus l'argent entre dans les caisses. Pour le peu que les agents qui sanctionnent ressentent une certaine pression de leur hiérarchie ou pire ait des quotas d'amendes de sanctions administratives à atteindre, il ne faut s'étonner que dans certaines communes, des citoyens soient sanctionnés pour une bataille de boules de neige, pour un lancé de confettis, pour s'être assis sur le dossier d'un banc ou encore pour avoir tout simplement participé à un rassemblement citoyen de résistance. C'est pourquoi, nous appelons à la désobéissance civile et invitons les citoyens qui seraient injustement sanctionnés à résister. Nous avons lancé pour ce faire, une ligne d'aides et de soutien juridique contre les sanctions administratives communales. Bien sûr, certains comportements et incivilités doivent être sanctionnés mais la question est « quel type de sanctions ? ». Selon nous, les sanctions doivent servir à réparer, éduquer et éviter les récidives et pas à remplir les caisses de la Ville. Ces sanctions doivent être décidées par une juridiction de proximité, accessible à tous et qui garantit les droits de la défense. Enfin, nous pensons qu'il faut impliquer la population pour discuter des problèmes et les résoudre afin que les décisions des autorités communales tiennent davantage compte de la réalité sur le terrain et qu'elles correspondent davantage aux attentes des gens. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Monsieur BEUGNIES. On répondra tout à l'heure. M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Forcément nous, au niveau du MR, on soutient les sanctions administratives communales qui permettent d'aller beaucoup plus vite et de réparer les torts beaucoup plus facilement qu'en passant par la justice civile ou de police. Juste quelques précisions au niveau des chiffres parce que vous citiez, donc, environ 1000 cas en 2011 et plus de 2100 en 2012, alors, quels sont les secteurs dans lesquels les délits ont été les plus observés ? Et alors, la deuxième précision, est-ce qu'il n'y a pas de souci vu les nouvelles fonctions de la fonctionnaire sanctionnatrice par rapport à son rôle.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ma première question rejoignait celle M.

JACQUEMIN de voir un peu à quoi est due cette augmentation, ce doublement des sanctions administratives entre 2011 et 2012. Ma deuxième question est de savoir si on pourrait obtenir le pré-rapport dont vous parlez et la troisième question, je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire par les faits sur les mineurs, vous dites qu'il y a en très peu, c'est-à-dire combien ? Un, deux, cent, enfin je veux dire « très peu », c'est fort peu variable, est-ce que vous avez des chiffres assez précis ? Et alors, sur les médiations, c'est pour être bien sûr d'avoir compris, on avait un médiateur dans le cadre de la Politique des Grandes Villes mais vu qu'il n'y avait pas de médiation qui été effectuée, on a arrêté de demander le subsidé, donc, c'est bien pour être sûr que j'ai compris et alors, quand vous dites que vous voulez appliquer la nouvelle loi, est-ce que c'est juste que vous voulez vous saisir de certains éléments et particulièrement est-ce que vous avez déjà réfléchi à l'abaissement des mineurs en deçà de 16 ans, donc à 14 ans en sachant que d'après ce que vous me dites, il y a très peu de sanctions qui ont été commises par des mineurs de – de 18 ans, alors si c'était le cas, est-ce qu'on peut se dire que de 14 à 16 ans, on commet plus d'infractions que de 16 à 18, enfin, je ne vois pas trop. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Monsieur MELIS.

M. Cédric MELIS, Conseiller : Permettez-moi de répondre au nom du groupe PS. Simplement vous dire que par rapport, en tout cas, à l'anarchie, je ne pense que ce soit le cas, en tout cas, la désobéissance civile, permettez-moi de m'étonner parce qu'en termes de cadre de vie, je trouve qu'il y a certains moments où il faut fixer certaines règles pour vivre en communauté et que quand certains ont une manière de rompre avec ces règles de vie, il faut à un moment donné pouvoir corriger et je pense que les sanctions administratives jouaient ce rôle-là et au niveau des montants aussi, je pense que ce n'est pas encore exagéré. Cela étant dit, je prends acte aussi et nous approuvons que seraient privilégiées les prestations citoyennes, la médiation aussi de facto, alors, je pense qu'on ne peut qu'appuyer la volonté du Bourgmestre pour ce qui est le temps de la réflexion notamment au niveau de la consultation avec les différents secteurs notamment par rapport à la jeunesse et surtout par rapport à l'abaissement ou non, cela reste toujours encore à prendre à ce niveau-là et donc, pour moi et pour le groupe ce sont des garanties sur lesquelles on peut appuyer la volonté du Collège de continuer à agir dans ce sens. Merci

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. MELIS. Quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, par rapport à M. BEUGNIES, la loi elle est là pour protéger les plus faibles et donc, ici quand on parle de comportements inciviques, quand on parle d'actes qui dérangent



la collectivité, effectivement, il faut à un moment donné pouvoir sanctionner ces comportements et l'objectif c'est de protéger la collectivité et la population et particulièrement les plus faibles au sein de cette population parce que ce n'est pas nécessairement au cœur d'Hyon ou de St-Symphorien que les problèmes sont les plus nombreux mais souvent dans les quartiers plus socialement défavorisés et c'est à ça que sert cette loi et donc en tant que Bourgmestre mais aussi en tant que socialistes, nous sommes extrêmement, que ce soit au Collège ou dans nos groupes respectifs de la majorité, ils se sont exprimés tous les deux, attentifs à pouvoir défendre la population et notamment les plus défavorisés de comportements inacceptables pour le bien-être en société, le bien-vivre en société et la loi est là pour les protéger, donc bien entendu, je ne peux pas accepter votre appel à la désobéissance civile que je trouve inapproprié et à proprement parler, tout d'abord par rapport à un public auquel vous êtes sensible habituellement qui est le public le plus précarisé. Ne vous inquiétez pas, je vous laisserai répondre par après. Ceci étant dit, sur le fond, je trouve que par ailleurs, votre argumentation n'est pas très éloignée de celle du Collège puisque vous souhaitez corriger des comportements déviants et ne pas activer la machine à sous, c'est exactement ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Vous savez, pour « rentabiliser » un coût salarial avec des amendes administratives, il faut déjà y aller, il en faut déjà un paquet, donc ce n'est pas du tout l'objectif. L'objectif, c'est vraiment de faire en sorte de corriger les comportements sur le terrain, de faire en sorte d'éviter les incivilités et pour ce faire, nous pensons, par rapport aux problèmes que nous rencontrons dans la réalité concrète, c'est-à-dire l'insolvabilité des uns, etc. la véritable solution c'est le travail, la peine d'intérêt général qui permet de servir la collectivité en échange d'un comportement qui lui a nuit. Et ça, c'est clairement ce que nous voulons privilégier et donc ce dispositif-là, il ne faut pas se faire d'illusion, c'est un dispositif qui va coûter de l'argent à la commune, ce ne sera certainement pas rentable mais sur le plan du bien-vivre ensemble, l'objectif c'est de pouvoir faire en sorte d'aboutir à des améliorations par rapport à des faits qui ne sont pas poursuivis systématiquement par la justice. Alors, quant aux droits de la défense et j'en termine avec votre intervention, je vous rappelle qu'ils sont strictement prévus par la loi et que la fonctionnaire sanctionnatrice n'est pas soumise à une autorité politique quelconque, lorsqu'elle rend ses décisions, elle le fait en toute autonomie et les droits de la défense sont tout à fait prévus dans la loi qui a été adoptée par le Parlement. Par rapport au MR, M. JACQUEMIN, les domaines d'intervention, je l'ai dit c'est essentiellement tout ce qui est lié à la propreté et alors, vous avez fait une intervention par rapport à sa double fonction, mais je ne sais plus ce que vous avez dit....

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : en fait c'est lié aux nouvelles fonctions de la fonctionnaire sanctionnatrice, si ça ne posait pas de soucis....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, voilà, mais non, Mme Brulard est une femme polyvalente, pleine de ressources et donc elle sait s'atteler à diverses activités, le secrétariat de la zone de Police, ses fonctions de Secrétaire communale adjointe et de fonctionnaire sanctionnatrice et donc, elle a des journées passionnantes, remplies de pleins d'activités diverses et variées. Alors, par rapport aux réflexions du groupe Ecolo. Expliquer l'augmentation des sanctions. Oui, simplement parce que la cellule incivilités conformément à nos engagements électoraux a été renforcée, déjà dans le courant de l'année 2012 et c'était une volonté affichée de maintenir voire de renforcer ses moyens de manière constante et donc il y a une collaboration par ailleurs qui s'établit avec la Police. Le chiffre, pour les actes relevant des mineurs c'est quelques pourcents donc c'est vraiment très restreint et effectivement, par rapport aux coûts qui étaient induits par la personne qui était dédiée spécifiquement à ces dossiers et qui n'avait pour ainsi dire pas de dossier à traiter, ça ne nous semblait pas en tout cas sous la législature précédente, pertinent de maintenir ce poste et d'avoir quelqu'un qui n'avait pas de travail compte tenu du faible nombre d'actes concernés. Néanmoins, je me permets d'apporter une nuance par rapport à votre analyse, ce n'est pas parce que des actes sont peu nombreux, qu'ils ne doivent pas faire l'objet d'une réaction de l'autorité publique. Et donc ça, c'est même fondamental ce que je viens d'indiquer parce que si vous regardez la gradation des actes du côté pénal, dans la procédure pénale, les actes les moins nombreux sont en général les plus graves et donc il ne faut pas faire de lien avec ce que je viens de dire, avec le fait d'être mineur, je veux dire que ce n'est pas parce qu'ils sont peu nombreux qu'ils ne doivent pas pouvoir faire l'objet d'une sanction à un moment donné en tout cas, sans préjuger de la position qui sera celle proposée par le Collège au Conseil, je ne pense pas qu'on puisse faire un lien automatique entre les statistiques et le fait de décider ou non de poursuivre des faits entre 14 et 16 ans. Pour ce qui concerne le groupe socialiste, effectivement, la volonté est de pouvoir engager une concertation et une table ronde avec les acteurs de terrain et donc nous serons vigilants et nous nous hâterons lentement, c'est-à-dire que nous ne travaillerons pas dans la précipitation parce que c'est un sujet délicat et je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais il entre bien dans nos intentions de consulter le Conseil communal des jeunes comme vous l'avez indiqué tout à l'heure. Voilà, je pense qu'il y aura des réactions, à commencer par M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : J'avais une question parce que vous venez vous-même de le dire, finalement, les problèmes d'incivilités ça se passe surtout dans les quartiers

défavorisés, c'est ce que vous venez de dire et donc voilà, à partir du moment où vous habitez dans un quartier défavorisé, bien souvent vous avez des soucis d'argent en tout cas on a du mal en fin de mois, alors est-ce que vous pensez que c'est rendre service de sanctionner ces personnes qui ont des difficultés financières ? Moi, je ne pense pas.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais M. BEUGNIES, je n'ai pas dit que les faits arrivaient essentiellement dans des quartiers défavorisés, j'ai dit qu'il était important que la loi puisse protéger les personnes qui respectent la loi et qui habitent dans ces quartiers plus que des personnes qui ont certains moyens et qui peuvent renforcer leur mode de protection personnelle ou liée à leur habitation et qui habitent dans des quartiers favorisés. C'est tout à fait différent comme interprétation. Et puis, pour le reste, quant à savoir si des personnes de milieu modeste doivent être soumises aussi à des sanctions, je ne fais aucune distinction, que l'on soit issu d'un milieu modeste ou d'un milieu favorisé, la loi est la même pour tout le monde mais notre souhait est de pouvoir faire en sorte que dans la sanction qui sera appliquée pour ces personnes, que l'on recoure de façon privilégiée à des thèmes d'intérêt général plutôt qu'à une sanction financière parce que nous estimons que ce n'est pas nécessairement en pénalisant par exemple des parents sur le plan financier que l'on pourra corriger le comportement des principaux concernés, en l'occurrence de leurs enfants même si ceux-ci sont déjà de jeunes adultes. C'est tout à fait différent comme interprétation. Est-ce qu'il y avait d'autres interventions ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est juste que vous n'avez pas répondu à ma demande d'envoyer le pré-rapport qui a été fait par le Service de Prévention et alors, j'aimerais bien mais je peux poser une question écrite, avoir les chiffres exacts du nombre de faits commis par les mineurs, on ne sait pas si c'est 10, 20 ou 30% et donc...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : 10% mais bon, une année n'est pas l'autre...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : 10 en 2011, parce qu'on a trois années ici en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Attendez, je regarde. Il faut vérifier mais ça doit être dans cet ordre de grandeur-là. Le rapport, c'est un rapport qui m'était destiné, c'est un rapport de travail interne, il est trop encore pour le diffuser à cet stade-ci de la réflexion. Mais, pas de souci, la question est la bienvenue. Je peux clore le débat sur le sujet ? Je vous remercie. Nous en terminons avec l'interpellation de Mme MOUCHERON concernant le CHU Ambroise Paré.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je m'adresse à vous aujourd'hui afin de vous demander plus d'éclaircissement en ce qui concerne le confort des patients qui sont liés à la nouvelle aile Carpentier et particulièrement à l'organisation des

nouveaux blocs opératoires. Nous avons suivi dans la presse notamment les nombreuses annonces au sujet de la nouvelle aile, le recrutement massif et la mutation du Centre Hospitalier pour faire face à son avenir avec des investissements de plus de 150 millions d'euros et j'ai l'impression qu'aujourd'hui manifestement le patient n'est pas au cœur des préoccupations. En fait, j'ai été de nombreuses fois interpellées par rapport à des opérations qui sont reportées en raison d'un manque de places, un manque d'organisation serait aussi pointé du doigt vu que l'aile Carpentier n'est pas opérationnelle et que les blocs opératoires sont en stand by. Alors, j'aurais voulu savoir en fait comment le CHU va faire face à la situation ? Quand est-ce que cette aile avait été prévue d'être terminée, quand est-ce qu'elle le sera finalement et comment les médecins qui arrivent, qui vont encore arriver vont trouver une place dans l'organisation ? Par ailleurs, j'entends aussi qu'on a des problèmes d'inondations dans les nouveaux bâtiments, mais ça voilà, je profitais de l'occasion pour vous poser la question et avoir la réponse en direct. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. Tout d'abord, ça ne vous étonnera pas que j'introduise ma réponse en vous disant que ce type de questions relève normalement des instances de gestion des intercommunales concernées donc c'est un peu étonnant de porter ce type de débat au sein du Conseil communal et de répondre par voies de presse quelques jours avant sans avoir obtenu des réponses qui permettent de corriger des informations que vous communiquez et qui sont tout à fait erronées. Et donc, il n'y a pas de difficultés par rapport à l'intégration des médecins, celle-ci n'en est qu'à son prémice puisque seuls quelques médecins sont arrivés à ce stade et comme prévu, ceux-ci vont arriver de manière échelonnée dans les mois qui viennent au sein de l'institution. Je me permets de vous préciser que cette arrivée de médecins n'est en rien une révolution pour Ambroise Paré puisqu'il y a une bonne trentaine de médecins qui viennent du CHR et si on regarde l'évolution d'Ambroise Paré depuis 2006, on voit qu'on passe de 164 à 267 médecins donc la partie de médecins qui provient du CHR est tout à fait mineure par rapport au développement naturel de l'institution qui a su faire face à son développement et à sa croissance sans difficultés. Il n'y a pas de problème lié à la programmation des opérations, il n'y a pas de problème lié à l'ouverture de l'aile Carpentier qui permettra d'offrir un confort inégalé aux patients qui souhaiteront se rendre en hôpital dans notre région, ce sera sans aucun doute l'infrastructure la plus moderne et la plus confortable sur le plan hospitalier dans la région de Mons-Borinage et donc nous nous réjouissons. Pour ce qui concerne les instances de l'hôpital de voir cette institution se renforcer, de voir cet hôpital se développer, l'aile sera ouverte comme prévu vers la fin de l'année, comme ça a toujours été annoncé donc il n'y a pas de

souci en la matière. Quant aux inondations, il y a eu un problème tout à fait ponctuel lié aux fortes pluies du mois de juillet dernier qui a fait l'objet de création de bassins d'orage depuis lors au sein de l'institution pour évacuer le problème et le problème est aujourd'hui résolu. Juste un mot pour terminer, en disant que la Ville peut être fière du développement de son hôpital qui a créé de l'emploi puisque depuis 2006, 350 emplois ont été créés à Ambroise Paré, sans parler des médecins comme je l'évoquais, plus d'une centaine de médecins en plus, des consultations qui évolueront de 138.000 en 2006 à à peu près 300.000 estimation à fin 2014 etc. etc. C'est une institution qui se développe et qui, contrairement à ce qui a été dit dans la presse, ne bénéficie d'aucun euro émanant de la Ville de Mons. Voilà, Mme MOUCHERON, vous avez la possibilité de répliquer, le dernier mot.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Ce n'est pas la première fois qu'un aborde en séance plénière un sujet qui touche une intercommunale, on a déjà régulièrement traité du ramassage des déchets donc qui concerne l'intercommunale Hygèa donc ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel. Et donc, ma question c'était vraiment par rapport aux nombreuses interpellations, manifestement il y a quand même beaucoup d'opérations, d'après ce que j'entends, qui sont reportées mais vous me dites le contraire, donc tant mieux si ce n'est pas la réalité, c'est réjouissant. Par contre, moi j'ai lu dans la presse qu'il y a un concours de circonstances, manifestement nous nous sommes intéressés au sujet en même temps et mon interpellation et la presse se sont croisées, on n'avait pas reçu les infos ni de l'une, ni de l'autre. Vous pouvez me croire ou pas, mais effectivement c'est un concours de circonstances et qui annonçait une arrivée trop, donc j'entends c'est minime, à l'arrivée des médecins du CHR vers le CHU puisqu'il y avait un grand nombre mais je voyais dans le titre qu'apparemment, on disait qu'ils étaient arrivés trop tôt par rapport à l'annonce qui avait été faite mais voilà, je vois que vous n'êtes pas du même avis. Effectivement, j'ai lu la banderole comme quoi vous participez au développement économique, j'ai vu la grande affiche sur les nouveaux bâtiments donc sur l'aile Carpentier mais je serai attentive un petit peu à comment ça se passe et je retournerai vers les gens qui m'ont interpellé pour savoir exactement dans quelles conditions ça c'est passé, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais donc, ce qui est important c'est de retourner vers les patients plutôt que vers certains médecins qui disent des choses et on sait que parfois, le succès entraîne certaines jalousies et donc avec le climat un peu particulier qu'a généré toute la discussion autour des fusions d'hôpitaux, il y a parfois quelques commentaires inutiles qui sont formulés, ceci étant, sur les opérations, dans toute institution hospitalière, il arrive que des opérations soient annulées pour cause de prise en charge d'urgences. Il y a parfois des

situations d'urgence qui arrivent en hôpital, que ce soit à Ambroise Paré ou ailleurs, en tout temps, indépendamment de tout problème d'organisation, il arrive que des programmes opératoires soient perturbés par la prise en charge d'urgences. Quand vous avez un poly-trauma qui est amené aux urgences, par rapport à une opération programmée, c'est clair que le poly-trauma prime sur le reste et donc ça ça fait partie de la vie de tout institution hospitalière et donc c'est arrivé, ça arrive encore mais sur le plan de l'organisation structurelle de l'hôpital, il n'y a pas de souci si ce n'est que le développement de l'institution fait qu'il y a évidemment des efforts qui sont demandés à tout un chacun, des plages horaires qui sont étendues mais ça c'est la tendance lourde depuis des années, on peut aller maintenant faire une radio beaucoup plus tard à Ambroise Paré, jusqu'à 9 h certains soirs c'est même possible et pour les quartiers opératoires, la même dynamique, la même tendance sera suivie pour faire face au succès rencontré par l'institution. Voilà, Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, pour vous rassurer en tout cas, donc acte, j'entends votre réponse et pour vous assurer que les reports et donc les sources dont je bénéficie ici viennent de patients et non de médecins, voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien. Nous allons passer au huis clos et je remercie les personnes présentes dans le public et la presse.

La séance à huis clos s'ouvre avec 37 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, DUPONT, DEPLUS, ROSSI, Mme NAHIME, M. DUBOIS, Mmes WAELPUT, LAGNEAU.

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
1<sup>er</sup> objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – Audition. Affaires Juridiques DIVIS/1/CS

122<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SC

ADOPTE - 130<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une employée d'administration. GRH/HH/PA/4306

ADOPTE - 131<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Prorogation de la mise à disposition, contre remboursement, d'un Chef de Division auprès du CPAS. GRH/HH/PA

ADOPTE - 132<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Fin prématurée de l'interruption de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/AD/PA

ADOPTE - 133<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

123<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI - Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE - 134<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

124<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER

Démission honorable d'un brigadier en chef définitif. GRH/SH/5008

ADOPTE - 135<sup>ème</sup> annexe

125<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 136<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 137<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 138<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 139<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 140<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 141<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 142<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 143<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

i) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 144<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

j) Fédéralisation Centre 100. Fédéralisation de 15 opérateurs centre 100. SI

ADOPTE - 145<sup>ème</sup> annexe

126<sup>e</sup> objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'instituteurs/trices maternelles. Éducation 3698-3567-3747-3519-3632-3772-3630-3798-3842-3879-3888-3890.

ADOPTE - de la 146 à la 157<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Demandes d'interruption partielle de carrière d'institutrices maternelles. Éducation 8045-3314-3034-7642-7774-3260

ADOPTE - de la 158 à la 163<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 3650-3747-3701-~~3737~~-3741-3750

ADOPTE - de la 164 à la 168<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles définitives. Éducation 3502-7326



ADOPTE - 169 et 170<sup>ème</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique, à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 02/09/2013. Éducation 3916

ADOPTE - 171<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Démissions honorables de fonction d'institutrices maternelles en vue de la mise à la retraite. Éducation 6020-6525

ADOPTE - 172 et 173<sup>ème</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Ecartements d'institutrices maternelles dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. Éducation 3540-3650

ADOPTE - 174 et 175<sup>ème</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Réaffectation d'institutrices maternelles pour l'année scolaire 2013/2014. Éducation/3826-3806-3960

ADOPTE - de la 176 à la 178<sup>ème</sup> annexe

127<sup>o</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur de piano. Éducation 8128

ADOPTE - 179<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7600

ADOPTE - 180<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 7614

ADOPTE - 181<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 7615

ADOPTE - 182<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 7602

ADOPTE - 183<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 7593

ADOPTE - 184<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Désignations de professeurs de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 7604/7598

ADOPTE - 185 et 186<sup>ème</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 7604

ADOPTE - 187<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

i) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 3600

ADOPTE - 188<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

j) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 3646/7605

ADOPTE - 189 et 190<sup>ème</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

k) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 7605

ADOPTE - 191<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

l) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant. Éducation 3186

ADOPTE - 192<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

m) Désignations de professeurs de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant.  
Éducation 3046/7607

ADOPTE - 193 et 194<sup>ème</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

n) Désignation d'un professeur de formation vocale et musique de chambre à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 7599

ADOPTE - 195<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

o) Désignation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant.  
Éducation 7589

ADOPTE - 196<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

p) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 7588

ADOPTE - 197<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

128<sup>e</sup> objet : ASBL « Mundaneum » - Désignation d'un représentant de la Ville non encore désigné pour la mandature 2013/2018. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 198<sup>ème</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

129<sup>e</sup> objet : Mons-Métropole. Information au Conseil communal de la démission de la Fondée de Pouvoir et de son remplacement. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 199<sup>ème</sup> annexe

130<sup>e</sup> objet : Commission de Sauvegarde du patrimoine funéraire.

Adaptation de la liste des membres de la Commission de Sauvegarde du patrimoine funéraire :  
-nomination des délégués de chaque parti siégeant au Conseil communal qui souhaite être représenté

-adaptation de la liste des membres de la Commission en fonction du redéploiement et de la nouvelle organisation du Service des Espaces funéraires. Inhumations

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2013.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====